REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEUR DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : FINANCE D'ENTREPRISE

THEME :

L'impact d'installation d'une fenêtre islamique au sein d'une banque conventionnelle sur la performance financière.

Elaboré par :
HAMDATNI Ilyes.
KADDECHE Yahia Abdellah.

Encadré par :
Dr FENNICHE Kaouter.

Lieu du stage : La Banque Nationale d'Algérie – BNA.

Période du stage : du 03 Mars 2026 au 03 Mai 2026.

2025/2026

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEUR DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : FINANCE D'ENTREPRISE

THEME :

L'impact d'installation d'une fenêtre islamique au sein d'une banque conventionnelle sur la performance financière.

Elaboré par :
HAMDATNI Ilyes.
KADDECHE Yahia Abdellah.

Encadré par :
Dr FENNICHE Kaouter.

Lieu du stage : La Banque Nationale d'Algérie – BNA.

Période du stage : du 03 Mars 2026 au 03 Mai 2026.

2025/2026

Remerciement

Alhamdoulillah, louange à Allah, le Très Miséricordieux et le Très Sage, qui nous a accordé la force, la persévérance et les connaissances nécessaires pour mener à bien cette recherche académique. C'est par Sa grâce et Sa bénédiction que nous avons pu accomplir ce travail.

Nous remercions sincèrement notre encadreur, **Mme FENNICHE Kaouter**, pour son accompagnement rigoureux, ses conseils judicieux et son dévouement exemplaire tout au long de cette démarche. Sa rigueur scientifique et sa disponibilité ont grandement enrichi ce mémoire et ont contribué à l'aboutissement de ce projet académique.

Nous tenons également à remercier **Mme BENGUEDOUAR Nawel**, titulaire de notre stage pratique, pour son accueil, son encadrement sur le terrain, ses explications pratiques et pour nous avoir permis d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante.

Nous exprimons notre gratitude la plus profonde à nos parents respectifs, qui ont été le fondement inébranlable de notre parcours. Leurs sacrifices constants, leur confiance inépuisable et leurs encouragements bienveillants ont illuminé chacune de nos étapes. C'est grâce à leur amour désintéressé et à leur soutien moral que nous avons surmonté les défis et que nous sommes arrivés jusqu'à ce jour.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance envers **l'Ecole Supérieure de Commerce**, nos enseignants et tous ceux qui nous ont apporté leur soutien, leurs conseils et leurs ressources tout au long de ce parcours enrichissant.

Dédicace

À nos mères, nous vous dédions ce mémoire. Merci pour votre amour infini, vos sacrifices innombrables, vos prières constantes et votre tendresse qui nous ont accompagnés à chaque étape de ce parcours. Vous êtes nos piliers, nos sources de réconfort et nos plus grandes forces. Que Allah vous bénisse et vous accorde une longue vie heureuse.

À nos pères, nous vous dédions ce travail. Merci pour votre soutien constant, vos conseils sages, vos exemples de persévérance et tout ce que vous avez fait pour nous. Vous nous avez appris à ne jamais abandonner face aux défis. Votre confiance en nous a été notre plus grande motivation.

À notre encadrante, Mme FENNICHE Kaouter, nous vous dédions ce mémoire en témoignage de notre profonde gratitude et respect. Merci pour votre encadrement rigoureux, vos précieux conseils, votre patience et votre disponibilité constante tout au long de ce travail. Votre expertise et votre dévouement ont considérablement enrichi cette étude.

À nos frères et sœurs, merci pour votre présence, vos encouragements, vos rires et votre soutien inconditionnel tout au long de ce parcours. Vous avez été notre joie et notre motivation dans les moments difficiles. Ce succès est aussi le vôtre, et nous le partageons avec fierté et gratitude.

Table des matières

Remerciement I
Dédicace II
Liste des tableaux VI
Listes des figures VI
Liste des annexes VI
Liste des abréviations VII
Liste des termes arabes IX
Résumé X
Introduction générale A
Chapitre 01 : Cadre conceptuel de la finance islamique 6
Introduction : 2
Section 01 : Les fondements de la finance islamique 2
1.1 Définition de la finance islamique 2
1.2 Historique et évolution de la finance islamique 3
1.3 L'historique et l'évolution de la finance islamique en Algérie 5
1.4 Objectifs et importance de la finance islamique 7
1.5 Les principes fondamentaux de la finance islamique 8
Section 02 : Les instruments de la finance islamique 13
2.1 Les produits de financement 13
2.2 Les comptes bancaires 24
Section 03 : Les fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles 26
3.1 Définition et spécificités 26
3.2 Le fonctionnement au sein des banques conventionnelles 27
3.3 Modèles d'institutions islamiques financières 29
3.4 Avantages et limites 29
Conclusion 31
Chapitre 02 : Les fenêtres islamiques et la performance bancaire 32

Introduction 33

Section 01 : La performance bancaire 33

1.1 Notion de performance 33

1.2 La performance bancaire 34

1.3 Les composantes de la performance 34

1.4 Les dimensions de la performance 36

1.5 Déterminants de la performance bancaire 38

Section 02 : La performance financière 40

2.1 Définition de la performance financière 40

2.2 Les indicateurs de la performance financière 41

2.3 Méthode d'analyse de la performance financière 45

Section 03 : Les mécanismes d'impact de la fenêtre islamique sur la performance bancaire 46

3.1 L'impact sur la croissance et la structure des revenus 46

3.2 L'impact sur l'efficience opérationnelle et les coûts 46

3.3 L'impact sur le profil de risque et la stabilité 47

Conclusion 47

Chapitre 03 : Etude empirique de l'impact d'installation des fenêtres islamique sur la performance financière : cas de la BNA 2016-2023 49

Introduction 50

Section 01 : Présentation générale de la Banque National d'Algérie 50

1.1 Histoire et évolution de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) 50

1.2 L'organisation de la Banque National d'Algérie 52

1.3 Missions et objectifs de la BNA 54

1.4 La division Finance Islamique 55

Section 02 : Etude comparative de la performance financière de la BNA pré et post intégration de la finance islamique 56

2.1 Cadre méthodologique de l'étude comparative 56

2.2 Étude comparative des indicateurs de performance financière 57

2.3 Analyse descriptive annuelle de l'activité de la finance islamique de la BNA.....62

2.4 Interprétation de l'impact de la fenêtre islamique sur la performance financière..69

Conclusion.....70

Conclusion générale71

Bibliographie78

Liste des tableaux

Tableau 1 : comparaison des différents modèles d'institutions islamiques.....29
Tableau 2 : Evolution de capital social de la BNA51
Tableau 3: Comparaison des indicateurs de performance financière de la BNA avant et après l'intégration de la fenêtre islamique.....58
Tableau 4: Synthèse de l'évolution annuelle de l'activité islamique de la BNA (2020–2023).....62

Listes des figures

Figure 1: Le contrat Mourabaha15
Figure 2: Le contrat Salam.....16
Figure 3: Le contrat Ijara.....18
Figure 4: le contrat Istisna'a20
Figure 5: Le contrat Moudaraba21
Figure 6: Le contrat Moucharaka.....23
Figure 7: Les composants de la performance34
Figure 8: Organigramme de la BNA54
Figure 9: Évolution des ratios de rentabilité.....58
Figure 10: évolution du ratio de liquidité......60
Figure 11: L'évolution de la solvabilité pré et post introduction de la finance islamique61
Figure 12: Evolution des ressources, financement et comptes islamiques63

Liste des annexes

Annexe 1 : Bilan BNA 2016-2017.....82
Annexe 2 : Compte de résultat BNA 2016-201783
Annexe 3 : Bilan BNA 2018-2019.....84
Annexe 4 : Compte de résultat BNA 2018-201985
Annexe 5 : Bilan BNA 2020-2021.....86
Annexe 6 : Compte de résultat BNA 2020-202187
Annexe 7 : Bilan BNA 2022-2023.....88
Annexe 8 : Compte de résultat 2022-2023.....89

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AAOIFI	Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions
ABC	Arabe Banking Corporation
AGB	Algeria Gulf Bank
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BIB	Bahreïn Islamic Bank
BID	Banque Islamique de Développement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
D.A.C.C	Direction de l'Audit et du Contrôle de Conformité
D.A.I	Direction de l'Audit Interne
DAB	Distributeur Automatique de Billets
D.C.H	Division du Capital Humain
D.COMP	Division de la Compliance
D.D.M.P	Division des Dépôts et Moyens de Paiement
D.D.P.M.L.S	Division du Développement, du Patrimoine, de la Maintenance et de la Logistique Sociale
D.E	Division des Engagements
D.E.A.C	Division de l'Exploitation et de l'Action Commerciale
D.E.S.F	Direction des Études et de la Stratégie Financière
D.F	Division Financière
D.F.I	Division Finance Islamique
D.I	Division Internationale
DIB	Dubaï Islamic Bank
DMI	Dar Al Maal Al Islami
D.O.M.P	Direction des Opérations et des Moyens de Paiement
D.R.C.P	Division des Risques et du Contrôle Permanent
D.R.E.J.C	Division du Recouvrement, des Études Juridiques et du Contentieux
DRE	Direction Régionale d'Exploitation
D.S.I	Division des Systèmes d'Information
D.S.S.I.C.A	Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Contrôle d'Accès
EAR	Equity to Assets Ratio (ratio capitaux propres / total actif)
ESG	Environnement, Social, Gouvernance
GAB	Guichet Automatique de Banque
GIB	Gulf International Bank
IBB	Islamic Bank of Britain
IFSB	Islamic Financial Services Board
IG	Inspection Générale
KDA	Milliers de Dinars Algériens
KFH	Koweït Finance House

LDR	Loan-to-Deposit Ratio (ratio crédits/dépôts)
MDA	Millions de Dinars Algériens
NIM	Net Interest Margin (marge nette d'intérêt)
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PPP	Partage des Profits et des Pertes
QIB	Qatar Islamic Bank
ROA	Return on Assets (rendement des actifs)
ROE	Return on Equity (retour sur fonds propres)
S.G	Secrétariat Général
S.O.N.C.D	Section Ordinale Nationale des Chirurgiens-Dentistes
TPE	Terminal de Paiement Électronique
U.G.F.P	Unité de Gestion et de Formation du Personnel
U.G.P.S	Unité de Gestion et de Protection des Structures

Liste des termes arabes

Abréviation	Signification
charia	Ensemble des règles et principes de l'islam
chirka	Partage ou participation (origine du terme Moucharaka)
fiqh	Jurisprudence islamique
Gharar	Incertitude excessive, ambiguïté, vice caché dans un contrat
halal	Permis ou autorisé par la loi islamique
haram	Interdit selon la loi islamique
Ijara	Contrat de location
Ijara acquisitive (Ijara Mountahia bi Tamlik)	Location avec option d'achat à terme
Ijara opérationnelle (Tachghilia)	Location simple sans acquisition
Ijmâ	Consensus unanime des savants musulmans sur un point de droit
Istisna'a	Contrat de fabrication ou de construction
Maysir	Jeu de hasard, spéculation
Mostasni'i	Donneur d'ordre dans un contrat Istisna'a
Moucharaka	Contrat de partenariat avec participation au capital et partage des profits/pertes
Moucharaka moutanakissa	Moucharaka dégressive (la banque cède progressivement sa part)
Moucharaka tabita	Moucharaka permanente
Moudaraba	Contrat de partenariat capital-travail
Moudaraba illimitée	Contrat sans restriction sur l'utilisation des fonds
Moudaraba limitée	Contrat portant sur un projet précis
Moudarib	Entrepreneur / gestionnaire dans un contrat Moudaraba
Mourabaha	Vente avec marge bénéficiaire convenue d'avance
oulémas	Savants de l'islam
oumma	Communauté des musulmans
PSL	Paix et Salut sur Lui
Qard Hassan	Prêt bienveillant sans intérêt ni contrepartie
Rab-el-mal	Apporteur de fonds / investisseur dans un contrat Moudaraba
Riba	Usure ou intérêt bancaire (toute augmentation injustifiée)
Riba al-annassia	Surplus lié à un délai de livraison ou de paiement
Riba al-Buyu	Intérêt lié à un échange ou une vente de marchandises
Riba al-fadl	Surplus de quantité lors d'un échange immédiat de deux biens identiques
Riba al-qardh	Surplus monétaire stipulé lors d'un prêt de capital
sadaqa	Acte de charité en islam
Salam	Contrat de vente avec paiement comptant et livraison différée
Sani'i	Fabricant dans un contrat Istisna'a
sukuk	Titres financiers islamiques
Sunnah	Les paroles, actes et approbations du Prophète
Takaful	Système d'assurance islamique basé sur la mutualité
Wakala	Contrat de mandat (la banque agit en tant qu'agent)
zakat	Aumône légale obligatoire en islam

Résumé

Ce mémoire s'inscrit dans le contexte du développement croissant de la finance islamique à l'échelle mondiale et de son intégration progressive dans les systèmes bancaires conventionnels, notamment en Algérie. Il vise à analyser l'impact de l'installation d'une fenêtre islamique sur la performance financière des banques conventionnelles, en prenant comme cas d'étude la Banque Nationale d'Algérie (BNA) sur la période 2016–2023. La problématique centrale porte sur la mesure dans laquelle cette intégration influence les indicateurs de performance financière.

L'étude poursuit un triple objectif : clarifier les fondements théoriques de la finance islamique et des fenêtres islamiques, analyser les mécanismes d'impact sur la performance financière bancaire, et évaluer empiriquement cet impact dans le cas de la BNA. La méthodologie adoptée repose sur une approche mixte combinant une revue de littérature approfondie et une analyse empirique. Cette dernière s'appuie sur une étude comparative des principaux ratios financiers (rentabilité, liquidité et solvabilité) entre les périodes pré et post introduction de la fenêtre islamique, ainsi qu'une analyse descriptive de l'évolution de l'activité islamique.

Les résultats montrent que l'introduction de la fenêtre islamique a contribué à une diversification des sources de revenus et à une augmentation des dépôts, soutenant partiellement l'hypothèse d'un impact positif sur la performance. Toutefois, à court terme, les coûts liés à la mise en conformité et à l'adaptation organisationnelle ont exercé une pression sur la rentabilité. À long terme, une amélioration relative de la stabilité financière est observée grâce à la diversification des risques.

En conclusion, l'intégration de la finance islamique via une fenêtre dédiée constitue une stratégie pertinente pour les banques conventionnelles, sous réserve d'une gestion efficace des coûts et d'un déploiement progressif

Mots-clés

Finance islamique, fenêtre islamique, performance financière, banque conventionnelle, BNA (Algérie)

الملخص

تندرج هذه الدراسة ضمن سياق التطور المتزايد للصيرفة الإسلامية على المستوى العالمي، والتوجه نحو إدماجها تدريجياً داخل الأنظمة البنكية التقليدية، خاصة في الجزائر. وتهدف إلى تحليل أثر إنشاء نافذة إسلامية على الأداء المالي للبنوك التقليدية، من خلال دراسة حالة البنك الوطني الجزائري خلال الفترة الممتدة بين 2016 و2023. وتتمثل الإشكالية الرئيسية في تحديد مدى تأثير هذا الإدماج على مؤشرات الأداء المالي للبنك.

تسعى الدراسة إلى تحقيق ثلاثة أهداف أساسية تتمثل في توضيح الأسس النظرية للصيرفة الإسلامية والنوافذ الإسلامية، وتحليل آليات تأثيرها على الأداء البنكي، ثم تقييم هذا الأثر ميدانياً في حالة البنك الوطني الجزائري. واعتمدت الدراسة على منهجية تجمع بين الجانب النظري والجانب التطبيقي، حيث تم الاعتماد على مختلف المراجع النظرية والدراسات التطبيقية ذات الصلة، إضافة إلى تحليل تجريبي قائم على المقارنة بين مرحلتين: ما قبل وما بعد إدخال النافذة الإسلامية. كما تم الاعتماد على مجموعة من المؤشرات المالية المتعلقة بالربحية والسيولة والملاءة المالية، إلى جانب تحليل وصفي لتطور النشاط المصرفي الإسلامي داخل البنك.

أظهرت نتائج الدراسة أن إدخال النافذة الإسلامية ساهم في تنويع مصادر الإيرادات وزيادة حجم الودائع، مما يدعم جزئياً فرضية التأثير الإيجابي على الأداء المالي. غير أن تكاليف التكيّف التنظيمي ومتطلبات الامتثال لأحكام الشريعة الإسلامية أثرت سلباً على الربحية على المدى القصير. وفي المقابل، برز تحسن نسبي في الاستقرار المالي على المدى الطويل نتيجة تنويع المخاطر وتوسيع قاعدة العملاء.

وتتوصل الدراسة إلى أن اعتماد النوافذ الإسلامية يمثل استراتيجية واعدة للبنوك التقليدية، شريطة التحكم في تكاليف التطبيق وضمان التدرج في عملية الإدماج.

الكلمات المفتاحية

الصيرفة الإسلامية، النافذة الإسلامية، الأداء المالي، البنوك التقليدية، البنك الوطني الجزائري.

Introduction générale

Depuis le tournant des années 1970, la finance islamique s'est progressivement imposée comme l'un des segments les plus dynamiques de l'industrie financière mondiale. Née d'une volonté de concilier les principes de la Charia avec les exigences de l'économie contemporaine, elle a connu une expansion remarquable, particulièrement à la suite de la crise financière internationale de 2008, qui a révélé les fragilités structurelles du modèle bancaire conventionnel fondé sur l'intérêt et la spéculation excessive. Selon les rapports de l'Islamic Financial Services Board (IFSB), les actifs mondiaux de la finance islamique ont franchi le seuil des 4 500 milliards de dollars en 2023, avec un taux de croissance annuel composé supérieur à 10 % au cours de la dernière décennie. Cette dynamique a conduit de nombreuses banques conventionnelles, tant dans les pays musulmans que dans les économies occidentales, à intégrer des fenêtres islamiques au sein de leurs structures, afin de répondre à une demande croissante de produits financiers conformes à l'éthique musulmane.

En Algérie, pays à majorité musulmane, l'intégration de la finance islamique au sein du système bancaire national a suivi une trajectoire progressive. Si les premières expériences remontent à 1991 avec l'implantation d'Al-Baraka Bank, puis d'Al Salam Bank en 2008, c'est véritablement avec la promulgation du règlement n° 20-02 du 15 mars 2020 de la Banque d'Algérie, complété par la loi monétaire et bancaire n° 23-09 de 2023, qu'un cadre juridique structurant a été mis en place. Ce dispositif réglementaire a ouvert la voie à un modèle hybride, celui de la **fenêtre islamique** adossée à une banque conventionnelle. Dans ce contexte, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), première banque commerciale créée après l'indépendance en 1966, a obtenu le 4 août 2020 l'agrément lui permettant de commercialiser des produits conformes à la Charia, devenant ainsi la première banque publique algérienne pionnière dans ce domaine.

Cette ouverture stratégique soulève toutefois des interrogations légitimes quant aux retombées effectives d'une telle diversification sur la santé financière des établissements concernés. En effet, l'introduction d'une fenêtre islamique implique non seulement une transformation organisationnelle profonde (séparation comptable, gouvernance charaïque, formation du personnel), mais également une recomposition des sources de revenus, jusque-là dominées par les intérêts conventionnels. La performance financière, appréhendée à travers les ratios de rentabilité, de liquidité et de solvabilité, constitue dès lors le baromètre privilégié pour évaluer la pertinence de ce choix stratégique.

Introduction générale

Problématique de la recherche

À la lumière de ces considérations, et compte tenu du caractère récent et pionnier de l'expérience menée par la Banque Nationale d'Algérie, la présente recherche s'articule autour de la problématique centrale suivante :

Dans quelle mesure l'installation d'une fenêtre islamique au sein d'une banque conventionnelle influence-t-elle la performance financière de cette dernière ? Cas de la Banque Nationale d'Algérie sur la période 2016–2023.

Sous-questions de recherche

De cette problématique principale découlent trois sous-questions de recherche, qui structurent la démarche analytique du présent travail :

- **SQ1 :** Comment les principes fondamentaux de la finance islamique, notamment l'interdiction de l'intérêt et le partage du risque, modifient-ils le modèle financier par rapport à la banque conventionnelle ?
- **SQ2 :** L'ouverture d'une fenêtre islamique améliore-t-elle la rentabilité (ROA, ROE…) des banques conventionnelles ?
- **SQ3 :** Comment les coûts liés à la conformité à la charia impactent-ils la performance opérationnelle et financière de la banque conventionnelle ?

Hypothèses de recherche

Afin d'apporter des éléments de réponse rigoureux aux interrogations soulevées, trois hypothèses de travail, formulées de manière à pouvoir être empiriquement vérifiées, sont avancées :

- **H1 :** L'installation d'une fenêtre islamique a un impact positif sur la performance financière en attirant un nouveau segment de clientèle et en augmentant les dépôts.
- **H2 :** L'impact sur la rentabilité est neutre ou négatif à court terme en raison des coûts élevés d'installation, de formation du personnel et de mise en conformité (coûts d'agence et de structure).
- **H3 :** La diversification des revenus via les produits islamiques réduit le risque global de la banque, améliorant ainsi sa stabilité financière à long terme.

Introduction générale

Justification du choix du sujet

Le choix de ce thème de recherche se justifie par un double intérêt, à la fois académique et pratique.

- **Sur le plan académique**, la littérature scientifique consacrée aux fenêtres islamiques dans le contexte algérien demeure encore embryonnaire. La majorité des travaux antérieurs portent soit sur la finance islamique en général, soit sur les banques exclusivement islamiques implantées en Algérie (Al-Baraka Bank, Al Salam Bank). Or, le modèle hybride de la fenêtre islamique adossée à une banque publique conventionnelle constitue une configuration originale, qui mérite un éclairage scientifique spécifique. Le présent mémoire ambitionne ainsi de contribuer modestement à l'enrichissement du corpus académique national en proposant une analyse empirique fondée sur des données récentes et inédites.
- **Sur le plan pratique**, le cas de la Banque Nationale d'Algérie revêt un intérêt singulier, en sa qualité de première banque publique algérienne à avoir intégré la finance islamique dans son offre commerciale, en 2020. L'horizon temporel retenu (2016–2023) permet de disposer d'un recul de quatre exercices avant et quatre exercices après le lancement, condition indispensable à une comparaison rigoureuse. Les conclusions de cette étude sont susceptibles d'éclairer les décideurs bancaires, les autorités de régulation et les chercheurs sur la pertinence stratégique et opérationnelle du modèle de la fenêtre islamique dans le paysage bancaire algérien.

Objectifs de la recherche

Conformément à la problématique posée et aux hypothèses formulées, la présente étude poursuit les objectifs suivants :

- **Objectif théorique :** clarifier les concepts fondamentaux de la finance islamique, des fenêtres islamiques et de la performance bancaire, à travers une revue de littérature exhaustive et critique ;
- **Objectif analytique :** identifier et analyser les mécanismes par lesquels une fenêtre islamique peut influencer la performance financière d'une banque conventionnelle, notamment en termes de croissance, d'efficience opérationnelle et de profil de risque ;
- **Objectif empirique :** mesurer, à travers une étude comparative pré et post installation, l'impact effectif de la fenêtre islamique sur les ratios de performance financière de la

BNA, et apprécier la dynamique de déploiement de cette activité au cours des exercices 2020 à 2023 ;

- **Objectif prospectif :** formuler, à partir des résultats obtenus, des recommandations susceptibles d'optimiser le déploiement de la finance islamique au sein des banques conventionnelles algériennes.

Méthodologie de la recherche

Pour répondre à la problématique posée et tester les hypothèses formulées, une **approche méthodologique mixte**, combinant analyse documentaire et étude empirique, a été adoptée.

La démarche théorique s'appuie sur une revue de littérature rigoureuse, mobilisant des ouvrages spécialisés en finance islamique et bancaire, des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture, ainsi que des textes réglementaires officiels (règlement n° 20-02 du 15 mars 2020 de la Banque d'Algérie, loi n° 23-09 de 2023 relative à la monnaie et au crédit, instructions complémentaires de la Banque d'Algérie).

La démarche empirique repose, quant à elle, sur une étude de cas appliquée à la Banque Nationale d'Algérie, structurée en deux dimensions complémentaires :

- D'une part, une **étude comparative quantitative** des principaux ratios de performance financière (ROA, ROE, marge nette d'intérêt, PNB, ratio crédits/dépôts (LDR), ratio prêts/actifs, ratio de solvabilité, ratio d'adéquation des fonds propres) entre la période pré-installation (2016–2019) et la période post-installation (2020–2023). La méthode des moyennes arithmétiques a été retenue afin de neutraliser les variations conjoncturelles ;
- D’autre part, une **analyse descriptive longitudinale** de la dynamique de déploiement de l'activité islamique de la BNA sur la période 2020–2023, à partir des rapports annuels officiels (évolution des ressources collectées, des financements octroyés, du nombre de comptes ouverts, du réseau d'agences et de guichets dédiés).

Les données primaires sont intégralement issues des rapports annuels publiés par la BNA pour les exercices 2016 à 2023, complétés par les bilans et les comptes de résultat certifiés par les commissaires aux comptes.

Introduction générale

Structure du mémoire

Afin de traiter ce sujet de manière cohérente et progressive, le présent mémoire est structuré en **trois chapitres** complémentaires, encadrés par une introduction générale et une conclusion générale.

Le premier chapitre, intitulé *« Cadre conceptuel de la finance islamique »*, est consacré à la présentation des fondements théoriques, historiques et juridiques de la finance islamique. Il aborde successivement les principes fondamentaux qui la régissent, les instruments de financement et d'épargne qui en constituent l'arsenal opérationnel, ainsi que les spécificités des fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles.

Le deuxième chapitre, intitulé *« Les fenêtres islamiques et la performance bancaire »*, s'attache à clarifier la notion de performance bancaire dans ses dimensions multiples (financière, opérationnelle et organisationnelle), à identifier les principaux indicateurs de mesure, et à analyser les mécanismes théoriques par lesquels la fenêtre islamique est susceptible d'impacter la performance d'une banque conventionnelle.

Le troisième chapitre, intitulé *« Étude empirique de l'impact d'installation des fenêtres islamiques sur la performance financière : cas de la BNA 2016–2023 »*, constitue le cœur opérationnel de ce travail. Il présente d'abord la Banque Nationale d'Algérie, son organisation et sa Division Finance Islamique, avant de procéder à l'étude comparative des ratios de performance financière entre les deux périodes retenues, puis à l'analyse descriptive annuelle de l'activité islamique. Les résultats obtenus sont interprétés à la lumière des hypothèses formulées en introduction.

Chapitre 01 : Cadre conceptuel de la finance islamique

Chapitre 01 : Cadre conceptuel de la finance islamique

Introduction :

La finance islamique a connu, au cours des dernières décennies, un essor spectaculaire à l'échelle internationale, en vertu de son aptitude à offrir une alternative éthique et participative au système financier conventionnel. Ancrée dans les principes de la charia, elle prohibe le Riba (intérêt usuraires), le maysir (spéculation excessive) et le gharar (incertitude), tout en valorisant le partage des profits et des pertes, ainsi que l'adossement des opérations financières à des actifs tangibles.

Dans ce cadre, les banques conventionnelles ont progressivement intégré des services de finance islamique à travers l'ouverture de fenêtres islamiques, afin de satisfaire une demande croissante de produits financiers conformes à la charia.

Cette dynamique a également marqué l'Algérie, où le cadre réglementaire de la finance islamique a enregistré des avancées substantielles ces dernières années.

Ce chapitre ambitionne ainsi de présenter les fondements théoriques de la finance islamique, ses instruments de financement principaux, ainsi que le fonctionnement des fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles. Il s'attachera également à identifier les spécificités, les avantages et les contraintes inhérentes à ce modèle bancaire hybride.

Section 01 : Les fondements de la finance islamique

1.1 Définition de la finance islamique

La finance islamique se présente comme une forme d'intermédiation financière qui s'appuie sur les préceptes de l'islam. Son fonctionnement repose sur des principes fixés par le droit musulman 'la charia' et autre jurisprudence islamique (fiqh) des oulémas, les savants de l'islam. Cette intermédiation financière repose sur le partage des gains et des pertes, la coopération entre les partenaires en vue d'une transparence et la réussite de projets économiques collectifs dans l'intérêt de la oumma, la communauté des musulmans. (SAÏDANE, 2011, p. 12)

Par ailleurs, la finance islamique constitue une approche unique et éthique de la finance qui s'efforce de concilier les objectifs économiques avec des valeurs morales et sociales. Elle offre ainsi une alternative viable aux systèmes financiers conventionnels, particulièrement dans un monde de plus en plus axé sur la durabilité et la responsabilité sociale. (AWAL, 2025, p. 16)

Les définitions peuvent varier, mais elles s'accordent toutes sur l'essentiel :la finance islamique se conforme aux principes et aux règles de la charia.

Chapitre 01 : Cadre conceptuel de la finance islamique

La charia sert à guider le comportement économique de bon musulman, en lui précisant ce qui est licite et qui est illicite du point de vue religieux. (SGHAIER, 2021)

1.2 Historique et évolution de la finance islamique

L'histoire de la finance islamique s'articule autour de grandes phases chronologiques, allant de ces racines scripturaires à son institutionnalisation moderne.

L'industrie de la finance islamique s'est développée fortement au cours de ces dernières années, cependant son origine est très ancienne. En effet, les pratiques financières se basent sur les textes sacrés ; en conséquence elles existent dès leur élaboration, au temps du prophète Mohammed PSL. Ce n'est que tardivement qu'elles se sont formalisées. Depuis les premières créations d'établissements financiers islamiques le système est jalonné d'étapes intéressantes et on assiste à une évolution continue.

Son évolution peut être divisée en deux périodes principales. La première, avant 2000, se caractérise par un développement limité principalement aux pays islamiques. La seconde, après 2000, correspond à une phase d'ouverture et d'internationalisation de la finance islamique. (Causse-Broquet, 2012, p. 18)

Avant l'an 2000

Les pratiques de la finance islamique ont été utilisées par les commerçants depuis des siècles dans les pays musulmans, mais parallèlement les banques opérant dans les mêmes pays offraient des produits issus de la finance conventionnelle.

A partir des années 1940, quelques expériences d'appliquer des techniques financières islamiques ont émergé et initiées par des économistes et banquiers, en Malaisie, Pakistan puis en Egypte.

En 1963, la création de la caisse d'épargne de Mit Ghamr en Egypte par Ahmed El Naggar, dont ces fonds étaient destinés à financer les projets agricoles, qui a connu un succès important attirant des millions de clients, elle est considérée comme le point de départ du système financier islamique. Mais cet organisme a été interrompue après quelques années pour des raisons politiques. (Causse-Broquet, 2012, p. 18)

Ensuite, dans les années 1970, lors de la forte augmentation du prix de pétrole, le système financier islamique est véritablement développé. Des dépôts de fonds se sont accumulés dans les pays du Golfe, des établissements ont été créés pour les gérer tout en respectant les principes

de la charia : la Dubaï Islamic Bank (DIB) en 1975, puis la Koweït Finance House (KFH) en 1977, la Bahreïn Islamic Bank (BIB) en 1979, la Qatar Islamic Bank (QIB) en 1982. (Causse-Broquet, 2012, p. 19)

Un événement marquant de l'histoire du système financier islamique fut la création de la Banque Islamique de Développement (BID) en 1975 par quatre pays membres fondateurs : l'Arabie saoudite, la Libye, les Émirats Arabes Unis et le Koweït, sous les auspices de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Son objet est d'être la banque de développement pour le mode musulman et à ce titre elle participe à de grands projets. (Causse-Broquet, 2012, p. 19)

En 1981, est fondée Dar Al Maal Al Islami (DMI), une des plus importantes institutions financières islamiques dont le siège est à Genève. À côté du conseil d'administration, un conseil de la Charia était chargé d'assurer la conformité de l'activité de l'établissement aux préceptes de l'Islam. Le groupe DMI implanta un réseau d'agences dans une vingtaine de pays. Ses actifs lui permettaient d'avoir des projets ambitieux, notamment celui de mise en place d'un système mondial de finance islamique comportant des banques, des sociétés d'investissements, des compagnies d'assurances. (Causse-Broquet, 2012, p. 19)

Dans les années 1990, on assiste à un autre événement marquant : les banques conventionnelles implantées dans les pays musulmans ont commencé à ouvrir des fenêtres islamiques afin d'attirer une clientèle musulmane, notamment l'Arabe Banking Corporation (ABC) et la Gulf International Bank (GIB) à Bahreïn. Par la suite, d'autres banques de la région, ainsi que certaines banques occidentales comme ABN AMRO et Citibank ont adopté la même démarche.

Notons que pendant cette période la finance islamique est peu présente, voire absente des pays du Maghreb, sauf une banque en Mauritanie (la BAMIS) et une filiale d'Al Baraka en Algérie. (Causse-Broquet, 2012, p. 20)

Après l'an 2000

L'évolution du système financier islamique depuis l'an 2000 se traduit notamment par la création de nouveaux produits et de nouveaux établissements, l'internationalisation de l'activité et par des mesures diverses qui ont accompagné son expansion. (SGHAIER, 2021, p. 28)

Parallèlement au développement des produits islamiques déjà existés, de nouveaux produits ont été créés. Parmi eux citons les soukouk, les obligations islamiques crées en 2001-2002 dans trois Etats :la Malaisie, le Qatar et Bahreïn. Ce produit a connu la plus forte croissance.

Les produits d'assurance également ont connu un développement important, Les sociétés pratiquant l'assurance (takaful) basée sur le principe de la mutualité ont été créées et leur expansion est allée de pair avec celui de la finance islamique.

La finance islamique s'est mondialisée. Cette internationalisation s'est d'abord traduite par la création de départements islamiques au sein des banques occidentales dans les pays musulmans. Les grandes banques occidentales ont ainsi cherché à capter les capitaux disponibles dans les pays du Golfe. L'étape suivante fut la création de banques islamiques dans les pays occidentaux. La première, l'Islamic Bank of Britain (IBB), créée au Royaume-Uni en 2004, est entièrement consacrée à la finance islamique. D'autres pays occidentaux, surtout ceux dont la population comporte une forte proportion de musulmans, désirent suivre la voie par l'ouverture de fenêtres islamiques ou la création de banques islamiques. Des fonds d'investissements ont également créé des antennes islamiques dans les pays musulmans. (SGHAIER, 2021, p. 29)

1.3 L'historique et l'évolution de la finance islamique en Algérie

Étant un pays musulman, la majorité des personnes refusent et rejettent l'application des intérêts usuraires dans les opérations bancaires, contraires aux principes de la Charia. Cela a incité les autorités publiques à favoriser la mise en place d'un modèle de financement qui respecte les enseignements de l'Islam, essentiellement ceux qui portent à l'interdiction de l'usure, et que le législateur a dénommé « Finance Islamique ».

La finance islamique en Algérie a connu une évolution significative, passant d'une introduction sans cadre juridique à l'établissement de réglementations plus solides grâce au règlement n° 2020-02 ainsi qu'à la loi monétaire et bancaire n° 23-09.

Avant l'établissement d'un cadre juridique :

La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, adoptée dans le cadre de l'ouverture du secteur bancaire à l'investissement privé, a autorisé l'implantation de banques privées nationales et étrangères en Algérie. Cela a permis à la Banque d'Algérie d'accorder des agréments à plusieurs d'installation à plusieurs banques étrangères afin d'exercer leurs activités sur le territoire national, parmi ces banques on trouve celles réalisant des opérations bancaires conforment aux normes et aux règles de la Charia. Pourtant en cette période aucune démarche juridique n'a été développée, aucun texte juridique n'a été élaboré pour définir la finance islamique, ses modes de financement, ou même la façon dont une banque islamique doit être contrôlée, et encadrée

par la règlementation bancaire, seule la supervision bancaire traditionnelle était appliquée. (Boukhodmi, 2024)

Pour garantir le développement mondial de la finance islamique, des institutions internationales comme l'AAOIFI, ont élaboré des normes comptables, d'audit et de gouvernance applicables aux institutions financières islamiques. Ainsi, malgré l'absence initiale d'un cadre juridique algérien, les banques islamiques étrangères implantées en Algérie appliquaient déjà ces standards et disposaient de comités internes de charia chargés du contrôle de conformité.

Cette période a connu l'installation de deux catégories d'institutions bancaires étrangères adoptant les principes de la Charia Islamique dans leurs modes de financement, des banques étrangères islamiques (Al-Baraka Bank en 1991 et Al Salam-Bank en 2008) et des banques étrangères classiques avec des guichets offrant un service de financement islamique (AGB Bank en 2003). (Boukhodmi, 2024)

L'adoption d'un cadre juridique régissant le financement islamique

C'est vers la fin de l'année 2018 que les autorités algériennes ont commencé à aborder sérieusement le domaine de la finance islamique en promulguant le Règlement 18-02 du 04 novembre 2018. C'est un règlement qui était nécessaire mais pas du tout suffisant.

Nous n'allons pas nous attarder sur ce règlement qui fut aussitôt abrogé par celui du 15 mars 2020 apparu sous le n°20-02 et qui constitue un nouveau tournant pour l'activité de banque Islamique.

Clarifié par l'Instruction n° 03-2020 du 02 Avril 2020 de la Banque d'Algérie, le règlement 20-02 du 15 mars 2020 comportait des innovations et des précisions qui manquaient dans le règlement précédent dont notamment : la définition des principales opérations autorisées (la Mourabaha, la Moucharaka, la Moudaraba, l'Ijara, le Salam et l'Istisna'a), l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable de la Banque d'Algérie, la certification charaïque des produits, la création d'un comité de contrôle charaïque et l'ouverture de guichets exclusivement dédiés aux services de finance islamique.

Le contrôle de conformité de la finance islamique aux préceptes de la charia se fait à deux niveaux, au niveau central, pour contrôler la conformité au niveau du système bancaire, à travers le haut conseil islamique et le comité national de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, et au niveau interne, afin de contrôler la conformité au sein de la banque ou le guichet islamique, qui se fait à travers un comité interne de la charia. (Jilani, 2020)

Chapitre 01 : Cadre conceptuel de la finance islamique

Après 2020, la finance islamique en Algérie a connu un développement structurant, notamment avec l'adoption de la loi n° 23-09 en 2023, qui a intégré officiellement la finance islamique dans le cadre légal monétaire et bancaire.

En 2025, La Banque d'Algérie a promulgué le règlement N° 25-13 relatif au marché monétaire interbancaire relevant de la finance islamique, ce marché permet aux intervenants (les banques et les établissements financier, les investisseurs institutionnels et les entités nationales dont l'activité relève des opérations financières islamiques, notamment les sociétés d'assurance exerçant des opérations d'assurance Takaful) de se financer ou de placer des excédents de liquidité. (Règlement N°25-13 du 24 septembre 2025 relatif au marché monétaire interbancaire relevant de la finance islamique, 2025)

En 2026, le Trésor Public d'Algérie lance officiellement l'opération de souscription aux Sukuk souverains Ijara Usufruit à partir du 27 janvier. Cette initiative vise à diversifier les sources de financement de l'État et à promouvoir la finance islamique, en mobilisant l'épargne nationale avec des instruments conformes à la charia. Les Sukuk sont liés à des actifs réels, offrant des investissements sécurisés et transparents. La souscription, limitée en volume, sera ouverte au public via des établissements habilités, renforçant l'inclusion financière et la confiance dans ces nouveaux produits. Les citoyens sont invités à se rapprocher de partenaires habilités pour plus d'informations et procéder à la souscription. (Lancement de l'opération de souscription au Sukuk souverain Ijara, 2026)

1.4 Objectifs et importance de la finance islamique

L'objectif principal de la finance islamique est de promouvoir la justice sociale, l'équité et le bien-être économique tout en évitant les pratiques jugées illicites (haram).

Inclusion financière : La finance islamique joue un rôle clé dans l'inclusion des populations non bancarisées, en offrant des produits adaptés à leurs besoins tout en respectant leurs croyances religieuses.

Développement économique : En soutenant des projets de développement et en finançant des PME, la finance islamique contribue à la croissance économique dans les pays en développement.

Stabilité financière : En évitant l'endettement excessif et en se concentrant sur des investissements réels, la finance islamique peut contribuer à une plus grande stabilité financière globale.

Responsabilité sociale : La finance islamique met l'accent sur des pratiques commerciales éthiques, ce qui peut améliorer la perception des entreprises et renforcer la confiance des consommateurs. La responsabilité sociale se manifeste entre autres par l'interdiction du riba dans l'économie, ce qui est considéré comme une forme d'exploitation sociale et économique qui viole l'enseignement fondamental de l'Islam sur la justice sociale. (AWAL, 2025, p. 15)

Les modèles conventionnels de financement, fondés sur l'intérêt (Riba) et la spéculation excessive, créent souvent des cycles d'endettement qui alourdissent les entreprises et les ménages, ces systèmes conduisent à des déséquilibres économiques, des crises de liquidité, et favorisent une concentration des richesses au sommet de la pyramide économique. À l'inverse, la finance islamique, en interdisant l'intérêt et en favorisant des pratiques justes établit une relation plus équilibrée entre les acteurs financiers. Cela réduit les risques excessifs, encourage une redistribution plus équitable des richesses, et soutient une croissance durable. (AWAL, 2025, p. 26)

1.5 Les principes fondamentaux de la finance islamique

L'activité financière islamique semble s'être développée en reprenant certains produits anciens tout en proposant aussi de nouveaux produits. Lors de l'adaptation ou la création de ces produits, il aurait généralement fallu éviter certaines interdictions liées à la théorie économique et sociale islamique. On parle souvent de cinq interdictions principales : l'interdiction de l'intérêt (Riba), celle du gharar (qui concerne l'incertitude, la tromperie, le risque), la thésaurisation, la spéculation (maysir), ainsi que les activités considérées comme illicites. On va surtout mettre l'accent sur les deux premières, car elles paraissent former la base du système financier islamique.

1.5.1 L'interdiction du prêt à intérêt (Riba)

L'un des piliers les plus importants de la finance islamique repose sur l'interdiction absolue de la riba. Ce terme arabe, dérivé du verbe « raba » signifiant « accroître ou multiplier une chose à partir d'elle-même », désigne toute augmentation auto-générée d'un bien, indépendamment de sa rentabilité réelle. (El-Gamal, 2010, p. 77)

Le terme riba, peut être défini ainsi : Le Riba est tout intérêt stipulé contractuellement, calculé préalablement sur la base du capital initial prêté et du temps, convenu sans aucune relation avec les résultats éventuels de l'opération financée. (Causse-Broquet, 2012, p. 21)

Souvent assimilée à l'intérêt bancaire – défini comme « la rémunération versée par l'emprunteur au prêteur pour l'usage de la somme prêtée », le Riba possède une portée bien plus étendue. Elle prohibe **tout enrichissement sans cause légitime**, y compris les profits illicites issus d'un déséquilibre dans l'échange de biens homogènes (même nature, genre et mesure). Tout revenu fixe et prédéterminé, indépendant de la rentabilité de l'actif financé, est ainsi exclu. (Ruimy, 2008, p. 13)

Selon la charia, l'argent ne doit pas générer d'argent par lui-même. Tout financement doit être adossé à un actif tangible identifiable, car la monnaie est créée pour faciliter l'échange et non pour se multiplier seule – ce qui contredit sa finalité originelle. (Ruimy, 2008, p. 13)

L'intérêt est interdit par toutes les religions célestes, La Bible contient plusieurs textes qui condamnent clairement le prêt à intérêt. Parmi les textes de l'interdiction dans l'Ancien Testament : « Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt ». Dans le Nouveau Testament, on lit : « tout prêt que vous accordez avec l'intention d'en tirer un profit ne vous sera d'aucune utilité. Faites de bonnes actions mais n'en attendez aucun profit. Alors vous aurez une grande récompense... ».

L'interdiction de l'intérêt en Islam est catégorique. Elle est confirmée par les quatre sources légales islamiques : le Coran, la Sunnah, le consensus et l'Ijmâ. Elle ne fait l'objet d'aucun doute. Allah dit : « Ô les croyants ! Craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants, Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Allah et de Son messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés ». Sourate II, Al-Baqarah, verset 278- 279.

Les formes du Riba

La réalité du Riba est la dette due sans aucun avantage correspondant. Sur cette base, il peut être organisée selon ses risques sous deux formes.

1.5.1.1 Riba al-Buyu

Riba al-fadl

Tout échange avec augmentation ou excédent est considérable comme riba al fadl. Il s'agit d'un échange entre deux choses de même nature et type, soit en poids ou en mesure.

Riba al-annassia

Constitue de l'augmentation engendrée suite au règlement différé de dû, dont l'acquittement est conditionné par le paiement implicite ou explicite lors de l'élaboration du contrat.

1.5.1.2 Riba al-qardh

Cela concerne tout surplus monétaire qui serait ajouté au montant de crédit initial, versé par l'emprunteur au profit du prêteur, en raison du retard accordé dans le remboursement du prêt.

1.5.2 L'interdiction de l'incertitude (Gharar)

Le futur est par essence incertain, c'est une évidence. Cependant, les activités entachées d'ambiguïté, de défauts dissimulés ou de vices cachés (gharar) sont strictement interdites (haram) par la charia.

Dans le cadre des échanges socio-économiques, le gharar représente un vice caché : une zone floue, une incertitude majeure ou un manque de transparence dans le contrat. Il expose l'une des parties à un risque excessif et imprévisible en raison d'aléas sur le prix, la qualité, la quantité, la date de livraison, etc., entraînant une perte non maîtrisable. (Lévy, 2012, p. 58)

C'est précisément en raison de cet interdit du gharar que les contrats d'assurance classiques sont contraires aux principes de la charia : le montant du remboursement reste incertain, car il dépend de la survenance d'événements aléatoires.

Les assurances classiques proposées par les institutions financières sont donc haram. Des alternatives mutualistes, dites takaful, ont été développées. Toutefois, elles se limitent souvent à l'assurance-vie et excluent les risques quotidiens. Par nécessité, de nombreux musulmans souscrivent à des assurances non islamiques mais de type mutualiste. (Lévy, 2012, p. 58)

1.5.3 Le partage des profits et pertes

La finance islamique repose sur des partenariats équitables où les investisseurs et les entrepreneurs partagent à la fois les risques et les bénéfices. Cela se traduit par des contrats comme Moudaraba (partenariat) et Moucharaka (association). (AWAL, 2025, p. 12)

1.5.4 L'obligation d'adossement à un actif tangible

L'islam promeut une économie au service de l'être humain. Dans cette perspective, il n'est pas permis de « gagner de l'argent à partir de l'argent » sans lien avec une activité réelle.

C'est pourquoi l'un des grands principes de la finance dont on parle est d'interdire les opérations qui n'ont pas d'actif palpable. (Badi & Ouachem, 2022)

En d'autres termes, la validité d'une opération financière repose sur l'existence d'un bien ou d'un service réel sous-jacent. Par conséquent, les produits dérivés qui ne reposent pas sur des actifs tangibles sont prohibés dans ce système.

1.5.5 L'interdiction de la thésaurisation

Selon la charia, il semblerait que les fidèles soient encouragés à épargner surtout pour répondre à leurs besoins sociaux et pour rembourser leurs dettes ; cette forme d'épargne de précaution, considérée comme autorisée (halal), serait à différencier de la thésaurisation, qui est en principe interdite (haram). La thésaurisation pourrait, d'après certains, venir principalement du fait qu'il n'y aurait pas assez de placements suffisamment profitables sur le marché, ce qui pourrait freiner la volonté d'investir, mais aussi d'une stratégie qui consisterait à entretenir une certaine rareté artificielle afin d'espérer obtenir des revenus plus importants lorsque les prix augmenteraient. Par ailleurs, il est enseigné par la charia que la richesse provient uniquement du travail, des échanges commerciaux, des dons ou des héritages ; la monnaie serait vue surtout comme un moyen pour faciliter les transactions, un point de vue qui rejoint, d'après plusieurs analyses, l'avis des écoles classiques et néoclassiques, en rejetant l'idée de s'en servir à des fins spéculatives comme le suggère Keynes. Il est compréhensible que le manque d'assurance face à l'avenir et la tendance à garder son argent puissent se généraliser en période de crise, même si cela semble aller à l'encontre d'une confiance totale en l'avenir. (Lévy, 2012, p. 57)

Allah dit : « … ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux... Goûtez donc de ce que vous thésaurisez ». Sourate, at-tawbah, verset 34-35

1.5.6 L'interdiction de la spéculation (maysir)

La notion de maysir est liée aux jeux de hasard qui génèrent un enrichissement injustifié au détriment d'autrui. Dans l'islam, les transactions commerciales comportant une incertitude excessive sont interdites, telles que la vente de produits inexistants, les paris ou les loteries. Ce principe exclut les produits financiers classiques des banques conventionnelles, comme les futures, swaps et options. L'interdiction de la spéculation (maysir) vise toute activité aléatoire, incluant les jeux sur biens ou flux financiers, qui crée une addiction et détourne les individus de leurs responsabilités sociales et économiques en promettant des gains sans effort ni labeur.

Toutefois, des montages structurés permettent de contourner cette interdiction, comme nous le verrons ultérieurement. Les transactions sur métaux précieux sont prohibées si elles ne

respectent pas une parfaite équité. En revanche, les ventes de biens ou services éventuels, comme les contrats sur la météo – liés à des événements hasardeux –, ne sont pas interdites, car le Prophète Mohamed (paix et salut d'Allah sur lui) a autorisé les agriculteurs à s'engager sur des récoltes probables. Négocier des matières premières avant extraction ou récolte, ou anticiper des températures, relève de la même logique. En finance classique, cela s'appelle de la spéculation. (Lévy, 2012, p. 59)

1.5.7 L'interdiction des activités illicites

Dans le contexte de la finance islamique, les activités illicites sont dites *haram*, par opposition aux activités ou produits *halal*. Les principales catégories d'activités et produits illicites sont les suivantes.

1.5.7.1 Le commerce dans certains secteurs d'activité

Ces secteurs concernent l'alcool, la viande de porc, les armes, les jeux de hasard, et par extension les opérations avec les entreprises considérées comme des « compagnies écrans ». Il s'agit de sociétés ayant des participations ou des relations commerciales avec des entreprises commerçant des produits *haram*, telles que des banques ou des compagnies de loisirs.

Initialement rigoureux, le financement de projets a évolué vers plus de flexibilité. Par exemple, le financement d'appareils pour une compagnie aérienne disposant d'un service duty-free vendant de l'alcool est désormais admis, le projet étant évalué dans son ensemble : l'appareil sert au transport, non à la vente d'alcool.

1.5.7.2 Les transactions portant sur l'or, l'argent et la monnaie

L'objectif de cette interdiction est d'éviter la spéculation excessive sur ces actifs.

1.5.7.3 Certains types de contrats

-Les contrats comportant une condition suspensive ou les contrats doubles, C'est-à-dire comprenant deux contrats en un (vente et prêt par exemple).

-Le rachat à une personne d'un bien qu'on lui a précédemment vendu. (Causse-Broquet, 2012, p. 37)

C'est pourquoi les produits financiers islamiques sont des actifs attrayants pour les investisseurs cherchant des investissements éthiques. En fait, l'investisseur islamique doit équilibrer ses décisions financières avec ses obligations éthiques, telles que les fonds éthiques gérés par des églises ou des associations. Cette préoccupation éthique s'inscrit dans la logique de

l'investissement socialement responsable et favorisant le développement durable et attire ainsi ceux qui aspirent à une bonne éthique dans le monde des affaires. (Lévy, 2012, p. 62)

Section 02 : Les instruments de la finance islamique

2.1 Les produits de financement

Les produits de financement peuvent être classés ainsi :

- Les produits basés sur un financement participatif (PPP).
- Les produits non basés sur un partage des profits et pertes (non PPP) que l'on appelle les opérations commerciales.
- Les opérations sans contrepartie.

2.1.1 Les opérations commerciales

2.1.1.1 La Mourabaha

Définition

Le terme « mourabaha » est dérivé du mot « ribh » qui veut dire « bénéfice », il signifie : la vente au coût de revient majoré d'une marge bénéficiaire.

C'est un contrat par lequel la banque, sur ordre de son client, achète un bien et le revend à son client au coût de revient majoré d'une marge bénéficiaire fixé au préalable. Le paiement peut être immédiat ou différé (le plus souvent le paiement est différé).

Le législateur réglementaire algérien a défini la mourabaha comme « un contrat en vertu duquel la banque ou l'établissement financier vend à un client un bien déterminé, meuble ou immeuble, propriété de la banque ou de l'établissement financier, au coût de son acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire convenus d'avance, et selon des modalités de paiement, arrêtées entre les deux parties. » (Règlement N°2020-02, 2020)

Les étapes de la mourabaha

- Le client exprime auprès de la banque islamique son besoin d'acquérir un bien précis. Il émet un ordre d'achat accompagné d'une promesse d'achat.

- Avant tout achat, la banque et le client s'accordent sur les termes du financement. Le prix de revient, la marge bénéficiaire et les délais de paiement doivent être préalablement connus et acceptés par les deux parties (tout est clairement défini dès le début).

- Un premier contrat est conclu entre la banque islamique et le fournisseur du bien. La banque achète directement le bien auprès du fournisseur, en son propre nom. L'achat et la revente doivent être réels et non fictifs.

- Une fois la banque devenue propriétaire du bien, elle transfère cette propriété au client, moyennant un prix de vente convenu d'avance, composé du prix d'acquisition initial majoré d'une marge de profit connue et convenue. Ainsi, un second contrat est conclu entre la banque et le client. Ce dernier accepte le paiement différé d'un prix majoré d'une marge, qui constitue le bénéfice de la banque. Cela lui permet d'acquérir un bien sans contracter un emprunt avec intérêt.

- L'acheteur (le client) effectue des paiements échelonnés sur une période convenue jusqu'à ce que le prix total soit payé en totalité. Les versements et les échéances sont précisés ; aucune augmentation (de prix ou la marge) pour retard ni remise pour paiement anticipé n'est autorisée.

- Après la réalisation du contrat Mourabaha, la marchandise ou le bien devient la propriété exclusive et définitive de l'acheteur final.

Conditions

Dans tout contrat de Mourabaha, plusieurs conditions essentielles doivent être respectées (Causse-Broquet, 2012, p. 62) :

Comme les autres contrats, il doit être en conformité avec les règles de la Charia. De plus :

– les biens faisant l’objet du contrat doivent exister au moment de la signature du contrat.

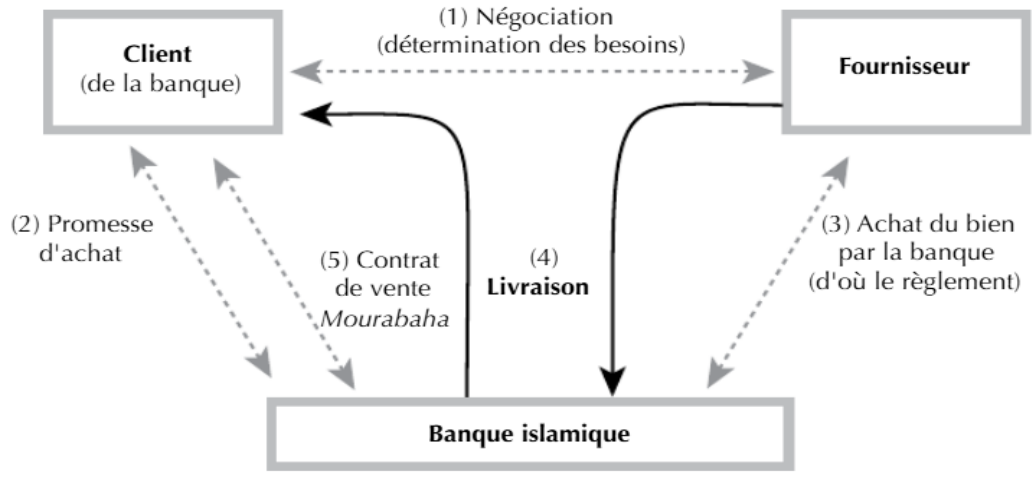
– les objets livrés doivent être conformes à ceux indiqués dans le contrat.

– les conditions de la transaction doivent être précisées clairement est explicitement.

– l’achat des biens doit précéder le contrat.

– la banque peut prendre une garantie en cas de paiement différé (gage, hypothèque).

Figure 1: Le contrat Mourabaha



Source : CAUSSE-BROQUET, (Geneviève) : *La finance islamique*, RB édition, 2ème édition, 2012, P60

Utilisation

Ce type de financement peut être utilisé dans :

- Les crédits à la consommation (achat de véhicule, article ménagé …)
- Les crédits d'investissement (équipement, matériels, biens immobiliers…)
- Les crédits d'exploitation (achat de matières premières)

2.1.1.2 Le Salam

Définition

Selon la législation algérienne « Le Salam est un contrat par lequel la banque ou l'établissement financier intervient en qualité d'acquéreur d'une marchandise, qui lui sera livrée à terme par son client, en contrepartie d'un paiement comptant et immédiat. »

C'est un contrat de vente dans lequel le paiement est effectué à l'avance, et la livraison de la marchandise est différée jusqu'à une date ultérieure.

Les différentes étapes

- Entente au préalable sur les caractéristiques de la marchandise et délais de livraison.
- Signature du contrat Salam entre la banque et le vendeur, et le paiement immédiat par la banque du prix convenu.

- Production ou acquisition de la marchandise par le vendeur.
- Livraison de la marchandise à terme, selon la qualité et la quantité indiqué dans le contrat. (Causse-Broquet, 2012, p. 64)
- L'Écoulement de la Marchandise par la banque : La banque dispose de plusieurs options pour gérer la marchandise reçue :

Option 1 : Procuration au client pour vendre le bien à des tiers (la Banque autorise le vendeur à livrer ou à vendre (selon le cas) les marchandises à une tierce personne)

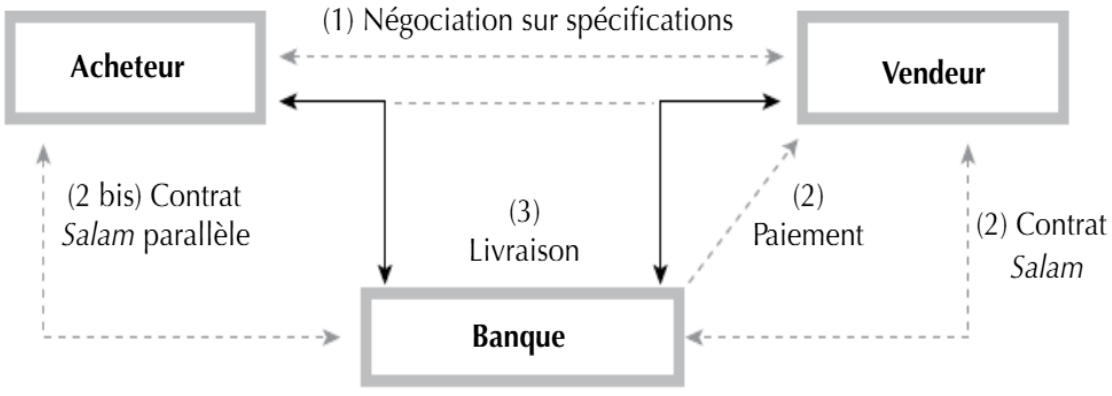
Option 2 : Signature d'un SALAM parallèle avec un autre acheteur

Option 3 : Prendre possession du bien et le vendre directement à d'autres clients. (Ben Lagha, 2021)

Le Salam parallèle :

Le contrat Salam est dit parallèle, lorsque la banque ou l'établissement financier conclut un autre contrat Salam, avec un tiers, distinct du contrat initial, afin de lui vendre un bien répondant aux mêmes caractéristiques du bien objet du contrat initial, qui sera livré à une date ultérieure et au prix convenu, payé au comptant et immédiatement. (Banque d'Algérie, 2020) (Règlement N°2020-02, 2020)

Figure 2: Le contrat Salam



Source : CAUSSE-BROQUET, (Geneviève) : *La finance islamique,* RB édition, 2ème édition, 2012, P65

Conditions

- La marchandise objet du contrat doit être connue (en nature et qualité), quantités (en nombre, en volume, ou en poids) et valorisée (en monnaie ou en autre contrepartie en cas de troc).
- Le délai de livraison de la marchandise par le vendeur doit être fixé dans le contrat et connu des deux parties.
- Le prix (ou la contrepartie) de la marchandise doit être fixé dans le contrat, connu des deux parties et payé par l'acheteur (la Banque) comptant.
- Le lieu de livraison doit être déterminé et connu des deux parties.
- L'acheteur peut exiger du vendeur une caution pour garantir la livraison de la marchandise à l'échéance ou tout autre garantie réelle ou personnelle.
- L'acheteur peut mandater le vendeur pour vendre et/ou livrer la marchandise, à l'échéance, à une tierce personne moyennant une commission ou sans commission. Le vendeur est alors personnellement redevable vis à vis de l'acheteur du recouvrement du prix de vente.
- L'acheteur ne peut vendre la marchandise avant sa livraison par le vendeur. Toutefois, il est autorisé à le faire par le biais d'un contrat Salam parallèle. (Bank, Al Baraka, s.d.)

Utilisation : À l'époque du Prophète, en vertu du principe de nécessité, il a été utilisé dans le secteur de **l'agriculture** pour permettre aux paysans de se procurer des fonds en attendant la récolte. Il a été ensuite utilisé dans tous les secteurs de l'activité marchande. (Causse-Broquet, 2012, p. 64)

2.1.1.3 L'Ijara

Définition

« L'Ijara est un contrat de location au terme duquel la banque ou l'établissement financier, dénommé bailleur, met à la disposition d'un client, dénommé preneur, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble, dont il est propriétaire, pour une période déterminée, en contrepartie de paiement d'un loyer fixé dans le contrat. » (Règlement N°2020-02, 2020)

C'est un contrat dans lequel la banque achète qu'elle loue à un client pour une période déterminée, et le prix de la location est échelonné sur la période du contrat. Il peut inclure une clause permettant au locataire d'acheter le bien, durant la période de location ou à la fin de celle-ci.

Sortes d'Ijara

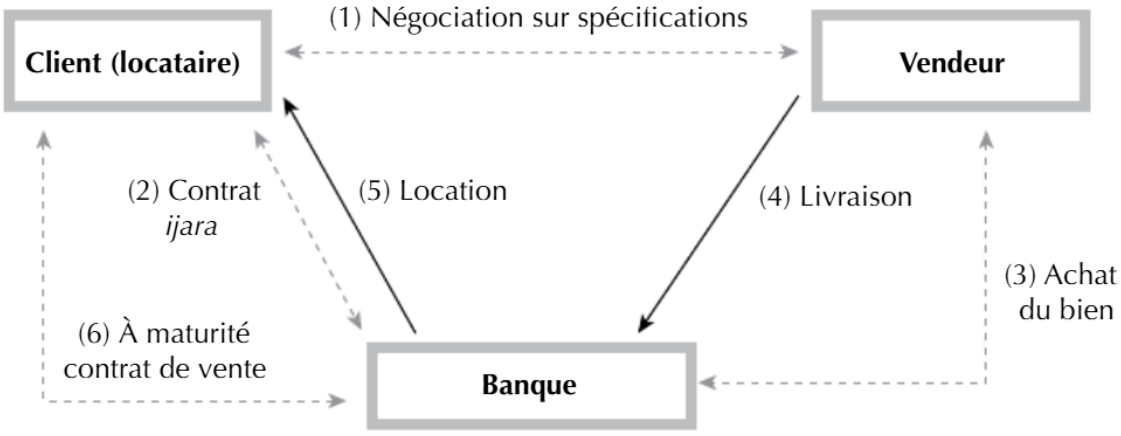
L'Ijara peut être opérationnelle (Tachghilia), ou Acquisitive (Ijara Mountahia bi Tamlik)

- Ijara opérationnelle (Tachghilia) : consiste en une location simple qui ne se termine pas par l'acquisition des biens loués par le preneur ;
- Ijara acquisitive (Ijara Mountahia bi Tamlik) : lorsque la banque ou l'établissement financier donne au client la possibilité d'acquérir, à l'issue d'une période convenue d'avance dans le contrat, les biens loués. (Banque d'Algérie, 2020)

Les étapes de l'opération

- Le client négocie avec le vendeur et définit les spécifications du bien.
- Le client prend contact avec la banque. Ils définissent les modalités du contrat Ijara qu'ils signent ensuite.
- La banque achète le bien au vendeur. Elle peut désigner un agent pour le représenter.
- Le vendeur livre le bien.
- La banque (propriétaire) loue le bien à son client.
- À l'échéance le dénouement de l'opération dépend du type de contrat.

Figure 3: Le contrat Ijara



Source : CAUSSE-BROQUET, (Geneviève) : *La finance islamique*, RB édition, 2ème édition, 2012, P67

Conditions de validité

- Le contrat Ijara doit porter sur des biens non périssables du fait de la jouissance du preneur.
- Le montant du loyer doit être mentionné dans le contrat.
- La durée de l'Ijara doit obligatoirement être déterminée dans le contrat.
- Le bien objet du contrat Ijara est sous la responsabilité de la banque ou de l'établissement financier, durant la période contractuelle.
- Les frais d'assurance sont à la charge de la banque ou de l'établissement financier.
- Il est permis à la banque ou à l'établissement financier de prendre tout type de garantie afin de s'assurer du paiement du loyer. (Banque d'Algérie, 2020)

2.1.1.4 L'Istisna'a

Définition

Dans le cadre réglementaire algérien, ce produit est défini comme « un contrat en vertu duquel la banque ou l'établissement financier, s'engage à livrer à son client, donneur d'ordre, ou à acheter auprès d'un fabricant, un bien à fabriquer selon des caractéristiques définies et convenues entre les parties, à un prix fixé, selon des modalités de paiement préalablement arrêtées par les deux parties. » (Règlement N°2020-02, 2020)

L'Istisna'a met en relation un donneur d'ordre (Mostasni'i) qui demande à un fabricant (Sani'i) de réaliser pour lui un projet. C'est un contrat destiné à la production d'un produit, conforme aux spécifications exigées.

Le contrat Istisna'a ressemble au contrat Salam en ce que les deux portent sur le financement d'un bien inexistant lors de la signature du contrat. Toutefois, à la différence du Salam, l'acheteur n'est pas tenu de verser de la totalité du montant au moment de la signature du contrat, alors le paiement est échelonné durant la période de la construction (fabrication) du bien. (SGHAIER, 2021, p. 66)

Mécanisme

- Le client (Mostasni'i) soumet à la banque un cahier des charges précisant la nature, la qualité, les spécifications et le délai de réalisation du bien souhaité (le 1er contrat Istisna'a).
- Le contrat est signé entre la banque et le client. Il précise obligatoirement le prix, les spécifications du bien, le délai de livraison et les modalités de paiement échelonné.

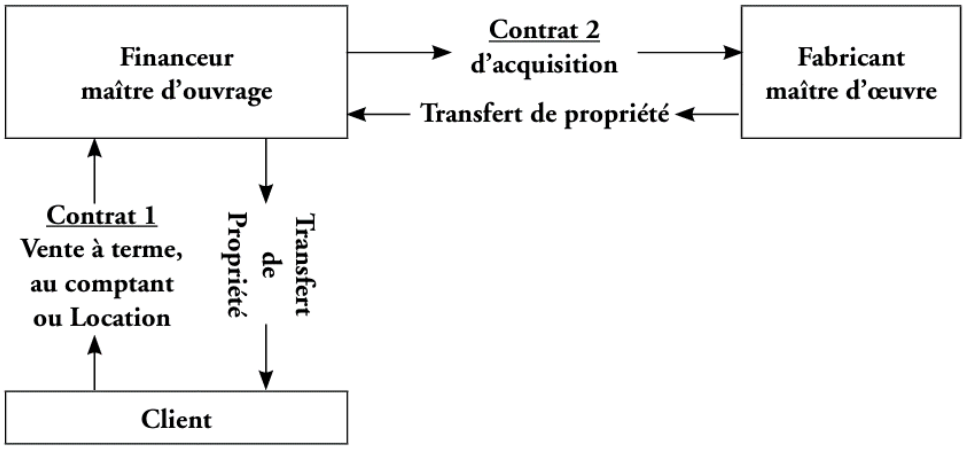
- La banque sous-traite la réalisation à un fabricant via le 2ème contrat Istisna'a parallèle, totalement indépendant du premier.
- Le paiement s'effectue notamment de manière fractionnée sur une période déterminée, selon les modalités convenues dans le contrat.
- Fabrication/construction du bien : Le fabricant réalise le bien. La banque lui verse les paiements selon l'avancement des travaux.
- Le bien est livré à la banque puis transféré au client, avec transfert de propriété, conformément aux spécifications du cahier des charges. Le transfert de propriété intervient à la réception et l'acceptation du bien par le client.

Utilisation

L'Istisna'a est utilisé pour le financement des projets à long terme et en particulier les projets d'infrastructures ou des équipements lourds tels que les avions, les bateaux, etc. (SGHAIER, 2021, p. 66)

Il permet de financer la fabrication ou la construction d'un bien (immobilier, équipements) selon des spécifications précises.

Figure 4: le contrat Istisna'a



Source : Lévy, (Aldo) : *Finance islamique*, édition lextenso, 2012, P.126.

2.1.2 Les modes de financement de type participatif

2.1.2.1 La Moudaraba

Définition

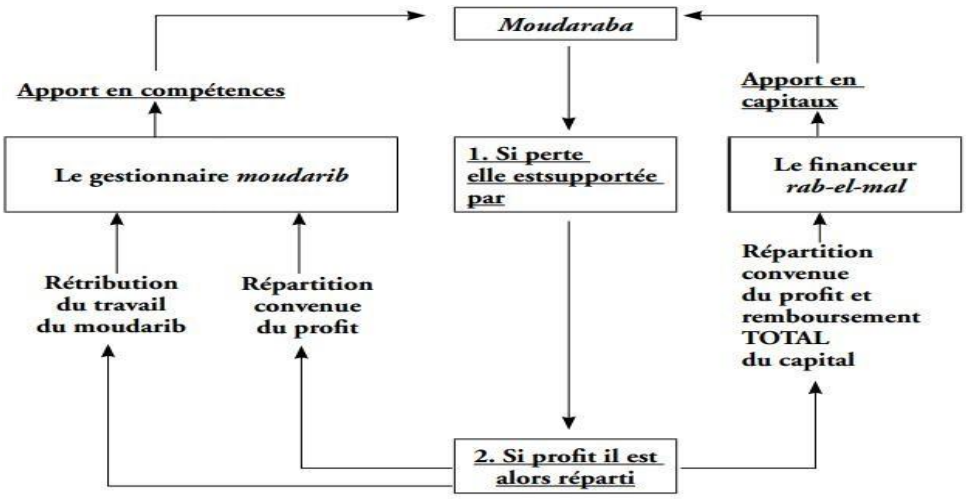
« La Moudaraba est un contrat en vertu duquel une banque ou un établissement financier, dénommé bailleur de fonds, fourni le capital nécessaire à un entrepreneur qui apporte son travail dans un projet en vue de la réalisation de profits » (Règlement N°2020-02, 2020)

Il s'agit d'un contrat conclu entre un ou plusieurs investisseurs qui apportent des fonds (rab-el-mal) qui est généralement la banque et un entrepreneur (moudharib) qui fournit le travail nécessaire et son expertise pour faire fructifier ces fonds, dans une opération conforme à la Charia.

En cas de profit, le moudharib est rémunéré pour son travail et son expertise, tandis que le rab-el-mal l'est pour son apport en capital. La rémunération suit la proportion fixée dans le contrat et intervient après déduction des frais de gestion par le moudharib et remboursement du capital au rab-el-mal. Le moudharib ne reçoit pas de salaire fixe.

En cas de perte, le moudharib perd son travail et ses frais de gestion, alors que le rab-el-mal perd ses fonds, sauf en cas de négligence de gestion. Dans cette hypothèse, la perte est partagée entre les deux parties.

Figure 5: Le contrat Moudaraba



Source : Lévy, (Aldo) : *Finance islamique*, édition lextenso ,2012, P.78.

Les formes de la moudaraba

Les contrats de la Moudaraba se présentent sous deux formes : limitée ou illimitée.

→ **Moudaraba limité** : le contrat porte sur un projet précis et circonscrit. Le financeur (rab-el-mal) n'investit que son argent.

→ **Moudaraba illimitée :** le moudharib n'est pas tenu d'informer l'investisseur de la teneur du projet. Toutefois, le gestionnaire doit respecter les principes de prudence et agir en bonne foi pour dégager un bénéfice optimal à partir des ressources financières du rab-el-mal. Le moudharib peut être tenu responsable des pertes en cas de négligence, surtout intentionnelle. (Lévy, 2012, p. 76)

Les conditions de la validité du contrat

Au moment de la signature le contrat doit :

- Stipuler la forme du contrat limité ou illimité ;
- Indiquer le montant du capital, ce dernier ne pouvant, en principe, être versé en nature.
- Préciser clairement le mode de répartition du profit, la répartition ne pouvant avoir lieu selon une somme fixe prédéterminée. Le moudharib ne peut garantir ni le remboursement du capital, ni la réalisation d'un profit. (Causse-Broquet, 2012, p. 53)

2.1.2.2 La Moucharaka

« La Moucharaka est un contrat entre une banque ou un établissement financier et une ou plusieurs parties ayant pour objet la participation dans le capital d'une entreprise, dans un projet ou dans des opérations commerciales en vue de la réalisation de profits. » (Règlement N°2020-02, 2020)

Le terme Moucharaka tire son origine de "chirka", concept couramment employé en fiqh islamique pour signifier le partage ou la participation. Dans la terminologie du fiqh, tous les modes de partage relèvent de la notion générique de chirka, de sorte que moucharaka s'agit d'une dénomination récente.

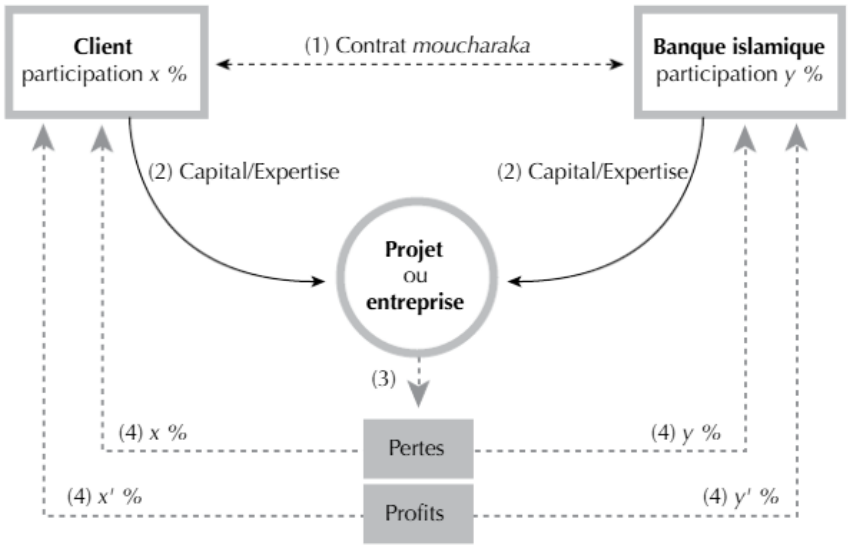
La Moucharaka représente une alternative conforme à la Charia au prêt à intérêt propre à la finance conventionnelle. Ce mode de financement repose sur une répartition équitable des risques entre les associés, appliquée à des opérations non prohibées par la Charia.

À la différence de la Moudaraba, contrat passif dans lequel la banque islamique s'abstient d'intervenir dans la gestion du projet, la Moucharaka est un contrat actif impliquant une participation effective au capital et à la gestion.

Elle s'applique principalement aux opérations commerciales ou de production à long terme, sous la forme d'une joint-venture ou d'une association économique où les partenaires mutualisent risques et frais. (Lévy, 2012, p. 80)

Le partage des profits et des pertes PPP se réalise en fonction des contributions de chacun des partenaires (voir figure 6). L'intérêt n'est jamais prédéterminé, mais fonction du risque global de l'opération. La part du bénéfice à répartir doit, en revanche, être prédéterminée à la signature du contrat, sous peine d'invalider la Moucharaka. Le partage des profits doit être effectué en fonction de la contribution au bénéfice produit et non pas en fonction du capital apporté.

Figure 6: Le contrat Moucharaka



Source : CAUSSE-BROQUET, (Geneviève) : *La finance islamique*, RB édition, 2ème édition, 2012, P.18.

Il existe deux types de Moucharaka :

→ **Moucharaka tabita (permanente) :** La banque s'associe pour longtemps au projet. Elle reste partenaire jusqu'à la fin et reçoit souvent sa part de bénéfices.

→ **Moucharaka moutanakissa (dégressive) :** La banque quitte peu à peu le projet. Le client rembourse sa part étape par étape. À la fin, le client est seul propriétaire.

2.1.3 Les opérations sans contrepartie

Le Qard Hassan

Le Qard Hassan, ou prêt bienveillant, est une forme de financement sans contrepartie ni intérêt (la seule forme de prêt d'argent qui est autorisée en Islam). Il s'agit d'un prêt gratuit où le prêteur accorde une somme d'argent à un emprunteur dans le besoin, sans exiger de profit ou de majoration au remboursement. Seule la restitution du montant principal est due, à une échéance convenue. Ce contrat est hautement recommandé dans l'Islam comme acte de charité (sadaqa), visant à aider les plus démunis sans créer de charge financière.

Contrairement aux prêts conventionnels prohibés par l'interdiction du Riba, le Qard Hassan repose sur la solidarité et la bienfaisance Les banques islamiques l'intègrent souvent via des ressources de la caisse de la zakat (et non sur les dépôts), pour venir en aide aux personnes se trouvant dans une situation de besoin temporaire (étudiant, décès, mariage, …).

Les conditions de la validité du contrat

- Aucune majoration ou avantage n'est autorisé pour le prêteur
- L'emprunteur s'engage à restituer exactement la somme reçue, dans les délais fixés, sans garantie excessive
- Le contrat doit être conclu avec une visée non lucrative. Les banques ne peuvent en tirer profit commercial
- Les fonds doivent servir à des fins halals (licites), comme l'aide sociale ou le démarrage d'activités économiques conformes

2.2 Les comptes bancaires

2.2.1 Les comptes de dépôts

Les comptes de dépôts consistent en des comptes abritant des fonds confiés à une banque par des particuliers ou des entités, avec l'obligation de restituer ces fonds ou leur équivalent au déposant ou à une personne désignée, à la demande ou selon des conditions convenues.

Ces comptes peuvent être des comptes courants ou des comptes d'épargne. **Les comptes courants** abritent les fonds déposés par le client au guichet de la finance islamique, avec obligation de restitution immédiate à la demande sans préavis. **Les comptes d'épargne** permettent aux clients particuliers de disposer de leurs fonds à tout moment par retrait partiel ou total.

Les ressources des dépôts à vue et d'épargne peuvent être investies par la banque dans des opérations de finance islamique, tout en maintenant l'engagement de restitution des fonds sans aucune augmentation.

Les dépôts d'épargne assortis d'une autorisation expresse du client pour investissement sont assimilés à des dépôts en comptes d'investissement. (Banque d'Algérie, 2020)

Caractéristiques :

- Disponibilité immédiate des fonds.
- Aucune rémunération versée au client.
- Aucun risque de perte pour le déposant.
- Fonds garantis par la banque.

2.2.2 Les comptes d'investissement

Les dépôts en comptes d'investissement représentent des placements à terme confiés à la banque pour être investis dans des financements islamiques afin de générer des profits. Ils peuvent être non restreints ou restreints

Les comptes d'investissement non restreints relèvent d'un contrat de Moudaraba sans restriction sur l'utilisation des fonds par la banque.

Les comptes d'investissement restreints respectent des conditions spécifiques imposées par le déposant. L'investissement peut se faire via un contrat de Moudaraba ou de Wakala.

Dans le cadre d'un contrat Moudaraba, le déposant (Rab-El-Mal) apporte les fonds à la banque (Moudarib), qui les utilise dans des portefeuilles d'investissement pour dégager un profit.

Pour la Wakala, le déposant mandate la banque pour investir en son nom et pour son compte sur une période convenue, en contrepartie d'une commission fixe, d'un pourcentage des profits, ou des deux, le reste revenant au déposant.

La banque ne garantit ni la restitution des sommes déposées ni la rémunération, sauf en cas d'abus ou de négligence manifeste.

La rémunération dépend du montant du dépôt, de sa durée et de la clé de répartition convenue des profits nets, définis comme le profit réalisé après déduction des charges directes liées aux investissements. (Banque d'Algérie, 2020)

Section 03 : Les fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles

3.1 Définition et spécificités

Une fenêtre islamique peut être définit comme étant une partie d'une institution financière conventionnelle (qui peut être une agence ou un réseau d'agences) fournissant les prestations de gestion des fonds et les activités de financement et d'investissement conformes à la charia.

Généralement, les fenêtres islamiques sont autonomes en termes de conformité aux principes islamiques puisque les fonds collectés sont investis dans des actifs conformes à la charia. (Islamic Financial Services Board (IFSB))

Les fenêtres islamiques sont également définies comme des départements au sein des banques conventionnelles chargés de mettre en place et de gérer les opérations bancaires islamiques, sur la base du principe de partage des profits et des pertes, tout en les isolant des opérations bancaires conventionnelles. (Azzaoui & Bedrouni, A, 2020)

Les points essentiels de la définition :

- Une fenêtre islamique est l'entité responsable de la gestion des transactions bancaires islamiques dans une institution financière traditionnelle.
- Les opérations de la fenêtre islamique doivent être totalement dissociées et indépendantes des activités de la banque traditionnelle.
- Les opérations liées à la gestion de fonds, au financement et à l'investissement doivent respecter les principes de la Charia.

Les spécificités des fenêtres islamiques

- L'indépendance financière et administrative : Le guichet de finance islamique, doit être financièrement indépendant des autres structures de la banque ou de l'établissement financier.
- Séparation totale de la comptabilité : la comptabilité du guichet de finance islamique doit être totalement séparée de la comptabilité des autres structures de la banque ou de l'établissement financier, selon le règlement de la banque centrale. (Règlement N°2020-02, 2020)

- Certificat charia préalable : la banque ou l'établissement financier doit obtenir le certificat de conformité aux préceptes de la charia pour ouvrir des fenêtres islamiques, afin de commercialiser des produits bancaires islamiques (Règlement N°2020-02, 2020)
- Comité de contrôle Charaïque interne : la banque ou l'établissement financier exerçant des opérations relevant de la finance islamique est tenu de créer un Comité de Contrôle Charaïque. Ce comité est composé d'au moins trois membres, désignés par l'Assemblée Générale. Ce comité a pour mission de contrôler les activités de la banque ou de l'établissement financier relevant de la finance islamique (Règlement N°2020-02, 2020)

3.2 Le fonctionnement au sein des banques conventionnelles

Une fenêtre islamique est un département, une division ou une entité distincte créée par une banque conventionnelle pour offrir des services financiers basés sur les principes de la Charia.

Son fonctionnement repose sur plusieurs piliers structurels et éthiques pour garantir la conformité religieuse tout en restant intégrée à une institution traditionnelle.

3.2.1 Séparation administrative et financière

La fenêtre islamique de la banque conventionnelle doit être autonome. Elle doit disposer d'un département spécialisé. Le département de la fenêtre islamique doit gérer l'ensemble des activités de la fenêtre conformément aux principes de la Sharia. L'ensemble du personnel et des gestionnaires de la fenêtre islamique relèvent de ce département. Il doit fournir toute l'assistance nécessaire aux savants de la Sharia ainsi qu'au personnel. Toute problématique relative aux fenêtres islamiques est résolue par le département de la fenêtre islamique. (Salh, 2019)

Étant donné que la fenêtre de banque islamique fait partie intégrante de la banque conventionnelle, il existe un risque que le capital de la fenêtre islamique se mélange au capital de la banque conventionnelle. L'un des plus grands défis est d'éviter ce mélange entre les fonds "Halal" (licites) de la fenêtre et les fonds liés aux intérêts de la banque conventionnelle.

Par conséquent, il est nécessaire que la fenêtre islamique dispose d'un compte de tenue de registres séparé de celui de la banque conventionnelle. Les ressources investies par la fenêtre islamique de la banque conventionnelle doivent être séparées des ressources du service conventionnel afin d'éviter l'intérêt (Riba). Ainsi, un système de comptabilité séparé s'impose pour la fenêtre. Il est de la responsabilité du comité de surveillance de la charia de s'assurer que les sources et fonds de la fenêtre islamique sont séparés de ceux de la banque conventionnelle. Dans ce sens, le comité de surveillance de la charia doit imposer une stricte conformité à la

banque conventionnelle concernant la fenêtre islamique. De ce fait, la fenêtre islamique peut être tenue d'établir des états financiers audités séparément, lesquels pourront être consolidés au niveau de la banque conventionnelle uniquement à des fins de reporting réglementaire. (Salh, 2019)

3.2.2 Règlementation et supervision de la charia

Le respect des règles de la charia est considéré comme l'un des principes fondamentaux appliqués dans les pratiques quotidiennes. Il est nécessaire de prouver ces opérations conformément aux dispositions et réglementations de la charia. (Abbas, s.d.)

Il est essentiel de constituer un comité de supervision de la charia, composé de savants et d'experts de confiance spécialisés en droit islamique et en économie moderne et bien connus dans leurs comités de surveillance de la charia. Le rôle de comité est de garantir la légitimité des procédures, des produits offerts ou destinés à être offerts aux clients, des contrats gérés par eux, des aspects financiers et comptables accompagnant tout cela. Il joue également un rôle important en donnant des conseils au personnel et aux gestionnaires des guichets islamiques sur les questions liées à la charia. (Abbas, s.d.)

Le comité de supervision de la charia devrait être libre dans la prise de décision et ne devrait pas être influencé par la banque conventionnelle.

Dans le cas où une transaction effectuée par le guichet islamique ne serait pas conforme aux principes de la charia, cette transaction devrait être annulée.

3.2.3 Mode de financement et capitalisation

Le capital des fenêtres islamiques est financé par la banque principale par le biais d'un Qard Hassan (prêt sans intérêt) accordé à la fenêtre islamique, ou par un dépôt d'investissement que la banque principale place auprès de la fenêtre islamique, et en retour, elle reçoit sa part des bénéfices réalisés, ou en allouant une portion du capital de la banque principale pour constituer le capital de la fenêtre islamique. (Abbas, s.d.)

3.2.4 Personnel qualifié

Outre la présence de savants expérimentés, les fenêtres islamiques doivent disposer d'un nombre suffisant d'employés compétents. Ouvrir une fenêtre islamique dans une banque conventionnelle nécessite des employés capables de gérer les activités bancaires islamiques.

Le personnel des fenêtres islamiques doit disposer de connaissances suffisantes sur les modes de financement bancaires islamiques, tels que la Moucharaka, la Moudaraba et la Mourabaha. Ces instruments remplacent les prêts à intérêt pratiqués par la banque conventionnelle. (Salh, 2019)

3.3 Modèles d'institutions islamiques financières

Peuvent être synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : comparaison des différents modèles d'institutions islamiques

Modèle	Guichet (fenêtre)	Filiale	Banque islamique à part entière
Infrastructure	Banque conventionnelle	Filiale islamique exploitée par la banque conventionnelle (maison mère)	Banque islamique
Description	Produits bancaires islamiques offerts via les canaux de la banque conventionnelle	Produits bancaires islamiques offerts via les canaux de la banque conventionnelle et des succursales autonomes	Produits bancaires islamiques offerts via des canaux bancaires islamiques
Avantage	Coût réduit, infrastructure existante	Coût moyen, infrastructure existante, gestion indépendante	Autonomie complète, gestion et infrastructure bancaires indépendantes
Inconvénient	Dépendance à l'égard de la banque conventionnelle	Coût élevé de création des succursales islamiques	Coûts d'exploitation élevés

3.4 Avantages et limites

3.4.1 Les avantages des fenêtres islamiques

- Les fenêtres islamiques, en tant que guichets dédiés aux services bancaires conformes à la charia au sein des banques conventionnelles, représentent une solution stratégique pour absorber la masse monétaire circulant en dehors de l'économie formelle. Elles offrent plusieurs avantages :
- Elles permettent d'accéder à des services bancaires islamiques sans riba et d'investir l'épargne dans des activités licites, cela permet d'attirer plus de clients et renforcer leur position.
- L'augmentation des dépôts dans ces fenêtres renforce les opportunités de rentabilité pour les banques conventionnelles, contribuant ainsi à la stabilité financière globale.

- Contenir des liquidités informelles en encourageant les dépôts, ce qui permettent l'intégration de fonds circulant en dehors du système bancaire formel, répondant ainsi aux besoins du marché et aux attentes des clients concernés de se conformer aux principes islamiques.
- Dynamisent l'investissement halal, stimulant production, emploi et consommation pour réduire le chômage structurel. (Boudrioua & Malki, 2019)

3.4.2 Les obstacles et contraintes à la mise en œuvre

Malgré ces atouts, l'adoption des fenêtres islamiques rencontre plusieurs entraves structurelles et opérationnelles :

- La banque centrale considère souvent ces fenêtres sous l'angle purement lucratif, négligeant le respect rigoureux des règles de la charia. Par ailleurs, le manque de formation des agents en principes islamiques les assimile erronément aux opérations conventionnelles.
- Les excédents de liquidité des fenêtres islamiques sont fréquemment réinjectés dans les activités conventionnelles de la banque, ce qui suscitant l'inquiétude des clients.
- Manque de confiance de la part des utilisateurs qui perçoivent ces fenêtres comme motivées par le profit plutôt que par des considérations religieuses authentiques.
- Absence de vision stratégique : Le manque de clarté dans les plans d'expansion limite l'engagement des directions et l'adhésion des autres départements.
- Une insuffisances réglementaires tel que l'absence de cadre juridique spécifique (réforme du droit fiscal, comptable, monétaire et du crédit). (Boudrioua & Malki, 2019)

3.4.3 Les objectifs

L'ouverture des fenêtres islamiques au seins des banques classiques poursuit plusieurs objectifs stratégiques essentiels pour le développement du secteur financier y compris :

- Une diversification des sources de revenus et satisfaire une demande croissante de produits financiers conformes à la charia.
- Attirer une nouvelle clientèle.
- Eponger et placer des liquidités sur le marché du secteur bancaire islamique. (Zaid, Derrardja, & Talhaoui, 2022)

- Elles visent principalement à renforcer l'inclusion financière et surtout pour capter une part croissante des flux financiers qui circulent en dehors du système financier conventionnel.
- Soutenir le développement durable par des investissements socialement responsables et éthiques.
- Stimuler l'investissement et prévenir l'accumulation excessive en proposant des opportunités et des solutions d'investissement adaptées aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités.

Conclusion

En conclusion, la finance islamique érige un système financier sur des bases religieuses, éthiques et économiques, orientées vers une transparence renforcée et d'une stabilité consolidée dans les relations financières. Par l'entremise de ses différents mécanismes de financement, elle cherche à promouvoir le partage des risques, l'investissement productif et le financement adossé à des actifs tangibles.

L'étude des principaux instruments de la finance islamique démontre qu'elle propose un éventail de solutions diversifiées, adaptées aux exigences des particuliers comme des entreprises. Par surcroît, l'émergence des fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles incarne une stratégie d'élargissement de l'offre bancaire tout en répondant aux attentes d'une clientèle soucieuse du respect des principes de la charia.

Toutefois, malgré les perspectives qu'elles ouvrent, les fenêtres islamiques sont confrontées à des défis majeurs, notamment relatifs à la séparation des activités, au contrôle chariaque, à la réglementation et à la qualification des ressources humaines. Ces facteurs s'avèrent déterminants pour préserver leur efficacité et leur crédibilité. Il s'impose par conséquent d'analyser l'impact de ces fenêtres sur la performance des banques conventionnelles, ce qui sera abordé dans le chapitre suivante.

Chapitre 02 : Les fenêtres islamiques et la performance bancaire

Chapitre 02 : Les fenêtres islamiques et la performance bancaire

Introduction

Dans un environnement bancaire marqué par une concurrence accrue et des exigences croissantes en matière de rentabilité et de stabilité financière, la notion de performance bancaire occupe une place centrale dans l'évaluation des établissements financiers. La performance ne se limite plus uniquement à la rentabilité financière, mais englobe également des dimensions opérationnelles, organisationnelles et stratégiques. L'intégration des fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles soulève ainsi plusieurs interrogations quant à leur impact sur la performance bancaire. En effet, ces fenêtres permettent aux banques de diversifier leurs produits, d'attirer une nouvelle clientèle et de mobiliser des ressources financières supplémentaires. Cependant, leur mise en œuvre peut également engendrer des coûts additionnels liés à la conformité charaïque, à la gestion spécifique des opérations islamiques et à l'adaptation organisationnelle.

Dans cette perspective, ce chapitre vise à présenter les concepts fondamentaux relatifs à la performance bancaire et à la performance financière. Il mettra également en évidence les principaux indicateurs utilisés pour mesurer la rentabilité, la liquidité et la solvabilité des banques, afin de mieux comprendre les critères d'évaluation de l'impact des fenêtres islamiques sur les performances des banques conventionnelles.

Section 01 : La performance bancaire

Le secteur bancaire assure le bon fonctionnement de l'économie en répondant aux besoins des agents économiques en matière de financement, de placement et de services de qualité. Cependant, l'étude de la performance des banques revêt un intérêt particulier pour évaluer leur santé financière. Une bonne performance leur permet de mener durablement leur activité, autrement dit d'assurer leur pérennité.

1.1 Notion de performance

Pour comprendre pleinement le concept de « performance bancaire », il est nécessaire de commencer par expliquer et définir le concept de performance de manière générale.

Le terme « performance » trouve ses origines au 13ème siècle dans l'ancien français, où il dérive du verbe « parformer » qui signifie, accomplir, exécuter. Au fil des siècles, son sens s'est élargi pour désigner non seulement l'achèvement d'une action, mais aussi la manière dont celle-ci est menée à bien, avec l'idée d'une exécution efficace et réussie d'une tâche donnée. (Benbachir, 2024, p. 29)

Au sens large, la performance est définie selon P. LORINO comme tout ce qui contribue à améliorer le couple valeur-coût, et à atteindre les objectifs stratégiques, c'est le résultat d'une combinaison optimale d'actions cohérentes entre elles et de moyens, qui servent de base à l'évaluation. (Benachour, 2022, p. 14)

Bourguignon (2000) définit la performance comme la réalisation des objectifs organisationnels, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (action). (Ahmed, 2023, pp. 230-245)

La performance est un mot valise : un concept complexe et difficile à définir précisément, car il existe de nombreuses définitions, approches et perspectives différentes selon les auteurs. Des notions voisines (comme l'efficience et l'efficacité) coexistent et se confondent parfois avec elle dans la littérature.

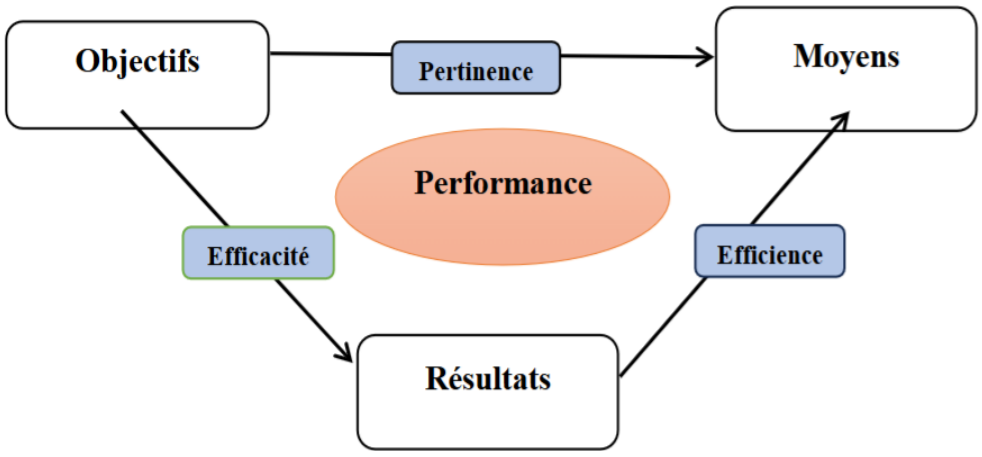
1.2 La performance bancaire

La performance bancaire dépasse la seule exécution opérationnelle ou l'accomplissement d'objectifs fixés à l'avance. Elle intègre également des dimensions multiples, notamment la rentabilité financière, la maîtrise des risques, la qualité du service client et le respect des exigences réglementaires. (Benbachir, 2024, p. 29)

1.3 Les composantes de la performance

La notion de performance est intrinsèquement liée à divers concepts interconnectés, tels que décrits par Gilbert (1980) dans son célèbre triangle.

Figure 7: Les composants de la performance



Source : Ou-Mellal Brahim, Mostafa Oubrahimi. La Performance Organisationnelle : Une Revue de Littérature des Approches Théoriques et des Modèles Structurants. International journal of applied management and economics, 2025

1.3.1 L'efficacité

Mesure le degré de réalisation des objectifs. Elle évalue les résultats obtenus par rapport aux attentes initiales.

1.3.2 L'efficience

Elle évalue le rapport entre les ressources consommées (inputs) et les résultats produits (outputs), en mettant l'accent sur l'économie des moyens. Une organisation est dite efficiente lorsqu'elle parvient à atteindre ses objectifs en minimisant les coûts.

1.3.3 La pertinence

Évaluez la pertinence des objectifs par rapport aux exigences et à la situation particulière de l'organisation. Elle s'intéresse à la capacité des objectifs établis à répondre aux défis rencontrés et à être en accord avec la mission et les priorités stratégiques.

1.3.4 La notion de rentabilité

La rentabilité (profitability en anglais) constitue l'une des composantes les plus couramment retenues pour appréhender la performance. (Cojocaru, 2000) la définit comme la capacité d'une entreprise à dégager un profit de son activité économique par la mobilisation de ses ressources. Elle mesure ainsi l'aptitude d'une firme à générer des bénéfices à partir des moyens investis, et s'exprime par le rapport entre le résultat obtenu et les ressources déployées pour y parvenir.

Selon (García-Herrero, 2009), la rentabilité traduit la stratégie de gestion adoptée par la banque en réponse à son environnement. Une rentabilité solide et durable apparaît comme une condition nécessaire à la stabilité du système bancaire (Akbaş, 2012). À l'inverse, une faible rentabilité peut constituer un indicateur de fragilité du système bancaire.

La littérature distingue généralement deux grandes catégories de rentabilité :

- Rentabilité économique (ou de l'actif) : mesure la capacité à générer des profits à partir de l'ensemble des ressources. Elle se calcule comme le rapport entre le résultat net et le total de l'actif.

- Rentabilité financière (ou des capitaux propres) : mesure la capacité à générer des profits à partir des fonds investis par les actionnaires. Elle correspond au rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

1.4 Les dimensions de la performance

Certains chercheurs, tels que Venkatraman et Romanujan (1986), ont identifié trois **principaux axes** de performance dans le secteur bancaire : (Benbachir, 2024, p. 31)

- La performance financière
- La performance opérationnelle
- La performance organisationnelle

1.4.1 La performance financière

La performance financière d'une institution bancaire fait référence à son aptitude à créer des bénéfices, à contrôler ses dépenses et à assurer une profitabilité pérenne. Les principaux indicateurs de cette performance comprennent le rendement des actifs (ROA), le rendement des capitaux propres (ROE), le coefficient d'exploitation et d'autres mesures liées à sa santé financière.

D'après cette dernière, une entreprise est considérée performante si elle génère de la valeur pour les actionnaires. Elle mesure la capacité de la société à payer les actionnaires. En effet, pour attirer de nouveaux investisseurs ou conserver ses partenaires actuels, l'entreprise vise à optimiser sa performance financière.

1.4.2 La performance opérationnelle

La performance opérationnelle porte sur l'efficacité et l'efficience des processus internes de la banque, comme la gestion des transactions, la maîtrise des risques et la qualité du service client. Les principaux indicateurs sont le ratio coûts/revenus et le délai de traitement des transactions. (Benbachir, 2024, p. 31)

1.4.3 La performance organisationnelle

La performance organisationnelle reflète la capacité globale de la banque à atteindre ses objectifs stratégiques, à innover et à assurer une gouvernance solide. On la mesure notamment par la croissance des actifs, la fidélisation de la clientèle et d'autres indicateurs de santé organisationnelle. (Benbachir, 2024, p. 32)

1.4.4 Autres dimensions

La performance économique

La dimension économique constitue **un pilier fondamental** de la performance. Elle s'apprécie principalement à travers l'analyse des résultats financiers et des données comptables, lesquels renseignent sur la situation patrimoniale et la rentabilité actuelle de l'entreprise. Ces indicateurs incluent notamment le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation ainsi que le bénéfice net. Par ailleurs, la performance économique reflète la capacité de l'entreprise à générer de la richesse et de la valeur sur le long terme, sous réserve d'objectifs stratégiques clairs, réalistes et mesurables.

Dans le contexte spécifique du secteur bancaire, cette dimension se mesure notamment par le produit net bancaire (PNB), défini comme le solde entre les revenus d'exploitation et les charges d'exploitation de l'établissement. (Benbachir, 2024, p. 32)

La performance technique

La performance bancaire revêt également une dimension technique qui repose sur deux fondements essentiels : le capital humain et les ressources technologiques. Cette dimension renvoie à l'efficacité avec laquelle l'établissement bancaire mobilise ses ressources existantes et à sa capacité à optimiser et innover dans ses processus opérationnels. L'atteinte des objectifs de performance, de rentabilité et de productivité suppose ainsi une exploitation optimale de ces ressources humaines et techniques.

Dans le contexte concurrentiel actuel, marqué par des mutations financières et technologiques accélérées, les banques doivent adopter une posture proactive afin de préserver leur compétitivité, cela suppose d'offrir des produits et services de qualité grâce à des technologies de pointe. La performance technique ne se limite pas aux outils technologiques, elle dépend également de la qualité de ses ressources humaines chargées de mettre en œuvre ces technologies. (Benbachir, 2024, p. 32)

La performance bancaire est un concept complexe et **multidimensionnel** qui englobe divers aspects selon la littérature. Au-delà des dimensions précédemment abordées, d'autres facettes sont souvent explorées notamment la performance managériale, commerciale, sociale et stratégique, bien d'autres encore. (Benbachir, 2024)

1.5 Déterminants de la performance bancaire

Ce sont les facteurs permettent d'expliquer les différences de performance entre les banques.

La performance des banques dépend de plusieurs facteurs classés en deux grandes catégories. D'une part, les déterminants internes aussi appelés facteurs microéconomiques ou inhérents à l'établissement qui relèvent du contrôle direct de la banque. D'autre part, les déterminants externes, qui correspondent aux variables macroéconomiques pouvant affecter tant l'équilibre global du système bancaire que la performance de chaque banque prise isolément.

1.5.1 Déterminants internes

La capitalisation

C'est l'argent que la banque possède vraiment, sans l'avoir emprunté. Elle est mesurée généralement par le ratio : « capitaux propres sur le total actif ».

De nombreuses études empiriques établissent une relation positive entre le niveau de capitalisation et la performance bancaire. Les banques fortement capitalisées affichent une rentabilité supérieure pour plusieurs raisons. D'abord, leur exposition au risque de faillite est moindre, ce qui leur permet d'investir dans des actifs plus risqués et ainsi de dégager des rendements plus élevés. Ensuite, leur solvabilité accrue leur confère un accès aux marchés de financement à des coûts réduits, diminuant par là même leurs charges d'intérêts. Par ailleurs, ces établissements ne sont pas contraints à un endettement excessif, évitant ainsi les effets néfastes du surendettement. Enfin, un ratio de capitalisation élevé traduit l'engagement des actionnaires et témoigne de la confiance de la banque dans ses projets, ce qui rassure les différents acteurs économiques. (Srairi, 2010, pp. 21-56)

La taille de la banque

L'impact de la taille sur la performance bancaire a fait l'objet de nombreuses études au fil des années. Les travaux sur ce sujet ont abouti à des résultats contradictoires.

D'une part, une taille importante peut conférer aux banques des économies d'échelle (répartition des coûts fixes sur un plus grand volume d'activité) ainsi qu'une diversification accrue de leurs activités, Ainsi elles sont confrontées à des niveaux de risques moins élevés que les petites banques, ce qui peut améliorer leur rentabilité. D'autre part, une expansion excessive peut générer des inefficiences organisationnelles, complexifier la gestion des risques et diluer le contrôle interne, ce qui nuit à leur efficience opérationnelle.

La liquidité

Un niveau de liquidité satisfaisant permet aux banques de mobiliser aisément les fonds nécessaires pour honorer les retraits de dépôts et répondre aux demandes de crédit, ce qui peut améliorer leur rentabilité et réduire leurs besoins en capitaux propres. Toutefois, une surliquidité non exploitée de manière rentable peut avoir un effet négatif sur leur performance.

Le risque de crédit

Étant donné que l'octroi de crédit constitue l'une des activités centrales des établissements bancaires, le risque de défaut de remboursement peut affecter significativement leur rentabilité et leur stabilité financière. Un volume élevé de créances douteuses expose les banques à des pertes substantielles et compromet leur efficience opérationnelle. (Allal, 2025, p. 57)

En effet, une augmentation des prêts non performants entraîne une hausse des provisions, une réduction des revenus et une détérioration de la qualité des actifs, ce qui impacte négativement la rentabilité et l'efficacité opérationnelle. Par ailleurs, le risque de crédit engendre des coûts supplémentaires liés au suivi et à la gestion des créances douteuses, réduisant ainsi l'efficience bancaire, notamment en cas de mauvaise gestion interne ou de chocs économiques externes. (Allal, 2025)

La gouvernance

La gouvernance désigne l'ensemble des mécanismes, règles et pratiques qui encadrent la manière dont une organisation est dirigée et contrôlée.

La gouvernance bancaire influence significativement la performance en encadrant le comportement des dirigeants et en réduisant les conflits d'agence ; certains mécanismes, tels que l'indépendance des administrateurs et la réglementation prudentielle, améliorent la rentabilité, tandis que d'autres, comme la concentration du capital ou la fréquence excessive des réunions, peuvent avoir un effet négatif. (Talhaoui, Fatiha ; Azzaoui, Khaled, 2023, pp. 37-61)

1.5.2 Déterminants externes

La croissance du PIB

L'impact des variables macroéconomiques sur la performance bancaire fait l'objet d'un examen approfondi dans la littérature. Les conditions macroéconomiques favorables exercent généralement une influence positive sur la rentabilité des établissements bancaires. À l'inverse,

un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut, notamment en période de récession, entraîne une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, une augmentation des défauts de paiement et, par conséquent, une baisse de la rentabilité bancaire. Le produit intérieur brut affecte positivement la performance des banques. (Daoud & Kammoun, 2017, pp. 22-26)

L'inflation

L'effet de l'inflation est donc conditionnel à la capacité d'anticipation de la banque : si elle anticipe bien la hausse des prix, elle ajuste ses taux à temps et préserve sa marge ; dans le cas contraire, ses coûts augmentent plus vite que ses revenus.

Dans le cas des banques islamiques, l'inflation peut affecter leurs performances de façon positive si une plus grande partie des bénéfices des banques islamiques sont générés par des investissements directs et d'autres activités commerciales. (Daoud & Kammoun, 2017)

Structure du marché bancaire

La structure du marché bancaire, caractérisée par le degré de concurrence ou de concentration, influence significativement la performance des banques. Dans un marché concentré, les banques disposent d'un pouvoir de marché leur permettant de fixer des marges plus élevées, ce qui améliore leur rentabilité. En revanche, dans un environnement fortement concurrentiel, la pression sur les prix et les services réduit les marges, mais peut inciter les banques à améliorer leur efficience et leur qualité de service.

Section 02 : La performance financière

2.1 Définition de la performance financière

La performance financière peut être définie comme la capacité à atteindre une rentabilité élevée, une croissance satisfaisante, et à créer de la valeur pour les actionnaires. Elle vise également à garantir la stabilité du financement de l'entreprise, limitant ainsi le recours aux emprunts. Cette performance dépend étroitement de la gestion des ressources financières disponibles, qui influence la rentabilité des capitaux investis initialement et la poursuite des opérations les plus rentables. De nos jours, l'entreprise ne se concentre plus uniquement sur la génération de profits pour elle-même, mais prend aussi en considération l'impact de ses activités sur l'ensemble de ses parties prenantes. (Ghozlene, 2016, p. 24)

Selon (MALLOT & CHARLES,1998) la performance est considérée comme « est une association de l'efficacité et de l'efficience des informations financières qui consiste pour une

entreprise à obtenir dans le cadre des objectifs définis et l'efficience correspond à la meilleure gestion des moyens et des capacités en relation avec les résultats ». (El Inani & Douari, 2025, pp. 114-142)

Pour Brigham et Ehrhardt « la performance financière se mesure par la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices par rapport aux ressources investies ».

D'après LAURINO Paul, « la performance financière peut être considérée comme une Combinaison de rentabilité, de stabilité financière et de capacité à atteindre les objectifs Stratégiques définis par l'entreprise ». (El Inani & Douari, 2025, pp. 114-142)

On peut donc conclure que la performance financière d'une entreprise se mesure par sa capacité à générer des bénéfices et à accroître sa rentabilité, grâce à une gestion financière rigoureuse et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

2.2 Les indicateurs de la performance financière

La performance financière constitue un axe central dans l'analyse et l'évaluation des entreprises, en particulier dans le secteur bancaire, où les enjeux de rentabilité, de risque et de stabilité sont étroitement liés. À cet effet, les ratios financiers apparaissent comme des outils indispensables permettant de traduire les données comptables en indicateurs significatifs et exploitables. En effet, ces ratios facilitent l'appréciation de la situation financière des banques en mettant en évidence leur capacité à générer des profits, à honorer leurs engagements et à gérer efficacement leurs ressources. C'est pourquoi l'utilisation de ces indicateurs (rentabilité, liquidité et de solvabilité) est essentielle pour comprendre et mesurer la performance financière bancaire.

2.2.1 Indicateurs de rentabilité

Le Rendement des Actifs (ROA)

Selon (El Inani & Douari, 2025), le ROA (Return on Assets) est un ratio qui mesure l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise ses actifs pour générer du profit. Il exprime la rentabilité économique, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à dégager un résultat d'exploitation à partir des ressources qu'elle a investies, indépendamment de ses choix financiers. Le ROA se calcule souvent comme le ratio entre le résultat d'exploitation et l'actif économique net. Cette mesure permet d'évaluer l'efficacité opérationnelle en comparant le résultat obtenu à l'ensemble des capitaux engagés (soit des fonds propres ou des dettes). Il se calcule comme suit :

$\boldsymbol{ROA} = \frac{Résultat\ exploitation}{Capitaux\ investis}$ Ou bien $\boldsymbol{ROA} = \frac{Résultat\ exploitation}{Actif\ économique\ net}$

Avec : capitaux investis $= capitaux\ propre + dettes\ = actif\ économique\ net$

Dans le secteur bancaire, le rendement des actifs (ROA) est un indicateur qui mesure le rapport entre le résultat net et le total des actifs de la banque. Il évalue la capacité de l'établissement à générer des bénéfices en utilisant efficacement l'ensemble de ses actifs. Plus ce ratio est élevé, plus la banque est performante.

$$\boldsymbol{ROA} = \frac{Résultat\ net}{Totale\ d'actif}$$

C'est le ratio le plus utilisé pour évaluer les performances d'un établissement de crédit. Mais son interprétation doit être faite avec prudence car il est très influencé par la politique de provisions de l'établissement de crédit puisque le Résultat Net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire. (Alami, Boughaba, & El Idrissi, 2021)

Retour sur Fonds Propres (ROE)

Le ROE est l'un des indicateurs les plus couramment utilisés par les analystes financiers pour évaluer la performance d'une entreprise. Il a d'ailleurs servi de base aux premiers ratios de mesure de rentabilité adoptés par les grandes sociétés. Le ROE reflète la capacité d'une entreprise à rémunérer de façon appropriée et durable les capitaux propres apportés par ses actionnaires, tout en assurant sa solidité financière. Il permet ainsi de calculer le taux de rendement des fonds propres, de comparer les résultats obtenus à la rentabilité attendue par les investisseurs, et d'apprécier l'attractivité financière de l'entreprise. Aussi appelé coefficient de rentabilité, ce ratio mesure la rentabilité du capital investi en montrant l'efficacité avec laquelle l'entreprise crée de la valeur pour ses actionnaires. (Alami, Boughaba, & El Idrissi, 2021)

La formule du ROE s'écrit comme suit :

$$\boldsymbol{ROE} = \frac{Résultat\ Net}{Capitaux\ propres}$$

Le ROE s'exprime généralement en pourcentage, et les normes du secteur bancaire considèrent qu'il est satisfaisant lorsqu'il dépasse 15 %. Par ailleurs, cet indicateur reflète la capacité et l'efficacité du management à optimiser l'utilisation des fonds propres apportés par les

actionnaires. Ainsi, plus le ROE est élevé, plus la performance financière de la banque est jugée favorable et plus la gestion est considérée comme efficace.

La marge nette d'intérêt (NIM)

La marge nette d'intérêts est un indicateur financier essentiel pour évaluer la rentabilité des banques et autres institutions financières. Elle correspond à la différence entre les revenus d'intérêts perçus sur les prêts accordés et les intérêts versés aux déposants, exprimée en pourcentage des actifs générateurs de revenus moyens. En d'autres termes, la NIM reflète l'efficacité avec laquelle une banque gère ses revenus d'intérêts par rapport à ses coûts d'intérêts, et mesure ainsi la performance de ses activités de prêt.

$$\boldsymbol{NIM} = \frac{\text{revenus d'intérêts} - \text{charge d'inetrêt}}{actifs\ productifs\ moyens}$$

Avec : actifs productifs moyens : actifs qui génèrent des intérêts

Le produit net bancaire (PNB)

Le PNB est un indicateur qui rend compte de l'ensemble des activités de la banque (dans ses différentes fonctions, d'intermédiation, de marché, etc.) et détermine sa marge brute. Le PNB s'obtient donc en soustrayant à la somme des produits d'exploitation la somme des charges d'exploitation. Les principaux composants du PNB sont :

- Les intérêts perçus sur la clientèle et ceux versés aux tiers ;
- Les produits du portefeuille titres et des participations ;
- Les autres produits d'exploitation bancaire (essentiellement les commissions sur services). (Béguin & Bernard, 2008)

Les commissions sur services sont de plus en plus recherchées par les banques pour améliorer leur rentabilité et parce qu'elles ne sont pas sensibles aux variations de taux. (Béguin & Bernard, 2008)

2.2.2 Indicateurs de liquidité

Le ratio crédits/dépôts (LDR)

Le ratio crédits/dépôts (LDR) constitue un indicateur essentiel de liquidité bancaire, permettant d'évaluer la capacité de la banque à financer ses activités de crédit à partir des dépôts collectés et d'apprécier l'équilibre entre ses ressources et ses emplois.

$$LDR = \frac{Total\ des\ crédits}{Total\ des\ dépôts} \times 100\%$$

Les prêts sur actifs

Ce ratio mesure le degré de liquidité des actifs bancaires, les prêts présentant des échéances relativement longues étant difficilement convertibles en liquidité. Par conséquent, un ratio plus faible indique une plus grande liquidité de la banque. Toutefois, un niveau excessivement bas de ce ratio peut signaler une insuffisance dans l'exercice de la fonction d'intermédiation financière.

$$\textbf{prêt / } \boldsymbol{actif} = \frac{Total\ des\ prêt}{Total\ des\ actifs} \times 100\%$$

2.2.3 Indicateurs de solvabilité

Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est un indicateur prudentiel qui mesure la capacité d'une banque à couvrir l'ensemble de ses risques (crédit, marché et opérationnel) par ses fonds propres réglementaires. Il constitue le principal outil de surveillance de la solidité financière des établissements bancaires, conformément aux exigences de la Banque d'Algérie issues des accords de Bâle II. (Banque d'Algérie, 2014)

Il se calcule comme suit :

$$Ratio\ de\ solvabilité = \frac{Fonds\ propres\ règlementaires}{Actifs\ pondérés\ par\ les\ risques\ (Crédit + marché + opérationnel)} \times 100$$

Le ratio capitaux propres sur le total de l'actif (EAR)

Le ratio capitaux propres sur le total de l'actif (Equity to Assets Ratio) est un indicateur fondamental de la solidité financière d'une banque. Il mesure la proportion des actifs de la banque financée par ses fonds propres, par opposition aux ressources empruntées (dépôts, emprunts interbancaires). Plus ce ratio est élevé, plus la banque s'appuie sur ses ressources propres pour financer son activité, ce qui traduit une plus grande autonomie financière et une meilleure capacité à absorber les pertes. (Khalfallah, Djebari, & Elhamza, 2025, pp. 104-117)

$$EAR = \frac{capitaux\ propres}{Total\ d'actifs} \times 100\%$$

2.3 Méthode d'analyse de la performance financière

Il existe plusieurs méthodes pour analyser la performance financière des établissements bancaires, parmi lesquelles on peut citer les modèles économétriques en données de panel, la méthode d'enveloppement des données. Compte tenu de l'objectif de cette étude, deux méthodes complémentaires sont les plus pertinentes et les plus utilisées : l'analyse par les ratios financiers et l'analyse comparative.

2.3.1 L'analyse par les ratios financiers

L'analyse par les ratios financiers constitue la méthode quantitative la plus couramment employée pour évaluer la performance financière des établissements bancaires. Elle repose sur l'extraction d'informations pertinentes à partir des états financiers, à savoir le bilan et le compte de résultat, en vue de formuler un jugement objectif sur la situation financière de la banque. Cette approche présente l'avantage de couvrir simultanément plusieurs dimensions de la performance via trois catégories complémentaires de ratios. La première catégorie regroupe les ratios de rentabilité, tels que le retour sur actifs (ROA) et le retour sur fonds propres (ROE).

La deuxième catégorie porte sur les ratios de liquidité, comme le ratio prêt sur dépôts et le ratio prêts sur actifs, qui évaluent la faculté de la banque à faire face à ses engagements à court terme. La troisième catégorie englobe les ratios de solvabilité, notamment le ratio des capitaux propres sur total des actifs (EAR), qui apprécient la résilience du bilan bancaire face aux chocs financiers imprévus. Ensemble, ces trois catégories procurent une vision globale et structurée de la performance financière.

2.3.2 L'analyse comparative

L'analyse comparative constitue une approche méthodologique couramment utilisée en finance et en gestion bancaire, puisqu'elle consiste à confronter deux situations ou deux périodes afin de dégager les convergences, les écarts et les évolutions significatives de la performance financière. Elle repose principalement sur l'utilisation des indicateurs de performance financière, qui permettent de quantifier et d'objectiver les comparaisons effectuées.

Cette méthode peut être appliquée selon une dimension temporelle, en comparant les performances d'une même entité sur plusieurs périodes successives. Cette approche permet d'identifier les évolutions dans le temps, telles que les améliorations ou les dégradations de la situation financière. Elle peut également s'inscrire dans une autre dimension, en comparant les performances de différentes entreprises appartenant à un même secteur d'activité. Cette

comparaison permet d'évaluer le positionnement relatif d'une entité par rapport à ses concurrents et d'apprécier sa compétitivité.

Section 03 : Les mécanismes d'impact de la fenêtre islamique sur la performance bancaire

3.1 L'impact sur la croissance et la structure des revenus

L'instauration d'une fenêtre islamique au sein des banques conventionnelles représente un levier stratégique de diversification des activités bancaires et des sources de revenus. Cette initiative permet d'attirer une nouvelle catégorie de clients désireux de bénéficier de services financiers conformes aux prescriptions de la Charia, contribuant ainsi à l'accroissement des dépôts bancaires et à l'élargissement de la base clientèle. Selon l'étude de Hizia, Derrardja et Talhaoui (2022), la demande croissante pour les produits de finance islamique en Algérie constitue une opportunité majeure pour les banques conventionnelles. Les résultats de cette recherche démontrent que ces produits améliorent le Produit Net Bancaire (PNB) grâce aux revenus issus des opérations de Mourabaha, d'Ijara et des diverses commissions bancaires. (Zaid, Derrardja, & Talhaoui, 2022)

Par ailleurs, la fenêtre islamique favorise la diversification de la structure des revenus bancaires. Contrairement au modèle conventionnel, principalement fondé sur les intérêts, la finance islamique repose sur des marges commerciales, des commissions et des opérations adossées à des actifs réels. Cette diversification réduit la dépendance aux revenus traditionnels et renforce la résilience de la banque face aux fluctuations économiques.

3.2 L'impact sur l'efficience opérationnelle et les coûts

L'introduction de fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles génère un impact notable sur leur efficience opérationnelle et leur structure de coûts. Cette stratégie de diversification impose des ajustements organisationnels et techniques substantiels, tout en offrant des opportunités d'optimisation.

D'une part, les fenêtres islamiques peuvent accroître l'efficience opérationnelle en exploitant les infrastructures préexistantes des banques conventionnelles. Contrairement aux banques islamiques autonomes, elles tirent parti des systèmes organisationnels, technologiques et humains déjà opérationnels, ce qui permet de minimiser les coûts fixes et de réaliser des économies d'échelle. Des analyses empiriques, notamment au sein du contexte malaisien,

révèlent que les banques adoptant le modèle de fenêtres islamiques affichent une efficience technique et d'échelle supérieure. (Adeyemi, 2015, pp. 19–38)

Par ailleurs, ces fenêtres favorisent une allocation optimale des ressources bancaires en diversifiant l'offre de produits et en accroissant le volume des activités. Une étude empirique menée en Éthiopie met en évidence que l'efficience des fenêtres islamiques repose sur leur aptitude à convertir efficacement les dépôts et financements en revenus, via une optimisation des intrants bancaires. Cette dynamique renforce la productivité globale et la performance opérationnelle des banques. (Ali & Hailu, 2022, pp. 1–11)

Néanmoins, cette intégration comporte des contraintes et induit des coûts additionnels parce qu'elle exige la mise en place de structures dédiées, telles que des comités de supervision, l'adaptation des systèmes d'information et la formation du personnel, entraînant une hausse des dépenses administratives et de conformité, particulièrement lors des phases initiales.

3.3 L'impact sur le profil de risque et la stabilité

L'intégration de fenêtres islamiques dans les banques conventionnelles transforme profondément le profil de risque de l'établissement principal. Du côté de la gestion des risques, cette diversification réduit d'abord le risque de crédit, car les financements sont toujours adossés à des actifs concrets tels que la Mourabaha ou l'Ijara s'appuient sur des biens réels qui garantissent une garantie solide. Cela dit, cette évolution apporte aussi ses propres fragilités, comme le risque de perte lié au partage des profits et des pertes, ou un risque opérationnel plus évident provenant de la double gestion du système.

Côté stabilité financière, ces fenêtres renforcent la résilience tout en soulevant des enjeux prudentiels nouveaux. Aussi, elles ouvrent l'accès à une clientèle de déposants jusque-là écartée pour raisons éthiques ou religieuses, ce qui booste la liquidité et les fonds propres. Les dépôts islamiques, souvent plus stables grâce à des convictions durables, solidifient le passif du bilan. De l'autre, l'absence d'instruments de gestion de liquidité conformes comme les sukuk souverains peu disponibles limite les options de refinancement sur le marché interbancaire. (Hasan & Risfandy, 2021, pp. 192–205)

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il ressort que la performance bancaire représente un concept multidimensionnel qui ne se limite pas uniquement aux résultats financiers, mais inclut

également l'efficacité opérationnelle, l'efficience organisationnelle et la capacité d'adaptation stratégique des banques face aux évolutions de leur environnement.

L'analyse des indicateurs de performance financière a permis de mettre en évidence l'importance des ratios de rentabilité, de liquidité et de solvabilité dans l'évaluation de la situation financière des établissements bancaires. Ces outils constituent des instruments essentiels pour apprécier l'impact des nouvelles activités bancaires, notamment celles liées à la finance islamique.

Par ailleurs, l'intégration des fenêtres islamiques au sein des banques conventionnelles peut représenter un levier de développement et d'amélioration de la performance grâce à la diversification des produits et à l'élargissement de la clientèle. Toutefois, cette intégration nécessite une gestion rigoureuse afin de maîtriser les coûts, d'assurer la conformité charaïque et de préserver l'équilibre financier de la banque.

Chapitre 03 : Etude empirique de l'impact d'installation des fenêtres islamique sur la performance financière : cas de la BNA 2016-2023

Introduction

L'émergence de la finance islamique en Algérie a conduit plusieurs banques conventionnelles à développer des services conformes aux principes de la charia afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle. Cette orientation s'inscrit dans une volonté de diversification des activités bancaires, de mobilisation de l'épargne hors circuit formel et de modernisation du système financier national. Dans ce contexte, la Banque Nationale d'Algérie a lancé son activité de finance islamique à travers l'ouverture de fenêtres islamiques destinées à proposer des produits adaptés aux exigences de cette clientèle spécifique.

Ce chapitre vise à étudier l'incidence de cette expérience sur la performance financière de la banque durant la période 2016-2023. L'analyse repose sur une comparaison entre la situation précédant l'introduction de la finance islamique et celle observée après son intégration. L'objectif est d'apprécier les changements enregistrés au niveau des principaux indicateurs financiers liés à la rentabilité, à la liquidité et à la solvabilité.

Pour ce faire, nous présenterons d'abord les caractéristiques générales de la BNA ainsi que l'évolution de sa division de finance islamique. Ensuite, une analyse comparative des ratios financiers sera menée afin d'évaluer les effets de cette nouvelle activité sur les résultats de la banque. Enfin, les données obtenues feront l'objet d'une interprétation permettant de mieux comprendre la contribution des fenêtres islamiques à l'évolution des performances financières de l'établissement.

Section 01 : Présentation générale de la Banque National d'Algérie

1.1 Histoire et évolution de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) constitue la première banque commerciale nationale créée après l'indépendance de l'Algérie. Instituée le 13 juin 1966 par l'ordonnance n° 66-178, elle s'inscrit dans le cadre de la restructuration du système bancaire algérien et de la nationalisation des institutions financières coloniales.

En 1982, la BNA opère une transition vers une banque spécialisée, axée principalement sur le financement de l'agriculture et la promotion du monde rural. Cette orientation est consolidée par la loi n°88-01 du 1er janvier 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques, qui transforme la BNA en société par actions. Par suite des réformes engagées par les pouvoirs

publics (incluant la mise en place des organes statutaires, l'introduction des règles prudentielles et l'assainissement du portefeuille) la banque obtient son agrément en 1995. Elle devient ainsi la première banque publique agréée dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit.

Les réformes économiques ultérieures, notamment la loi n°90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit, marquent un retour progressif vers le modèle de banque universelle. La BNA offre désormais une large gamme de services bancaires et financiers, tout en conservant un rôle pivotal dans le soutien à l'économie nationale. Cette dynamique de modernisation se poursuit avec le lancement officiel de l'activité Finance Islamique en 2020, marquant une nouvelle étape stratégique dans la diversification de l'offre bancaire de la BNA et répondant aux exigences d'une clientèle soucieuse de se conformer aux règles de la charia.

Enfin, en 2023, la BNA franchit une nouvelle étape en s'ouvrant à l'international avec l'inauguration de deux filiales africaines : l'Algerian Bank of Senegal au Sénégal et l'Algerian Union Bank en Mauritanie, confirmant ainsi son ambition de rayonner au-delà des frontières nationales et de s'imposer comme acteur de référence dans le paysage bancaire africain. (BNA, 2025)

1.1.1 Évolution du capital du BNA depuis sa création

La BNA est une banque publique dont le capital social appartient exclusivement à l'État algérien. À sa création en 1966, il s'élevait à 14,6 milliards de dinars, et a progressé comme suit pour atteindre aujourd'hui 300 milliards de dinars : (BNA, Présentation de la BNA, 2025)

Tableau 2 : Evolution de capital social de la BNA

Année	Capital social
1966	14,6 milliards DA
2009	41,6 milliards DA
2018	150 milliards DA
2025	300 milliards DA

1.1.2 Réseau d'agences bancaires

Actuellement, la BNA couvre l'ensemble du territoire national avec 236 agences conventionnelles rattachées à 22 directions régionales d'exploitation (DRE). Les agences de la BNA sont implantées dans l'ensemble des wilayas du pays, ce qui lui confère le statut de banque de proximité par excellence. Ce réseau est complété par :

- 189 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

- 100 Guichets Automatiques de Banque (GAB)
- 108 Guichets de la finance islamique
- 8665 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- 137453 abonnés au système e-Banking

La BNA emploie par ailleurs plus de 6 142 collaborateurs, dont 4 350 cadres, déployés à travers l'ensemble du territoire national pour être au plus près de la clientèle. (BNA, Rapport Annuel 2023, 2023)

1.1.3 Réalisations de la BNA

La BNA a contribué au financement d'un certain nombre de projets structurants et a joué un rôle actif dans le soutien à l'économie nationale, notamment :

- Le financement de grandes entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des services, dont le crédit accordé à Air Algérie pour l'acquisition d'appareils.
- Le soutien aux dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes : ANSEJ, CNAC et ANGEM.
- Le financement du secteur agricole à travers le crédit FILAHA, dédié aux exploitants agricoles.
- Le lancement de nouveaux produits de financement tels que le Med Pro Solution, le Pack Pharma et le Crédit Auto.
- La signature de partenariats stratégiques avec Sonatrach, Sonelgaz, ATM Mobilis et la Direction Générale des Impôts pour le télépaiement fiscal. (BNA, Rapport Annuel 2023, 2023)

1.2 L'organisation de la Banque National d'Algérie

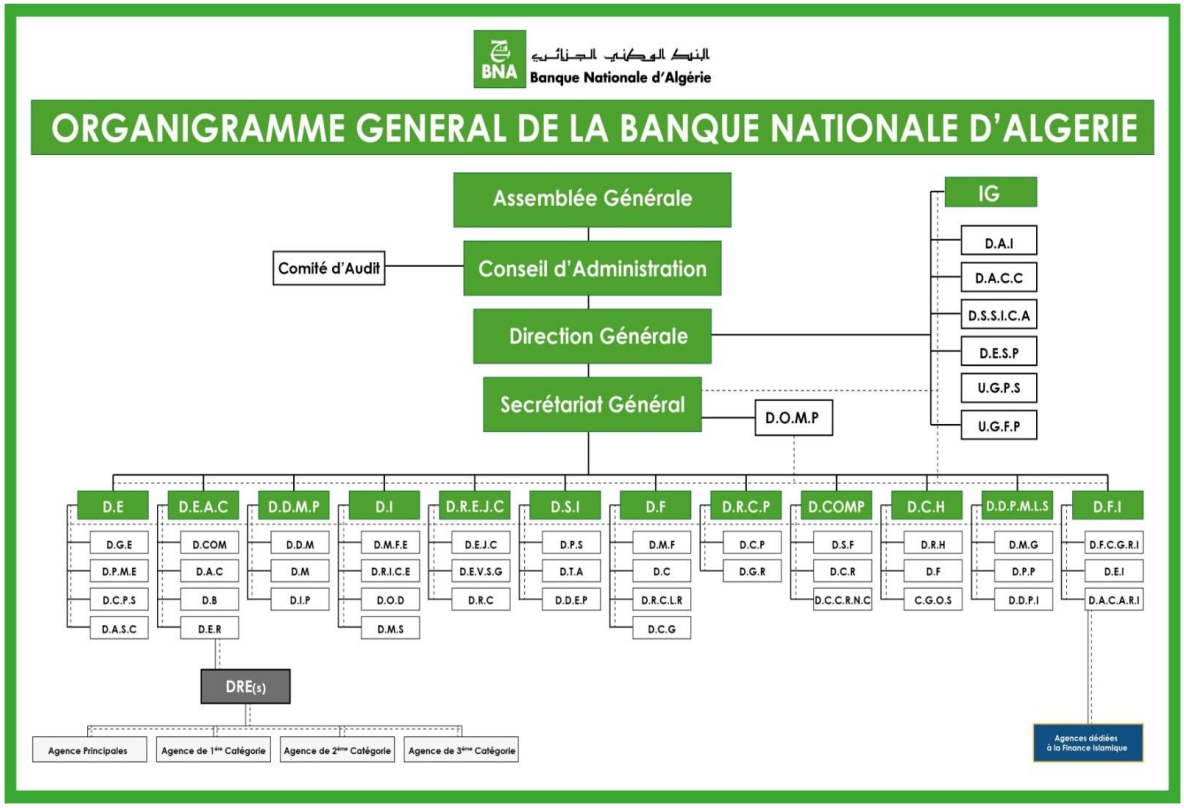
Depuis sa création, la BNA s'est efforcée de consolider son organisation pour pouvoir répondre aux impératifs du marché. La BNA est administrée par un Conseil d'Administration assisté d'un Comité d'Audit, et dirigée par une Direction Générale appuyée par un Secrétariat Général. Sa structure organisationnelle comprend :

- **Direction Générale (DG)** : les structures rattachées à la Direction Générale sont : le Secrétariat Général (SG), la Direction des Opérations et des Moyens de Paiement (D.O.M.P), et l'Inspection Générale (IG) à laquelle sont rattachées: la Direction de l'Audit Interne (D.A.I), la Direction de l'Audit et du Contrôle de Conformité (D.A.C.C), la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Contrôle d'Accès

(D.S.S.I.C.A), la Direction des Études et de la Stratégie Financière (D.E.S.F), l'Unité de Gestion et de Protection des Structures (U.G.P.S) et l'Unité de Gestion et de Formation du Personnel (U.G.F.P).

- **Divisions et directions** : les divisions sont au nombre de 12, chaque direction étant rattachée hiérarchiquement à une division, à savoir : la Division des Engagements (D.E), la Division de l'Exploitation et de l'Action Commerciale (D.E.A.C), la Division des Dépôts et Moyens de Paiement (D.D.M.P), la Division Internationale (D.I), la Division du Recouvrement, des Études Juridiques et du Contentieux (D.R.E.J.C), la Division des Systèmes d'Information (D.S.I), la Division Financière (D.F), la Division des Risques et du Contrôle Permanent (D.R.C.P), la Division de la Compliance (D.COMP), la Division du Capital Humain (D.C.H), la Division du Développement, du Patrimoine, de la Maintenance et de la Logistique Sociale (D.D.P.M.L.S) et la Division Finance Islamique (D.F.I).
- **Réseau** : la BNA s'appuie sur des Directions Régionales d'Exploitation (DRE) supervisant quatre catégories d'agences : les agences principales, les agences de 1ère, 2èmes et 3èmes catégories, ainsi que des agences dédiées exclusivement à la Finance Islamique. (BNA, 2026)

Figure 8: Organigramme de la BNA



Source : https://www.bna.dz/fr/organigramme/

1.3 Missions et objectifs de la BNA

1.3.1 Missions de la banque

En sa qualité de banque universelle, la BNA est habilitée à exercer l'ensemble des activités bancaires et à assurer le service financier des groupements professionnels et des entreprises. Elle effectue toutes les opérations de banque, de change et de crédit, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Aux termes de l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 portant création de la BNA, trois missions fondamentales lui sont conférées :

En tant que banque commerciale : la BNA est chargée de collecter les dépôts de la clientèle, d'octroyer des crédits à court terme destinés au financement de l'exploitation, et d'accompagner les opérateurs économiques dans leurs opérations de commerce extérieur.

En tant que banque d'investissement : elle intervient en collaboration avec les autres institutions financières dans le financement des projets d'investissement à moyen et long terme, contribuant ainsi au développement de l'appareil productif national.

En tant que société nationale : la BNA joue le rôle d'instrument de planification financière, en assurant la mise en œuvre de la politique de crédit définie par les pouvoirs publics, dans le cadre des orientations économiques du pays.

1.3.2 Objectifs de la banque

La vocation première de la BNA demeure le financement de l'économie nationale. Pour y parvenir, la banque s'attache à maximiser sa rentabilité en mobilisant les ressources financières disponibles auprès des agents économiques, afin de les redistribuer sous forme de crédits au service du développement économique. Dans cette perspective, les objectifs stratégiques de la BNA s'articulent autour des axes suivants :

- L'optimisation de l'efficacité de la gestion interne et la diversification continue de la gamme des produits et services proposés à la clientèle. ;
- L'intégration de nouvelles approches managériales et de techniques marketing modernes, en adéquation avec les évolutions du secteur bancaire ;
- Le développement du capital humain à travers des programmes de formation et de perfectionnement continus destinés à l'ensemble du personnel ;
- L'extension et le redéploiement stratégique du réseau d'agences, afin de renforcer la proximité avec la clientèle ;
- Système d'information à travers l'automatisation progressive des processus bancaires, contribuant à l'amélioration de la qualité de service et de l'efficience opérationnelle ;
- Une meilleure maitrise des risques en matière d'octroi et de gestion des crédits ;

1.4 La division Finance Islamique

La Division Finance Islamique, désignée par l'abréviation « DFI », a été créée en 2020, à la suite du lancement officiel des produits et services financiers islamiques par la BNA, faisant de cette dernière la première banque publique algérienne à avoir introduit la finance islamique en son sein. Elle s'est intégrée à l'organisation de la banque au même titre que les autres divisions, avec pour mission centrale de piloter, développer et superviser l'ensemble de l'activité de finance islamique au sein de la BNA.

Elle est chargée principalement de :

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de développement de la finance islamique au sein de la banque.
- Assurer le pilotage du développement de la finance islamique, notamment en matière de produits, de canaux de distribution et de politique tarifaire.
- Organiser et superviser la conception de nouveaux produits et services financiers islamiques répondant aux besoins et attentes du marché.
- Élaborer un plan d'actions commerciales relatif aux produits et services de finance islamique, en cohérence avec les objectifs fixés par le plan stratégique de la banque.
- Assurer le suivi et l'évaluation des performances commerciales des activités de finance islamique de la banque.
- Superviser et coordonner le traitement des opérations liées à la finance islamique.
- Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de répartition des profits générés au bénéfice des titulaires de comptes d'investissement.

Section 02 : Etude comparative de la performance financière de la BNA pré et post intégration de la finance islamique

La présente section a pour objectif d'évaluer empiriquement l'impact de l'intégration de la fenêtre islamique sur la performance financière de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). À cet effet, une démarche méthodologique en deux temps est adoptée. Dans un premier temps, une étude comparative des principaux ratios de performance financière (rentabilité, liquidité et solvabilité) est conduite entre la période antérieure au lancement de l'activité de finance islamique (2016–2019) et la période postérieure à son déploiement effectif (2020–2023). Dans un second temps, une analyse descriptive de l'évolution de l'activité islamique de la BNA est menée à partir des données issues des rapports annuels de la banque pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023, afin d'apprécier la dynamique de cette nouvelle activité et son poids relatif au sein du bilan global de la banque.

2.1 Cadre méthodologique de l'étude comparative

2.1.1 Présentation des périodes d'étude

Conformément à la chronologie du déploiement de l'activité de finance islamique au sein de la BNA, deux périodes distinctes ont été retenues afin de procéder à une comparaison rigoureuse :

- **La période « avant »** : elle s'étend de 2016 à 2019. Durant cette phase, la BNA exerçait exclusivement une activité bancaire conventionnelle, fondée sur le modèle traditionnel d'intermédiation par les intérêts.
- **La période « après »** : elle couvre les exercices 2020 à 2023. Elle correspond à l'entrée effective de la BNA dans le marché de la finance islamique, suite à l'agrément délivré par la Banque d'Algérie en application du règlement n°20-02 du 15 mars 2020, faisant ainsi de la BNA la première banque publique algérienne à commercialiser des produits conformes à la Charia.

2.1.2 Justification de la méthode des moyennes

Afin de neutraliser les variations conjoncturelles susceptibles d'affecter les indicateurs financiers d'une année à l'autre (chocs économiques, effets de la pandémie COVID-19, fluctuations des cours des hydrocarbures, etc.), la méthode des moyennes arithmétiques sur chacune des deux périodes a été privilégiée. Cette approche permet d'obtenir une représentation lissée et plus représentative de la tendance structurelle de la performance financière, et facilite la comparaison entre les deux phases en mettant en relief la variation imputable, au moins partiellement, à l'introduction de la fenêtre islamique.

2.1.3 Indicateurs de performance retenus

L'évaluation comparative s'appuie sur huit indicateurs financiers regroupés en trois familles complémentaires, conformément aux pratiques recommandées par la littérature financière bancaire :

- **Ratios de rentabilité** : Le Rendement des Actifs (ROA), Retour sur Fonds Propres (ROE), La marge nette d'intérêt (NIM), Le Produit Net Bancaire (PNB)
- **Ratios de liquidité** : Le ratio prêts/dépôts (LDR), Le ratio Prêts / Actifs
- **Ratio de solvabilité** : Le ratio capitaux propres sur le total de l'actif (EAR), Ratio de solvabilité

2.2 Étude comparative des indicateurs de performance financière

Le tableau ci-après synthétise les moyennes des indicateurs financiers calculées sur les deux périodes étudiées, ainsi que les taux de variation correspondants. Les ratios sont exprimés en pourcentages, à l'exception du PNB et du volume des dépôts exprimés en milliers de Dinars algériens (KDA).

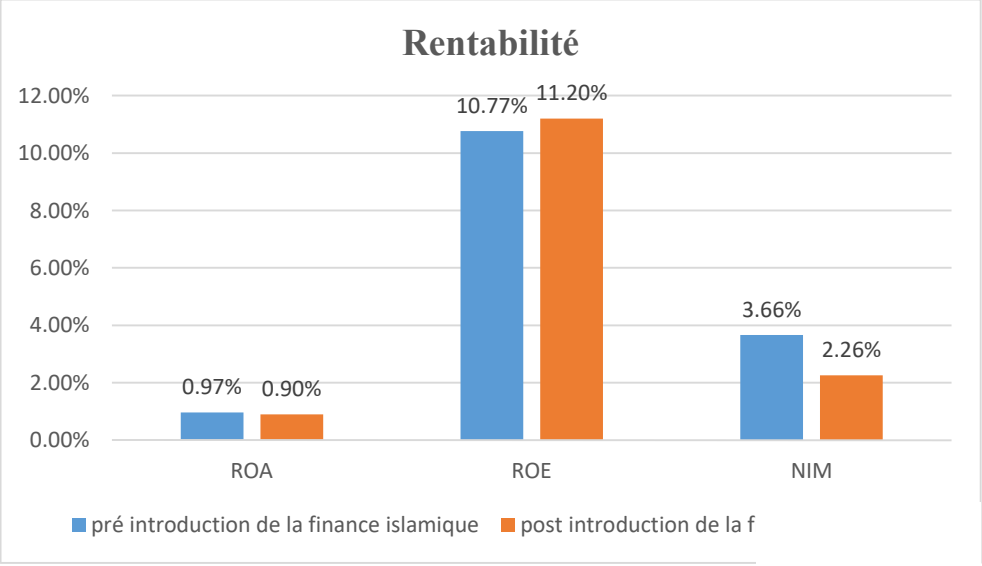
Tableau 3: Comparaison des indicateurs de performance financière de la BNA avant et après l'intégration de la fenêtre islamique

Famille	Indicateur	Moyenne 2016–2019	Moyenne 2020–2023	Taux de variation
Rentabilité	**ROA**	0,97 %	0,90 %	**– 7,42 %**
	ROE	10,77 %	11,20 %	**+ 4,00 %**
	NIM	3,66 %	2,26 %	**– 38,32 %**
	PNB (KDA)	92 905 559	92 974 305	**+ 0,07 %**
Liquidité	**LDR**	97,26 %	83,05 %	**– 14,61 %**
	Prêts / Actifs	56,42 %	37,64 %	**– 33,29 %**
Solvabilité	Ratio de solvabilité	26,04 %	26,87 %	**+3,187 %**
	EAR	8,96 %	8,15 %	**– 9,04 %**

Source : Élaboré par les auteurs à partir des rapports annuels de la BNA (2016–2023).

2.2.1 Analyse comparative des ratios de rentabilité

Figure 9: Évolution des ratios de rentabilité



Source : élaboré par nous-même à partir des rapports annuels de la BNA

Le Rendement des Actifs (ROA)

Le ratio de rentabilité économique passe d'une moyenne de 0,97 % sur la période 2016–2019 à 0,90 % sur la période 2020–2023, soit une légère contraction de 7,42 %. Ce repli modéré s'explique principalement par la croissance accélérée du total actif de la BVCNA, qui a quasiment doublé entre 2019 et 2023 (passant de 3 491 milliards à 6 106 milliards de DA), sans qu'elle s'accompagne immédiatement d'une croissance proportionnelle du résultat net. La fenêtre islamique étant en phase d'amorçage et de structuration durant cette période, sa contribution effective au résultat demeure encore marginale, mais le coût d'installation des structures dédiées (Division Finance Islamique, Cellule Audit de Conformité Charia, agences et guichets) pèse temporairement sur l'efficacité globale des actifs.

Retour sur Fonds Propres (ROE)

La rentabilité financière connaît une progression modérée mais positive, passant de 10,77 % à 11,20 % entre les deux périodes, soit une progression de 4 %. Cette amélioration, bien que moins élevée que dans certaines banques en phase de diversification, reflète néanmoins une valorisation soutenue des capitaux propres. Elle reflète notamment la hausse significative du résultat net de la BNA, qui est passé de 23 048 millions de DA en 2020 à 50 378 millions de DA en 2023), portée notamment par les nouvelles marges commerciales islamiques (Mourabaha, Ijara). Contrairement à une hausse spectaculaire, cette évolution mesurée indique que l'impact de la fenêtre islamique sur le ROE est encore modéré à court terme, mais structurellement orienté à la hausse, sans effet de levier excessif.

La marge nette d'intérêt (NIM)

La marge nette d'intérêt connaît un repli marqué, reculant de 3,66 % à 2,26 %, soit une variation négative de 38,32 %. Ce résultat ne traduit pas une dégradation de la performance commerciale, mais bien une transformation structurelle du modèle économique de la banque. En effet, la finance islamique, fondée sur le principe de prohibition du Riba, ne génère pas d'intérêts mais des marges commerciales, des loyers et des commissions, qui ne sont pas comptabilisés dans la rubrique des produits d'intérêts. Par conséquent, à mesure que la part des actifs financés selon les principes islamiques augmente, la marge d'intérêt classique tend mécaniquement à se compresser, sans que cela traduise une perte de valeur. Cette baisse doit donc être lue comme l'indicateur d'un basculement progressif vers un modèle bancaire mixte, plutôt que comme une détérioration de la rentabilité.

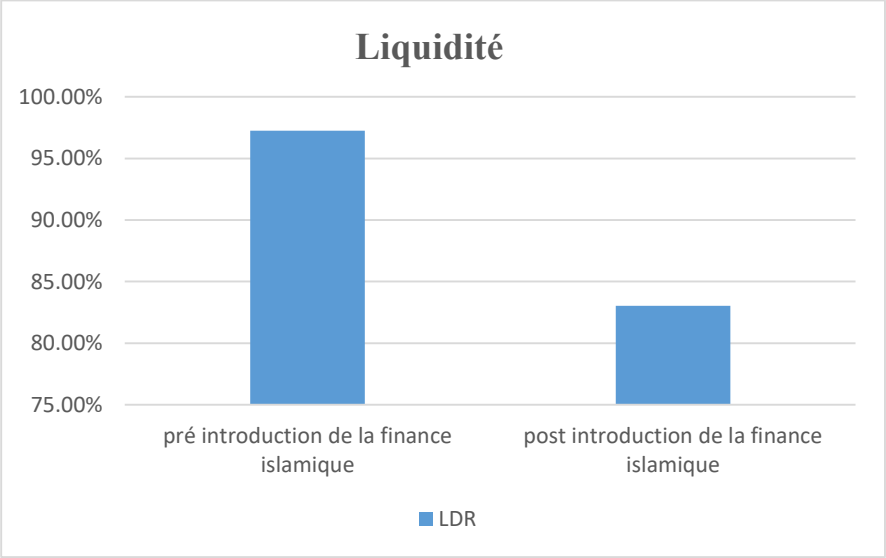
Le Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB moyen reste quasi-stable, passant de 92,91 milliards de DA à 92,97 milliards de DA, soit une variation marginale de +0,07 %. Cette stabilité apparente masque toutefois une recomposition de la structure interne du PNB. Si les revenus d'intérêts traditionnels ont été partiellement érodés (notamment en 2022, où le PNB chute à 84,65 milliards de DA), la reprise observée en 2023 (104,85 milliards de DA, niveau le plus élevé de toute la période étudiée) atteste de l'entrée effective des revenus islamiques dans le PNB de la banque. Selon le rapport annuel 2023, les financements islamiques ont enregistré une croissance de 141,16 % sur l'année, ce qui a directement contribué à la dynamisation du PNB consolidé.

2.2.2 Analyse comparative des ratios de liquidité

Le ratio prêts/dépôts (LDR)

Figure 10: évolution du ratio de liquidité.



Source : élaboré par nous-même à partir des rapports annuels de la BNA

Le ratio « prêts sur dépôts » passe d'une moyenne de 97,26 % (2016–2019) à 83,05 % (2020–2023), enregistrant une baisse de 14,61 %. Cette diminution traduit une amélioration significative de la liquidité de la banque. Avant l'intégration de la fenêtre islamique, la BNA mobilisait pratiquement l'intégralité de ses dépôts pour financer les crédits accordés, ce qui exerçait une pression importante sur sa liquidité. Avec le déploiement de la fenêtre islamique, la banque collecte des ressources additionnelles (dépôts à vue et comptes d'investissement

islamiques) qui s'ajoutent aux ressources conventionnelles, sans qu'elles soient immédiatement converties en financements. Il en résulte un coussin de liquidité plus confortable, qui renforce la résilience de la BNA face aux chocs de liquidité.

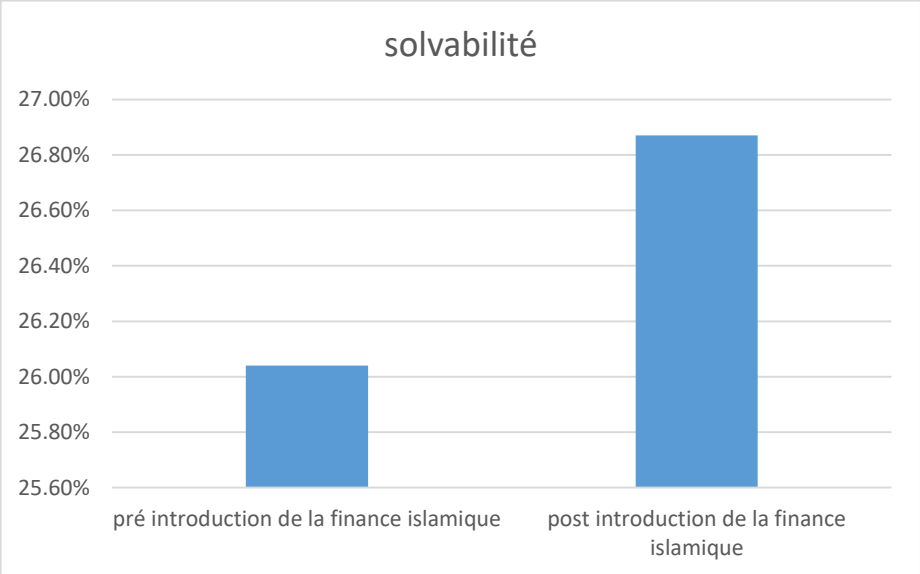
Le ratio Prêts / Actifs

La part des crédits dans le total des actifs recule fortement, passant de 56,42 % à 37,64 %, soit une variation de -33,29 %. Cette baisse considérable s'explique par la stratégie de diversification des emplois adoptée par la BNA après 2020. Le bilan ne repose plus exclusivement sur l'octroi de crédits conventionnels ; il s'enrichit désormais d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (titres souverains, sukuk), de financements islamiques et de placements interbancaires. Cette diversification réduit la concentration du risque de crédit et améliore la résilience financière de la banque.

2.2.3 Analyse comparative du ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité

Figure 11: L'évolution de la solvabilité pré et post introduction de la finance islamique



Source : élaboré par nous-même à partir des rapports annuels de la BNA

Le ratio de solvabilité passe d'une moyenne de 26,04 % à 26,87 % entre les deux périodes, enregistrant une hausse de 3,19 %. Cette évolution traduit un renforcement de la capacité de la banque à couvrir ses risques par ses fonds propres réglementaires, reflétant ainsi une amélioration de sa solidité financière et de sa résilience face aux risques. Par ailleurs, ce ratio

demeure largement supérieur au seuil réglementaire minimum exigé par la Banque d'Algérie, ce qui confirme le respect des exigences prudentielles en matière de solvabilité. Cette progression témoigne donc d'une gestion prudente des ressources financières et d'une consolidation de la stabilité du dispositif prudentiel de la banque.

Le ratio capitaux propres sur le total de l'actif (EAR)

Le ratio d'adéquation des fonds propres passe d'une moyenne de 8,96 % à 8,15 % entre les deux périodes, ce qui correspond à une baisse de 20,30 %. Cette évolution s'explique principalement par une croissance plus rapide du total du bilan par rapport à celle des capitaux propres, traduisant une utilisation plus intensive des ressources de la banque dans le financement de ses actifs.

2.3 Analyse descriptive annuelle de l'activité de la finance islamique de la BNA

Afin de saisir avec précision la dynamique de déploiement de la fenêtre islamique au sein de la BNA et son impact sur la performance financière de la banque, il convient d'examiner exercice par exercice l'évolution de cette activité. Pour chaque année (2020, 2021, 2022 et 2023), seront analysés le contexte stratégique, le développement du réseau, l'évolution des ressources collectées, des comptes clientèle et des financements octroyés, ainsi que l'impact observable sur les indicateurs de performance globale de la banque.

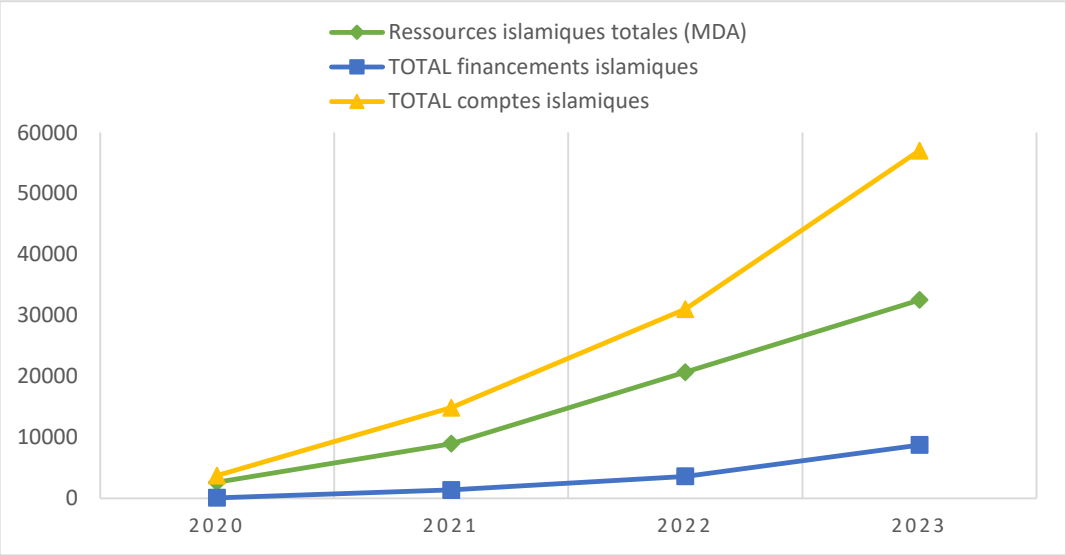
Tableau 4: Synthèse de l'évolution annuelle de l'activité islamique de la BNA (2020–2023)

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Var. totale
Ressources islamiques (MDA)	2 647,07	8 986,30	20 708,75	32 548,61	× **12,3**
Financements islamiques (MDA)	102,00	1 385,42	3 637,47	8 771,96	× **86,0**
Comptes clientèle islamique	3 768	14 875	31 057	57 043	× **15,1**

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Var. totale
Agences dédiées	0	1	6	11	**+ 11**
Guichets dédiés	64	64	65	104	**+ 40**
Part dans les dépôts totaux (%)	0,15 %	0,48 %	0,91 %	1,18 %	**+ 6,86 %**

Source : Élaboré par les auteurs à partir des rapports annuels de la BNA (2020, 2021, 2022 et 2023).

Figure 12: Evolution des ressources, financement et comptes islamiques



Source : élaboré par nous-même à partir des rapports annuels de la BNA.

2.3.1 Exercice 2020 : Année de lancement de l'activité de finance islamique

Contexte stratégique et cadre réglementaire

L'année 2020 marque une étape historique pour la Banque Nationale d'Algérie qui devient, conformément au règlement n°20-02 du 15 mars 2020 de la Banque d'Algérie, la première banque publique algérienne à obtenir l'agrément lui permettant de commercialiser des produits relevant de la finance islamique. Cette autorisation est subordonnée à la certification du conseil charaïque interne de la banque ainsi qu'à celle de l'Autorité Charaïque Nationale de la Fatwa pour l'industrie de la finance islamique.

Sur le plan organisationnel, cet exercice a été marqué par un réaménagement structurel important visant à se conformer aux exigences réglementaires : création de la Direction Finance Islamique, mise en place de la Cellule Audit de Conformité Charia, et création d'un Département Finance Islamique au sein de la Direction de la Comptabilité, afin de garantir la séparation comptable des activités conventionnelles et islamiques.

Développement du réseau et de l'offre

Le démarrage opérationnel de l'activité s'est concrétisé par le déploiement de l'activité Finance Islamique sur soixante-quatre (64) guichets répartis à travers l'ensemble du territoire national, à travers une gamme initiale de neuf (09) produits d'épargne et de financement destinés aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises. Aucune agence exclusivement dédiée à la finance islamique n'a été ouverte durant ce premier exercice, la banque ayant privilégié une logique de proximité par l'intégration de guichets islamiques au sein de son réseau d'agences conventionnelles existantes.

Performances de l'activité islamique

Au 31 décembre 2020, les premiers résultats de l'activité islamique se traduisent par la collecte de 2 647,07 millions de DA de ressources islamiques, l'octroi de 102 millions de DA de financements islamiques, et l'ouverture de 3 768 comptes clientèle islamiques. La part des ressources islamiques dans le volume total des dépôts de la BNA s'établit ainsi à 0,15 %, niveau attendu pour une année de démarrage. À titre de comparaison, le portefeuille global de la clientèle a été enrichi par l'ouverture de 104 649 nouveaux comptes bancaires tous types confondus, ce qui révèle la part initialement modeste mais prometteuse de la clientèle islamique.

Impact sur la performance financière globale

L'exercice 2020 s'est inscrit dans un contexte socio-économique et sanitaire particulier marqué par la pandémie de COVID-19, qui a pesé sur l'ensemble de l'économie nationale. Le total bilan de la BNA a légèrement reculé pour s'établir à 3 440 271 millions de DA, contre 3 491 983 millions de DA en 2019, soit une baisse de 1,48 %. Malgré ce contexte défavorable, la banque a réalisé un résultat net de 23 048 millions de DA, en progression de 20,90 % par rapport à l'exercice précédent. Cette performance s'accompagne toutefois d'un repli des indicateurs de rentabilité économique : le ROA s'établit à 0,67 % et le ROE à 4,00 %, niveaux temporairement affectés par les coûts d'installation des structures islamiques et par la conjoncture sanitaire. La

contribution effective de la fenêtre islamique demeure marginale sur cet exercice de lancement, mais les fondations stratégiques et organisationnelles posées en 2020 préparent la montée en puissance des années suivantes.

2.3.2 Exercice 2021 : Année de structuration et de consolidation

Renforcement organisationnel

L'année 2021 a connu une consolidation organisationnelle décisive de l'activité islamique de la BNA. Sur le plan structurel, la Division Finance Islamique a été créée, accompagnée de trois (03) directions centrales qui lui sont rattachées. Cette nouvelle architecture institutionnelle confère à la finance islamique un statut autonome au sein de la banque, conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance des fenêtres islamiques. Par ailleurs, la banque a défini durant cet exercice les missions, attributions et l'organisation de l'agence dédiée à la Finance Islamique.

Développement du réseau et innovations commerciales

Cet exercice est également marqué par l'inauguration de la première agence exclusivement dédiée à la finance islamique de la BNA, située à Hussein Dey. Le nombre de guichets islamiques se maintient à soixante-quatre (64). La banque a enrichi sa gamme par le lancement de deux nouveaux produits destinés aux entreprises et professionnels : Ijara Mountahia Bitamlik, contrat de location assortie d'une option d'achat portant sur des biens d'équipements durables, et Ijara Akaria Mountahia Bitamlik, contrat équivalent applicable aux biens immobiliers à usage d'habitation. Quatre packs commerciaux ont également été conçus pour segmenter l'offre : Islamique, Islamique Gold, Islamique Pro et Islamique Business.

Performances de l'activité islamique

Les indicateurs de l'activité islamique enregistrent une progression spectaculaire.

Les ressources islamiques collectées atteignent 8 986,30 millions de DA, soit une multiplication par 3,4 par rapport à 2020 (+239,48 %). Les financements islamiques bondissent à 1 385,42 millions de DA, en hausse de 1 258,25 % par rapport à l'exercice précédent. Le portefeuille de comptes clientèle islamique atteint 14 875 comptes, en progression de 294,77 %. La distribution de 6 354 nouvelles cartes islamiques (dont 2 634 cartes CIB classiques, 3 410 cartes épargne et 310 cartes affaires) traduit l'engouement de la clientèle pour la nouvelle offre.

Impact sur la performance financière globale

L'exercice 2021 confirme la dynamique de redressement de la BNA. Le total bilan progresse fortement pour atteindre 4 481 253 millions de DA, soit une augmentation de 30,26 % par rapport à 2020. Le résultat net s'envole à 46 690 millions de DA, soit plus du double du résultat de l'année précédente (+102,58 %). Le ROE remonte à 7,81 % (contre 4,00 % en 2020), traduisant une nette amélioration de la rentabilité financière. Le PNB progresse à 94 617 millions de DA. Bien que la contribution directe de la fenêtre islamique au PNB reste encore modérée en valeur absolue, son effet structurel devient perceptible : elle commence à diversifier les sources de revenus et à fidéliser une nouvelle clientèle, deux leviers stratégiques qui soutiennent la performance globale de la banque.

2.3.3 Exercice 2022 : Année d'accélération du déploiement

Expansion géographique du réseau dédié

L'année 2022 constitue un tournant majeur dans le déploiement territorial de la finance islamique de la BNA. En vue d'élargir cette activité à l'échelle nationale, la banque a procédé à l'ouverture de cinq (05) nouvelles agences dédiées exclusivement à la Finance Islamique portant le total des agences dédiées à six (06). Un guichet islamique additionnel a également été ouvert, portant le nombre total de guichets à 65.

Enrichissement de l'offre et partenariats stratégiques

Quatre nouveaux produits ont été lancés au cours de cet exercice : la Mourabaha Investissement, la Mourabaha Exploitation, le financement Essabil (Qard Hassan, prêt sans intérêt) et la Mourabaha Équipements en ligne. La banque a également signé plusieurs conventions stratégiques : avec la plateforme EURL DIAR DZAIR pour le financement islamique digital en ligne, avec les compagnies El-Djazair, El-Moutahida Family Takaful et El-Djazair Takaful pour l'assurance Takaful, et avec la Section Ordinale Nationale des Chirurgiens-Dentistes (S.O.N.C.D).

Performances de l'activité islamique

Les performances de l'activité islamique en 2022 sont exceptionnelles. Les ressources islamiques s'apprécient de 11 722,45 millions de DA (+130,45 %) pour atteindre 20 708,75 millions de DA au 31 décembre 2022, dépassant ainsi l'objectif assigné en flux (10 000 millions de DA), soit un taux de réalisation de 117,22 %. Cette performance résulte de la hausse des dépôts à vue islamiques de 9 862,49 millions de DA (+141,20 %) et des dépôts à terme islamiques de 1 859,96 millions de DA (+92,92 %). Le portefeuille des comptes clientèle

islamique atteint 31 057 comptes, en hausse de 16 182 comptes (+108,79 %), porté en grande partie par l'ouverture de 15 350 comptes livrets épargne islamiques et 12 853 comptes chèques islamiques. Les financements islamiques affichent une croissance de 162,55 % (+2 252,05 millions de DA) pour atteindre 3 637,47 millions de DA, représentant néanmoins seulement 25,02 % de l'objectif assigné (9 000 millions de DA en flux), traduisant une certaine prudence dans l'octroi des financements.

Impact sur la performance financière globale

L'exercice 2022 marque un sommet historique pour la BNA. Le total bilan poursuit sa croissance soutenue et atteint 5 641 639 millions de DA (+25,89 %). Le résultat net culmine à 59 206 millions de DA, le niveau le plus élevé jamais enregistré par la banque, en progression de 26,80 % par rapport à 2021. Le ROE atteint son plus haut niveau de la période étudiée à 14,19 %, contre 7,81 % en 2021, traduisant une rentabilité exceptionnelle des capitaux propres. Cette performance financière record s'explique en partie par l'élargissement de la base de clientèle islamique et par la diversification des revenus issus des nouvelles commissions et marges commerciales générées par les produits Mourabaha et Ijara. Le repli relatif du PNB à 84 651 millions de DA reflète la reconfiguration progressive de la structure des revenus, avec une part croissante issue d'activités non productrices d'intérêts classiques.

2.3.4 Exercice 2023 : Année de maturation et d'expansion massive

Densification du réseau dédié

L'année 2023 confirme l'engagement stratégique de la BNA dans le développement de la finance islamique avec un effort considérable d'expansion du réseau.

Cinq nouvelles agences exclusivement dédiées ont été inaugurées, Trente-neuf (39) nouveaux guichets dédiés ont été ouverts au niveau de plusieurs agences réparties sur plusieurs wilayas, ainsi qu'un espace digital. Au terme de l'exercice, le réseau dédié à l'activité Finance Islamique de la BNA compte désormais onze (11) agences et cent quatre (104) guichets, soit une couverture territoriale considérablement renforcée.

Enrichissement substantiel de l'offre

La banque a lancé cinq nouveaux produits stratégiques : le financement Salam destiné aux commerçants, professionnels et entreprises ayant une activité commerciale ou de production ; le produit Istisna'a-promotion immobilière exclusif aux promoteurs immobiliers ; le Certificat d'investissement permettant d'investir dans le panier de projets de financement engagés par la

Banque ; le produit Istisna'a « DARI » destiné aux particuliers pour le financement des opérations de construction, d'extension ou d'aménagement de leur habitation ; et l'assurance TAKAFUL. De nombreuses conventions stratégiques ont également été signées.

Performances de l'activité islamique

L'exercice 2023 enregistre des performances remarquables. Les ressources islamiques s'apprécient de 11 839,86 millions de DA (+57,17 %) pour atteindre 32 548,61 millions de DA, dépassant largement l'objectif assigné en flux (9 000 millions de DA), soit un taux de réalisation de 131,55 %. Cette performance résulte de l'accroissement des comptes à vue islamiques de 10 051,06 millions de DA (+59,66 %) et des comptes d'investissement islamiques de 1 788,80 millions de DA (+46,32 %). Les dépôts à vue islamiques atteignent 26 898,23 millions de DA et constituent la proportion prépondérante (83 %) du total des ressources islamiques, tandis que les ressources à terme islamiques s'établissent à 5 650,38 millions de DA (17 %). Le portefeuille de comptes clientèle atteint 57 043 comptes, en hausse de 25 986 comptes (+83,67 %). Les financements islamiques connaissent une progression spectaculaire de 5 134,49 millions de DA (+141,16 %), passant de 3 637,47 millions de DA en 2022 à 8 771,96 millions de DA en 2023, portée principalement par l'accroissement des financements à moyen et long terme.

Impact sur la performance financière globale

L'exercice 2023 confirme la consolidation de la BNA. Le total bilan atteint 6 106 310 millions de DA (+8,24 %), tandis que le résultat net s'établit à 50 378 millions de DA. Le PNB enregistre une reprise marquée à 104 846 millions de DA, niveau le plus élevé de toute la période étudiée, en progression de 23,86 % par rapport à 2022. Cette reprise du PNB est directement liée à la montée en puissance de la finance islamique, dont la part dans les dépôts totaux atteint désormais 1,18 %. Le ROE s'établit à 11,14 %, niveau confortable qui confirme la rentabilité durable du modèle. Par ailleurs, en 2023, la BNA s'ouvre à l'international avec l'inauguration de deux filiales africaines (« Algerian Bank of Senegal » et « Algerian Union Bank » en Mauritanie), illustrant la stratégie d'expansion globale qui accompagne la diversification islamique.

2.3.5 Synthèse de l'évolution annuelle et lecture transversale

L'analyse exercice par exercice met en évidence quatre phases distinctes dans le déploiement de la fenêtre islamique de la BNA, chacune correspondant à une logique stratégique propre :

2020 est l'année de l'amorçage et de la mise en conformité réglementaire ; 2021 est l'année de la structuration organisationnelle et de l'enrichissement initial de l'offre ; 2022 est l'année de l'accélération du déploiement territorial et de l'atteinte des objectifs commerciaux ; 2023 est l'année de la maturation, marquée par l'expansion massive du réseau, la diversification poussée des produits et l'intégration de la finance islamique comme composante structurelle du modèle bancaire.

L'impact cumulé de cette montée en puissance progressive se manifeste clairement à travers l'évolution des principaux indicateurs financiers de la banque : amélioration sensible de la rentabilité financière (ROE), renforcement de la liquidité, élargissement substantiel de la base des dépôts, et diversification des sources de revenus. Si la part de la finance islamique dans l'activité globale de la BNA reste encore modeste en valeur absolue (1,18 % des dépôts totaux en 2023), sa trajectoire de croissance soutenue (multiplication par 12,3 des ressources, par 86 des financements et par 15 des comptes ouverts en quatre exercices) laisse présager une contribution croissante à la performance financière de la banque dans les années à venir.

2.4 Interprétation de l'impact de la fenêtre islamique sur la performance financière

L'analyse croisée des deux dimensions étudiées (comparaison des ratios et description de l'activité islamique) permet de dégager les principaux enseignements relatifs à l'impact de la fenêtre islamique sur la performance financière de la BNA.

2.4.1 Un impact globalement positif sur la rentabilité financière

L'introduction de la fenêtre islamique se traduit par une amélioration modérée mais positive du ROE (+4 %) et une stabilisation du PNB autour de niveaux historiquement élevés (104,85 milliards de DA en 2023). Si le ROA et la marge nette d'intérêt enregistrent un léger repli, ces évolutions sont essentiellement imputables à des effets structurels (croissance du bilan, recomposition des sources de revenus vers les marges commerciales et les commissions au détriment des intérêts) et non à une dégradation intrinsèque de la performance. La diversification des revenus opérée grâce à la finance islamique renforce ainsi la résilience de la BNA face aux fluctuations économiques et constitue un levier stratégique de pérennisation du modèle bancaire.

2.4.2 Un renforcement notable de la liquidité bancaire

L'amélioration des ratios de liquidité (LDR : -14,61 % ; Prêts/Actifs : -33,29 %) traduit un effet bénéfique majeur de l'intégration de la fenêtre islamique. Les ressources islamiques

nouvellement collectées ont enrichi le pool de financement disponible, sans saturer immédiatement les emplois en crédits. La BNA dispose ainsi d'une marge de manœuvre accrue pour faire face à ses engagements à court terme et pour saisir de nouvelles opportunités de placement, notamment dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (passés de 14 milliards de DA en 2019 à 1 886 milliards de DA en 2023).

2.4.3 Une solvabilité maintenue à un niveau confortable

Le ratio de solvabilité a connu une légère progression entre les deux périodes, atteignant un niveau moyen de 26,87 % sur la période 2020–2023, ce qui demeure largement supérieur au seuil prudentiel réglementaire. Cette évolution reflète la capacité de la banque à maintenir une structure financière solide et à couvrir efficacement les risques liés à ses activités. La BNA conserve ainsi une situation prudentielle favorable, traduisant une bonne résilience financière et une capacité satisfaisante à faire face aux éventuels chocs économiques, tout en respectant les exigences réglementaires fixées par la Banque d'Algérie.

Conclusion

L'analyse effectuée dans ce chapitre a permis de mettre en évidence les effets de l'introduction des fenêtres islamiques sur l'évolution financière de la Banque Nationale d'Algérie au cours de la période étudiée. Les résultats obtenus à partir des différents indicateurs révèlent une amélioration progressive de plusieurs aspects liés à l'activité bancaire, notamment en matière de rentabilité et de gestion de liquidité.

Le développement de la finance islamique au sein de la banque a favorisé l'élargissement de la base clientèle et contribué à la collecte de nouvelles ressources financières. L'expansion graduelle des produits islamiques et du réseau dédié témoigne également de l'importance croissante de cette activité dans le paysage bancaire algérien. Malgré cette évolution, la banque a conservé un niveau de solvabilité satisfaisant, traduisant une certaine maîtrise des risques liés à cette nouvelle activité.

Par ailleurs, les résultats observés montrent que les fenêtres islamiques représentent une opportunité de diversification pour les banques conventionnelles, tout en participant au renforcement de l'inclusion financière et à l'intégration des capitaux circulant hors du système bancaire. Toutefois, le développement durable de ce modèle nécessite un environnement réglementaire adapté, un contrôle charaïque rigoureux ainsi qu'une qualification continue des ressources humaines afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité des opérations proposées.

Conclusion générale

Rappel de la problématique et de l'objectif de la recherche

Au terme de ce travail de recherche, il convient de revenir sur la problématique initialement posée, qui s'inscrivait dans le contexte du déploiement progressif de la finance islamique au sein du système bancaire algérien depuis l'adoption du règlement n° 20-02 du 15 mars 2020 de la Banque d'Algérie. La question centrale qui structurait notre démarche peut être ainsi rappelée :

Dans quelle mesure l'installation d'une fenêtre islamique au sein d'une banque conventionnelle influence-t-elle la performance financière de cette dernière ? Cas de la Banque Nationale d'Algérie sur la période 2016–2023

L'objectif principal consistait à mesurer empiriquement, à travers une analyse comparative pré et post intégration, les effets de cette diversification stratégique sur les principaux indicateurs financiers de la BNA, et à apprécier la pertinence opérationnelle du modèle hybride de la fenêtre islamique dans le contexte bancaire algérien. Cet objectif a été poursuivi à travers une démarche méthodologique mixte, articulant une revue de littérature rigoureuse et une étude empirique fondée sur les rapports annuels officiels de la banque pour les exercices 2016 à 2023.

Synthèse des principaux résultats

L'analyse menée tout au long des trois chapitres de ce mémoire a permis de dégager un ensemble de résultats convergents.

Le premier chapitre a mis en évidence que la finance islamique, fondée sur les principes de la Charia (prohibition du riba, interdiction du gharar, partage des profits et des pertes, adossement à l'économie réelle), constitue un système alternatif structuré, doté d'instruments financiers diversifiés (Mourabaha, Moudaraba, Moucharaka, Ijara, Salam, Istisna'a). L'examen du dispositif algérien a montré que le règlement n° 20-02, complété par la loi n° 23-09, a doté les fenêtres islamiques d'un cadre juridique structurant, articulé autour de quatre piliers : indépendance financière et administrative, séparation comptable intégrale, certification charaïque préalable et création d'un comité de contrôle charaïque interne.

Le deuxième chapitre a permis d'établir que la performance bancaire constitue un concept multidimensionnel, qui ne se limite pas aux seuls résultats financiers mais englobe également l'efficience opérationnelle et la capacité d'adaptation stratégique. L'analyse théorique des mécanismes par lesquels une fenêtre islamique peut influencer la performance d'une banque

conventionnelle a fait ressortir trois canaux principaux : un effet sur la croissance et la structure des revenus, un effet sur l'efficience opérationnelle et les coûts, et un effet sur le profil de risque et la stabilité financière.

Le troisième chapitre, à caractère empirique, a mis en évidence des résultats globalement positifs concernant l'impact de la fenêtre islamique sur la performance financière de la BNA. L'étude comparative des moyennes des principaux ratios sur les deux sous-périodes (2016–2019 et 2020–2023) a révélé une amélioration de la rentabilité financière (ROE en hausse de 4 %, PNB stabilisé autour de 104,85 milliards de DA en 2023, recomposition des sources de revenus en faveur des marges commerciales et des commissions), un renforcement substantiel de la position de liquidité (LDR en repli de 14,61 %, ratio prêts/actifs en baisse de 33,29 %), ainsi qu'une consolidation de la solvabilité (ratio de solvabilité moyen passant de 26,04 % à 26,87 %, demeurant largement au-dessus du seuil prudentiel réglementaire).

L'analyse descriptive longitudinale de l'activité islamique de la BNA a par ailleurs révélé une dynamique de croissance soutenue sur la période 2020–2023 : les ressources islamiques ont été multipliées par 12,3 (atteignant 32,5 milliards de DA en 2023), les financements octroyés multipliés par 86, et le nombre de comptes ouverts multiplié par 15. Le réseau dédié est passé de 64 guichets en 2020 à 104 guichets et 11 agences exclusivement islamiques en 2023. Si la part de la finance islamique dans l'activité globale de la banque demeure encore modeste en valeur absolue (1,18 % des dépôts totaux fin 2023), sa trajectoire de progression laisse présager une contribution croissante à la performance financière de la BNA dans les années à venir.

Vérification des hypothèses de recherche

À la lumière des résultats empiriques obtenus, il est désormais possible de procéder à la validation des trois hypothèses formulées en introduction

Hypothèse 1 (H1) : L’analyse comparative des deux sous-périodes 2016–2019 et 2020–2023 permet de valider, dans l’ensemble, l’hypothèse selon laquelle l’introduction de la fenêtre islamique a eu un **impact positif** sur la performance financière de la BNA, même si cet impact varie selon les indicateurs étudiés. En matière de rentabilité, l’augmentation du ROE de 10,77 % à 11,2 %, ainsi que l’atteinte d’un niveau historique du PNB de 104 846 millions de DA en 2023, traduisent une amélioration notable de la performance. Toutefois, cette évolution demeure nuancée par le léger recul du ROA et de la marge nette d’intérêt, lequel s’explique davantage par les transformations structurelles du modèle de revenus que par une détérioration réelle de la situation financière de la banque.

Concernant la liquidité, la diminution du ratio crédits/dépôts de 14,61 % et du ratio prêts/actifs de 33,29 %, combinée à une collecte de ressources islamiques multipliée par 12,3 pour atteindre 32,5 milliards de DA, met en évidence un renforcement significatif de la liquidité, directement lié au développement de l'activité islamique.

S'agissant de la solvabilité, le ratio prudentiel moyen est passé de 26,04 % à 26,87 %, restant largement supérieur au seuil réglementaire imposé par la Banque d'Algérie. Cette évolution démontre que l'intégration de la finance islamique s'est opérée de manière maîtrisée, sans compromettre la solidité financière de la banque.

Sur le plan de l'attractivité de la clientèle, la fenêtre islamique a capté une clientèle nouvelle soucieuse de conformité à la Charia, portant le portefeuille de comptes islamiques de 3 768 comptes en 2020 à 57 043 comptes en 2023. Cette dynamique traduit non seulement l'attraction de nouveaux clients non bancarisés, mais également une migration significative de clients détenteurs de comptes classiques vers les produits islamiques, confirmant une préférence croissante pour la finance conforme à la Charia. En parallèle, cette expansion de la clientèle a engendré une augmentation substantielle des dépôts islamiques, passant de 2,6 milliards de DA en 2020 à 32,5 milliards de DA en 2023, renforçant ainsi la base de financement de la banque et contribuant à l'amélioration de sa liquidité.

Hypothèse 2 (H2) : L'hypothèse H2 anticipant **un impact neutre ou négatif** à court terme en raison des coûts d'installation, de formation du personnel et de mise en conformité charaïque est partiellement validée. Les exercices 2020 et 2021, qualifiés respectivement d'année de lancement et d'année de structuration et de consolidation, témoignent d'une phase d'ajustement durant laquelle les charges liées à l'implémentation de la fenêtre islamique (formation du personnel, mise en conformité charaïque, développement du réseau) ont pesé sur les résultats, avant que les effets positifs ne se manifestent à partir de 2022. Toutefois, l'isolement statistique précis de cet effet à court terme demeure difficile en l'absence de données comptables séparées propres à la fenêtre islamique.

Hypothèse 3 (H3) : L'hypothèse H3 relative à la contribution de la diversification des revenus via les produits islamiques à la réduction du risque global et à l'amélioration de la stabilité financière à long terme est confirmée.

En effet, les données empiriques démontrent que malgré une baisse de la marge nette d'intérêt de 38,32 %, le Produit Net Bancaire demeure stable à 104,85 milliards de DA, attestant d'un basculement réussi vers un modèle bancaire mixte générant de nouveaux flux de revenus sous

forme de marges commerciales, de loyers et de commissions. Par ailleurs, le risque de liquidité a été significativement réduit, avec un ratio crédits/dépôts passant de 97,26 % à 83,05 %, tandis que le risque de crédit diminue structurellement grâce à l'adossement systématique des financements islamiques à des actifs tangibles réels. Enfin, le renforcement du ratio de solvabilité et la progression du résultat net de +118,65 % confirment l'amélioration de la stabilité financière à long terme de la banque.

Apports du mémoire

Sur le plan théorique, ce travail contribue à enrichir le corpus académique national consacré à la finance islamique en Algérie, dans un champ encore peu exploré scientifiquement : celui du modèle hybride de la fenêtre islamique adossée à une banque publique conventionnelle. Il propose une grille d'analyse articulée autour de trois dimensions complémentaires de la performance financière (rentabilité, liquidité, solvabilité), fournissant ainsi un cadre méthodologique transposable à l'étude d'autres établissements bancaires algériens engagés dans la même démarche.

Sur le plan pratique, les résultats obtenus offrent un éclairage utile à plusieurs catégories d'acteurs. Pour les décideurs bancaires, l'étude démontre que l'intégration d'une fenêtre islamique constitue un levier crédible de diversification, à condition d'anticiper les effets structurels sur la composition des revenus et de soutenir la trajectoire de croissance des encours islamiques. Pour les autorités de régulation, elle confirme la viabilité du dispositif prudentiel mis en place par la Banque d'Algérie, qui permet à une banque publique d'élargir son offre sans compromettre sa solidité. Pour la BNA elle-même, le travail fournit une lecture chiffrée et structurée de quatre exercices d'activité islamique, susceptible d'éclairer ses futurs choix stratégiques.

Limites de la recherche

Comme tout travail de recherche, le présent mémoire comporte un certain nombre de limites qu'il convient d'expliciter en toute transparence afin d'éclairer la portée des conclusions tirées.

- Absence d'un reporting analytique séparé par activité : Les états financiers publiés par la BNA ne distinguent pas un ROA, un ROE, un PNB ou une marge nette d'intérêt propres à l'activité islamique, isolés du résultat global de la banque. Cette agrégation, conforme à la pratique comptable en vigueur, n'a pas permis de mesurer de façon directe la rentabilité intrinsèque de la fenêtre islamique. L'analyse a donc reposé sur une

comparaison temporelle des ratios consolidés, méthode qui suppose que l'introduction de la fenêtre islamique constitue le facteur explicatif principal des variations observées, à conjoncture égale ;

- Horizon temporel post-installation relativement court : Seuls quatre exercices (2020–2023) ont pu être observés depuis le lancement effectif de l'activité islamique, ce qui limite la portée des conclusions, notamment s'agissant des effets de long terme sur la rentabilité et la structure du bilan ;
- Effet conjoncturel non isolé : La période d'étude post-2020 a coïncidé avec la crise sanitaire de la COVID-19 et avec des fluctuations sensibles du contexte macroéconomique algérien (variations des cours des hydrocarbures, évolution du taux directeur, dépréciation du dinar), facteurs susceptibles d'avoir influencé certains indicateurs indépendamment de l'effet propre à la fenêtre islamique. Le recours à la méthode des moyennes arithmétiques a permis d'en atténuer partiellement, mais non d'en neutraliser totalement, les effets.
- Limites méthodologiques propres à l'étude de cas : Le choix d'une étude monographique centrée sur la BNA, justifié par son caractère pionnier, ne permet pas de généraliser sans précaution les résultats à l'ensemble des banques publiques algériennes ayant ultérieurement ouvert des fenêtres islamiques (CPA, BADR, BEA, CNEP).
- Absence d'instruments de gestion de liquidité conformes à la Charia : L'analyse de la position de liquidité n'a pas pu intégrer l'effet potentiel de *sukuk* souverains ou interbancaires, dont le déploiement opérationnel en Algérie n'a réellement débuté qu'en 2025–2026, postérieurement à la période d'étude retenue.

Perspectives et recommandations

À l'issue de cette recherche, plusieurs recommandations et pistes de réflexion peuvent être formulées.

À l'attention de la Banque Nationale d'Algérie, il apparaît opportun de :

- Renforcer la transparence du reporting analytique en publiant des indicateurs de performance distincts par activité (islamique vs conventionnelle), afin d'objectiver l'évolution de la contribution de la fenêtre islamique à la performance globale de la banque ;

- Accélérer le déploiement géographique des agences et guichets dédiés, en particulier dans les régions à forte demande potentielle non encore couvertes, afin de capter de nouvelles ressources stables et d'élargir la base clientèle islamique ;
- Elargir la gamme de produits, notamment en direction du financement des entreprises (Mourabaha exploitation, Istisna'a, Moudaraba), et préparer l'intégration des *sukuk* souverains comme support de gestion de la liquidité ;
- Renforcer la formation continue du personnel et les compétences en gouvernance charaïque, afin d'accompagner durablement la montée en charge de l'activité islamique.

À l'attention des chercheurs, plusieurs pistes de recherche futures peuvent prolonger la réflexion engagée :

- Conduire une étude comparative interbancaire portant sur l'ensemble des banques publiques algériennes ayant ouvert des fenêtres islamiques, afin d'évaluer les effets différenciés selon les stratégies de déploiement adoptées ;
- Réaliser une étude longitudinale étendue couvrant la période post-2024, dès que les données financières correspondantes seront disponibles, afin de vérifier la consolidation des effets bénéfiques sur la rentabilité, la liquidité et la solvabilité ;
- Recourir à des modèles économétriques en données de panel permettant d'isoler statistiquement l'effet propre de la fenêtre islamique des effets conjoncturels et sectoriels.
- Compléter l'analyse quantitative par une approche qualitative mobilisant des entretiens auprès des dirigeants des fenêtres islamiques et des enquêtes auprès de la clientèle, afin d'appréhender les dimensions perceptuelles et comportementales de cette nouvelle activité ;
- Explorer enfin l'articulation entre finance islamique et finance durable dans le contexte algérien, en examinant la convergence potentielle entre les principes éthiques de la Charia et les exigences ESG (environnement, social, gouvernance) émergentes au sein du système financier international.

En définitive, l'installation d'une fenêtre islamique au sein de la Banque Nationale d'Algérie constitue une expérience pionnière dont les premiers résultats, globalement encourageants, ouvrent des perspectives prometteuses pour la diversification du paysage bancaire algérien. Les gains observés en matière de liquidité, de solvabilité et de rentabilité globale confirment la pertinence stratégique du choix opéré. Reste désormais à inscrire cette dynamique dans la durée,

en consolidant les acquis et en levant progressivement les obstacles encore présents, afin que la finance islamique algérienne puisse pleinement contribuer au financement de l'économie nationale dans le respect des principes éthiques qui la fondent

Bibliographie

(s.d.). Consulté le mai 17, 2026, sur Islamic Financial Services Board (IFSB): https://www.ifsb.org

Abbas, H. (s.d.). The Islamic windows in traditional banks. *Tec Empresarial*, pp. 366-381.

Adeyemi, A. (2015). Malaysian Islamic Banks' Efficiency : An Intra-Bank Comparative Analysis of Islamic Windows and Full-Fledged Subsidiaries. *International Journal of Business and Society, 16*(1), 19–38.

Ahmed, N. (2023). Performance : concepts, approches et modèles. *4*(11). Récupéré sur file:///C:/Users/Hp/Downloads/1348-Texte%20de%20l'article-4351-1-10-20231115.pdf

Akbaş, H. E. (2012). Determinants of Bank Profitability: An Investigation on Turkish Banking Sector. *Öneri Dergisi*, 103–110.

Alami, Y., Boughaba, S., & El Idrissi, I. (2021, Juin). Performance financière bancaire : un essai d'analyse dans le contexte bancaire marocain. *Revue d'Études en Management et Finance d'Organisation*.

Ali, A. S., & Hailu, S. M. (2022). Efficiency of Islamic Banks : Evidence from Islamic Windows of Conventional Banks in Ethiopia. *International Journal of Islamic Banking and Finance Research*, 1–11.

Allal, N. (2025). *Les déterminants de la performance des banques algériennes.* Algérie: École Supérieure de Commerce de Koléa.

AWAL, O. S. (2025). *Finance islamique : efficacité pratique et éthique : Études de cas chiffrés et perspectives comparatives.* L'Harmattan.

Azzaoui, K., & Bedrouni, A. (2020). Study and analysis of an Islamic finance window in Algeria: Requirements for separation of conventional and Islamic bank activities at the housing bank level. *Roaa Iktissadia Review, 10*(1), 375-388.

Badi, A., & Ouachem, F. (2022). Fondement des banques islamiques : principes de base et modes de financement. *Revue des additions économiques*, pp. 426-445.

La bibliographie

Bank, Al Baraka. (s.d.). *Salam*. Consulté le mai 17, 2026, sur Al Baraka Bank Algérie: https://www.albaraka-bank.dz/finance-islamique/salam/

Banque d'Algérie. (2020). *Instruction N°03-2020 du 02 Avril 2020 définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers.* Instruction, Alger.

Béguin, J.-M., & Bernard, A. (2008). *L'essentiel des techniques bancaires.* Paris: Éditions d'Organisation.

Ben Lagha, J. (2021, Mars). *Contrat Salam et financement agricole : principes et avantages.* Consulté le mai 17, 2026, sur AMEF Consulting: https://www.amef-consulting.com/2021/03/le-contrat-salam-et-le-financement-de-lagricole/

Benachour, A. (2022). *L'impact de la structure des coûts sur la performance des banques : cas des banques algériennes entre 2010 et 2019.* Thèse de doctorat en sciences financières et comptabilité, Algérie.

Benbachir, S. (2024). *Performances bancaires des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : Modélisation de l'efficience et de la productivité des banques.* Paris: L'Harmattan.

BNA. (2023). *Rapport Annuel 2023.* ALGER: BNA.

BNA. (2025, Avril 28). *Présentation de la BNA*. Consulté le Mai 13, 2026, sur BNA — Banque Nationale d'Algérie.

BNA. (2026, Mai 11). *Organigramme Général de la Banque Nationale d'Algérie*. Consulté le Mai 13, 2026, sur BNA — Banque Nationale d'Algérie.

Boudrioua, A., & Malki, M. (2019, Décembre). Les conséquences de la décision de travailler avec des fenêtres islamiques en Algérie. *Revue des études en économie, commerce et finance, 8*(1).

Boukhodmi, F. (2024). La Finance Islamique en Algérie - État des Lieux. *Revue de droit public algérien et comparé, 10*(1), pp. 99-109.

Causse-Broquet, G. (2012). *La finance islamique* (éd. 2 ème). RB édition.

Cojocaru, C. (2000). *Financial-economic Analysis of Agricultural and Forestry Exploitations.* Bucharest: Economic Publishing House.

La bibliographie

Daoud, Y., & Kammoun, A. (2017). Les déterminants de la performance des banques islamiques. *International Journal of Business & Economic Strategy (IJBES)*, pp. 22–26.

El Inani, A., & Douari, A. (2025). Analyse des ratios financiers et création de valeur : évaluation globale de la performance financière. *African Scientific Journal*, 114-142.

El-Gamal, M. A. (2010). *Finance islamique : Aspects légaux, économiques et pratiques (Trad. par J. Havelaers).* Bruxelles: De Boeck.

García-Herrero, A. G. (2009). What explains the low profitability of Chinese banks? *Journal of Banking & Finance*, 2080–2092.

Ghozlene, O. (2016). *Contribution à l'étude des déterminants de la performance de l'entreprise : impact de la création de valeur pour le client sur la performance des entreprises hôtelières en Tunisie.* France: Université Côte d'Azur.

Hasan, A., & Risfandy, T. (2021). Islamic Banks' Stability : Full-Fledged vs Islamic Windows. *Journal of Accounting and Investment, 22*(1), 192–205.

Jilani, B. L. (2020, juillet 2). *La finance islamique en Algérie : état des lieux et perspectives.* Consulté le Mars 30, 2026, sur AMEF Consulting: https://www.amef-consulting.com/2020/07/la-finance-islamique-en-algerie/

Khalfallah, H., Djebari, A., & Elhamza, A. (2025). L'impact de la divulgation de la responsabilité sociale sur la performance financière (une étude appliquée sur les banques commerciales opérant en Algérie). *Revue d'Économie et de Développement Humain*, 104–117.

Lancement de l'opération de souscription au Sukuk souverain Ijara. (2026, Janvier 27). Consulté le Mars 30, 2026, sur Ministère des Finances - République Algérienne: https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/activites-2/2351-lancement-de-l-operation-de-souscription-au-sukuk-souverain-ijara-27-janvier-2026

Lévy, A. (2012). *Finance islamique.* Lextenso.

(2020). *Règlement N°2020-02 du 15 mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.* Texte règlementaire, Alger.

La bibliographie

(2025, Septembre 24). *Règlement N°25-13 du 24 septembre 2025 relatif au marché monétaire interbancaire relevant de la finance islamique.* Alger.

Ruimy, M. (2008). *La finance islamique.* Arnaud Franel.

SAÏDANE, D. (2011). *La finance islamique à l'heure de la mondialisation* (éd. 2e). RB Édition.

Salh, S. A. (2019). Islamic Windows of the Conventional Banks : Challenges and Solutions. *4th International Legal Issues Conference (ILIC2019).*

SGHAIER, A. (2021). *La finance islamique : Aspects critiques de la finance conventionnelle.* L'Harmattan.

Srairi, S. A. (2010). Analyse des déterminants de la rentabilité des banques commerciales saoudiennes. *Revue Marocaine de Gestion et d'Économie*(2).

Talhaoui, Fatiha ; Azzaoui, Khaled. (2023). Gouvernance et performance bancaire, quelles relations ? Application au secteur bancaire algérien. *Les Cahiers du Cread*, 37–61.

Zaid, H., Derrardja, N., & Talhaoui, F. (2022, Décembre). Impact de la Mise en Place d'une Fenêtre Islamique au sein d'une Banque Classique : cas du CPA. *Journal Des Etudes Economiques et Financières, 15*, pp. 530-545.

Annexes

Annexe 1 : Bilan BNA 2016-2017

ACTIF	Déc 2017	Déc 2016
Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux	298 863 421	305 734 845
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	250	238
Actifs financiers disponibles à la vente	265 053 415	788 082 331
Prêts et créances sur les institutions financières	277 338 267	166 797 057
Prêts et créances sur la clientèle	1 622 181 004	1 384 912 137
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	194 043 819	14 043 819
Impôts courants - Actif	11 176286	10 929 186
Impôts différés - Actif	611 969	715 320
Autres actifs	38 681 034	78 034 835
Comptes de régularisation	75 010 175	49 986 094
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	23 741 477	22 813 283
Immeubles de placement		
Immobilisations nettes corporelles	21 791 299	21 150 516
Immobilisations incorporelles nettes	140 856	171 517
Ecart d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	**2 828 633 272**	**2 843 371 178**

PASSIF	Déc 2017	Déc 2016
Banque centrale		340 355 168
Dettes envers les institutions financières	158 992 098	195 741 959
Dettes envers la clientèle	1 834 455 739	1 673 844 881
Dettes représentées par un titre	16 428 533	14 245 846
Impôts courants - Passif	11 273 229	12 418 096
Impôts différés - Passif	536 812	535 633
Autres passifs	110 962 924	140 671 583
Comptes de régularisation	104 668 088	79 065 313
Provisions pour risques et charges	30 045 156	38 172 236
Subventions d'équipement-autres subventions d'investissements		
Fonds pour risques bancaires généraux	102 041 054	92 063 068
Dettes subordonnées	194 000 000	14 000 000
Capital	41 600 000	41 600 000
Primes liées au capital		
Réserves	178 987 219	155 567 323
Ecart d'évaluation	- 5 169 755	- 6 155 252
Ecart de réévaluation	14 122 289	14 122 289
Report à nouveau (+/-)	5 703 139	5 703 139
Résultat de l'exercice (+/-)	29 986 747	31 419 896
TOTAL DE PASSIF	**2 828 633 272**	**2 843 371 178**

Annexe 2 : Compte de résultat BNA 2016-2017

INTITULE	Déc 2017	Déc 2016
+ Intérêts et produits assimilés	115 094 180	129 177 236
- Intérêts et charges assimilées	- 39 130 790	- 27 955 586
+ Commissions (produits)	2 107 888	2 685 271
- Commissions (charges)	- 42 708	- 81 443
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	35
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16 994	- 468 723
+ Produits des autres activités	236 245	214 322
- Charges des autres activités	0	- 12 287
PRODUIT NET BANCAIRE	78 281 823	103 558 825
- Charges générales d'exploitation	- 21 334 309	- 22 787 304
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 550 437	- 1 415 820
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	55 397 077	79 355 701
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	- 45 735 249	- 56 431 055
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	31 702 679	20 965 730
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	41 364 507	43 890 376
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
+ Eléments extraordinaires (produits)		
- Eléments extraordinaires (charges)		
RÉSULTAT AVANT IMPOT	41 364 507	43 890 376
- Impôts sur les résultats et assimilés	- 11 377 760	- 12 470 480
RÉSULTAT NET	29 986 747	31 419 896

Annexe 3 : Bilan BNA 2018-2019

(En milliers de DA)

ACTIF	Déc. 2019	Déc-18
Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux,	431 208 241	337 316 817
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	256	270
Actifs financiers disponibles à la vente	406 162 203	379 543 232
Prêts et créances sur les institutions financières	419 512 117	407 271 144
Prêts et créances sur la clientèle	2 044 508 426	1 806 662 078
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 043 819	14 043 819
Impôts courants - Actif	12 854 579	10 145 906
Impôts différés - Actif	751 736	691 309
Autres actifs	56 972 992	28 926 710
Comptes de régularisation	55 562 832	51 160 554
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	27 620 374	23 761 261
Immeubles de placement		
Immobilisations nettes corporelles	22 698 704	22 680 606
Immobilisations incorporelles nettes	86 689	95 644
Ecart d'acquisition	-	
TOTAL DE L'ACTIF	**3 491 982 968**	**3 082 299 350**

PASSIF	Déc-19	Déc-18
Banque centrale	-	-
Dettes envers les institutions financières	454 327 409	243 452 166
Dettes envers la clientèle	2 103 524 686	1 982 925 888
Dettes représentées par un titre	22 641 228	18 685 076
Impôts courants - Passif	9 365 385	14 282 865
Impôts différés - Passif	537 603	537 377
Autres passifs	139 136 132	117 077 585
Comptes de régularisation	103 619 975	70 894 144
Provisions pour risques et charges	32 089 934	30 088 761
Subventions d'équipement-autres subventions d'investissements		
Fonds pour risques bancaires généraux	119 836 510	108 112 786
Dettes subordonnées	207 485 319	208 002 425
Capital	150 000 000	150 000 000
Primes liées au capital		
Réserves	114 406 150	90 573 966
Ecart d'évaluation	(3 876 986)	-7 991 301
Ecart de réévaluation	14 122 289	14 122 289
Report à nouveau (+/-)	5 703 139	5 703 139
Résultat de l'exercice (+/-)	19 064 195	35 832 184
TOTAL DU PASSIF	**3 491 982 968**	**3 082 299 350**

Annexe 4 : Compte de résultat BNA 2018-2019

INTITULE	Déc. 2019	déc-18
+ Intérêts et produits assimilés	139 568 406	138 968 599
- Intérêts et charges assimilées	- 48 691 575	-46 126 936
+ Commissions (produits)	2 153 578	2 111 057
- Commissions (charges)	- 16 502	-56 129
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	50
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	723 344	571 993
+ Produits des autres activités	339 396	236 307
- Charges des autres activités	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	**94 076 648**	**95 704 941**
- Charges générales d'exploitation	- 21 756 434	-20 548 066
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 529 067	-1 556 861
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**70 791 147**	**73 600 014**
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	- 87 266 334	-45 566 838
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	44 844 566	22 003 097
RESULTAT D'EXPLOITATION	**28 369 379**	**50 036 273**
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
+ Eléments extraordinaires (produits)		
- Eléments extraordinaires (charges)		
RESULTAT AVANT IMPOT	**28 369 379**	**50 036 273**
-Impôts sur les résultats et assimilés	- 9 305 185	-14 204 089
RESULTAT NET	**19 064 194**	**35 832 184**

Annexe 5 : Bilan BNA 2020-2021

(En milliers de DA)

ACTIF	2021	2020
Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux,	331 762 148	204 207 936
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	246	248
Actifs financiers disponibles à la vente	413 719 493	413 426 493
Prêts et créances sur les institutions financières	612 819 121	523 239 376
Prêts et créances sur la clientèle	**1 438 578 088**	**2 117 718 812**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**1 510 752 060**	**14 043 820**
Impôts courants - Actif	4 821 590	8 428 662
Impôts différés - Actif	1 523 706	1 008 872
Autres actifs	**66 935 395**	**47 818 018**
Comptes de régularisation	45 824 597	55 834 995
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	31 237 590	31 488 186
Immeubles de placement	-	
Immobilisations nettes corporelles	23 209 792	22 961 112
Immobilisations incorporelles nettes	69 655	94 342
Ecart d'acquisition	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	**4 481 253 482**	**3 440 270 872**

PASSIF	2021	2020
Banque centrale	761 489 186	50 000 000
Dettes envers les institutions financières	700 002 151	564 645 009
Dettes envers la clientèle	2 022 287 511	1 901 513 860
Dettes représentées par un titre	33 390 930	28 606 720
Impôts courants - Passif	17 047 559	5 357 323
Impôts différés - Passif	537 790	537 553
Autres passifs	**132 959 651**	**109 956 773**
Comptes de régularisation	100 213 097	101 736 450
Provisions pour risques et charges	44 044 595	33 705 906
Subventions d'équipement-autres subventions d'investissements		
Fonds pour risques bancaires généraux	82 106 618	117 796 216
Dettes subordonnées	206 684 712	205 672 488
Capital	**150 000 000**	**150 000 000**
Primes liées au capital		
Réserves	142 221 150	123 470 345
Ecart d'évaluation	12 436 597	4 404 218
Ecart de réévaluation	14 117 206	14 117 206
Report à nouveau (+/-)	15 024 250	5 703 139
Résultat de l'exercice (+/-)	46 690 479	23 047 665
TOTAL DU PASSIF	**4 481 253 482**	**3 440 270 872**

Annexe 6 : Compte de résultat BNA 2020-2021

(En milliers de DA)

INTITULE	2021	2020
+ Intérêts et produits assimilés	146 275 080	134 401 409
- Intérêts et charges assimilées	-55 882 188	- 53 050 438
+ Commissions (produits)	2 373 492	2 241 709
- Commissions (charges)	-56 268	- 26 690
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-2	- 1
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 523 098	1 794 246
+ Produits des autres activités	384 198	2 422 196
- Charges des autres activités	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	94 617 409	**87 782 431**
- Charges générales d'exploitation	-22 778 789	- 20 202 660
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 543 960	- 1 530 775
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	70 294 660	**66 048 996**
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	-64 516 626	- 55 185 699
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	52 166 617	17 284 504
RESULTAT D'EXPLOITATION	**57 944 651**	**28 147 801**
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
+ Eléments extraordinaires (produits)		
- Eléments extraordinaires (charges)		
RESULTAT AVANT IMPOT	**57 944 651**	**28 147 801**
-Impôts sur les résultats et assimilés	-11 254 172	- 5 100 136
RESULTAT NET	**46 690 479**	**23 047 665**

Annexe 7 : Bilan BNA 2022-2023

BILAN

(En milliers de DA)

ACTIF	2023	2022
Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux,	262 300 332	383 040 981
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	222	236
Actifs financiers disponibles à la vente	1 117 940 595	709 277 646
Prêts et créances sur les institutions financières	592 448 142	571 602 223
Prêts et créances sur la clientèle	1 805 305 216	1 624 279 615
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 885 812 038	1 881 080 286
Impôts courants - Actif	7 147 435	21 442 306
Impôts différés - Actif	1 714 330	3 752 467
Autres actifs	317 874 136	328 410 898
Comptes de régularisation	52 537 535	63 490 346
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	37 603 085	31 282 550
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations nettes corporelles	25 419 988	23 850 482
Immobilisations incorporelles nettes	207 439	128 584
Ecart d'acquisition	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	**6 106 310 493**	**5 641 638 620**

PASSIF	2023	2022
Banque centrale	947 095 896	947 095 896
Dettes envers les institutions financières	890 607 702	950 924 340
Dettes envers la clientèle	2 940 934 639	2 456 667 304
Dettes représentées par un titre	45 408 253	38 715 114
Impôts courants - Passif	0	10
Impôts différés - Passif	544 178	546 530
Autres passifs	348 315 918	384 239 265
Comptes de régularisation	160 174 351	125 893 131
Provisions pour risques et charges	35 490 117	44 868 592
Subventions d'équipement-autres subventions d'investissements	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	77 287 269	67 702 423
Dettes subordonnées	208 273 944	207 776 142
Capital	150 000 000	150 000 000
Primes liées au capital	-	-
Réserves	208 142 344	173 935 878
Ecart d'évaluation	29 541 044	19 950 323
Ecart de réévaluation	14 117 206	14 117 206
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultat de l'exercice (+/-)	50 377 632	59 206 466
TOTAL DU PASSIF	**6 106 310 493**	**5 641 638 620**

Annexe 8 : Compte de résultat 2022-2023

COMPTES DE RÉSULTATS

(En milliers de DA)

INTITULE	2023	2022
+ Intérêts et produits assimilés	212 358 029	168 235 218
- Intérêts et charges assimilées	-114 370 794	- 88 714 746
+ Commissions (produits)	3 448 636	2 723 304
- Commissions (charges)	-112 978	- 33 353
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-14	- 7
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 100 192	2 082 869
+ Produits des autres activités	422 931	358 091
- Charges des autres activités	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	**104 846 003**	**84 651 376**
- Charges générales d'exploitation	-26 567 074	- 22 871 198
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 674 016	- 1 600 292
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**76 604 913**	**60 179 886**
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	-64 925 297	- 34 297 499
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	40 733 811	31 104 067
RESULTAT D'EXPLOITATION	**52 413 427**	**56 986 454**
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
+ Eléments extraordinaires (produits)	-	-
- Eléments extraordinaires (charges)	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	**52 413 427**	**56 986 454**
-Impôts sur les résultats et assimilés	-2 035 795	2 220 012
RESULTAT NET	**50 377 632**	**59 206 466**